

Ville de passion!

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'ANNÉE 2024

Table des matières

TABLE DES MATIERES	2
PRÉAMBULE	3
CHAPITRE 1 : LES DONNEES ECONOMIQUES ET FINANCIERES, LE CADRE BUDGETAIRE ACTUEL ET LES ORIENTATIONS 2024	7
A. <i>LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET SOCIAL</i>	8
B. <i>LE CONTEXTE FINANCIER</i>	12
A. <i>L'ÉVOLUTION DES DEPENSES ET DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT.....</i>	22
B. <i>LE PROJET DE MANDATURE ET SON FINANCEMENT</i>	26
C. <i>L'IMPACT FINANCIER DE LA PPI.....</i>	29
D. <i>LES DEPENSES DU PERSONNEL : EVOLUTION ET PROJECTIONS</i>	31
CHAPITRE 2 : LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES DECLINEES PAR POLITIQUE PUBLIQUE ET PAR AXES PRIORITAIRES DE LA MANDATURE	36
I. LES REPONSES AUX URGENCES DU QUOTIDIEN	37
A. <i>UN CADRE DE VIE PLUS PROPRE, PLUS SECURISÉ ET MIEUX ENTRETENU POUR BIEN VIVRE TOUS LES JOURS.....</i>	37
B. <i>UN PROJET EDUCATIF GLOBAL POUR FAIRE DE SAINT-LOUIS UN TERRITOIRE A HAUTE QUALITE EDUCATIVE.....</i>	46
C. <i>LES POLITIQUES PUBLIQUES EN FAVEUR DE L'EPANOUISSEMENT HUMAIN.....</i>	53
II. L'ANTICIPATION DES DEFIS DE DEMAIN	60
A. <i>LA TRANSITION ECOLOGIQUE INTEGREE AUX POLITIQUES PUBLIQUES.....</i>	60
B. <i>LES GRANDS PROJETS STRUCTURANTS.....</i>	66
C. <i>LE NPNRU</i>	70
D. <i>L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE.....</i>	73
E. <i>LA POLITIQUE D'INSERTION.....</i>	79
III. LA REFONDATION DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE ET LA POURSUITE DE SA MODERNISATION ..	82
A. <i>ORGANISATION DES RESSOURCES ET RENFORCEMENT DES MOYENS.....</i>	82
B. <i>LA DECLINAISON DE LA POLITIQUE DES RESSOURCES HUMAINES</i>	85
ANNEXE : LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE D'INVESTISSEMENT 2021-2026.....	89

PRÉAMBULE

Le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) constitue **la première étape du cycle budgétaire annuel** des collectivités locales. Il précède l'élaboration du budget primitif et les décisions modificatives. La clôture du cycle budgétaire se concrétise par le vote du compte administratif.

Le rapport doit être présenté **dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif**. Le ROB doit permettre à l'assemblée délibérante d'échanger sur les principales orientations budgétaires et d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la Ville.

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe » a voulu **accentuer l'information des élus municipaux** en complétant notamment les dispositions relatives au contenu du débat.

Le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 a précisé le contenu du rapport dans les communes de 3 500 habitants et plus, dans les EPCI et syndicats mixtes ayant une telle commune parmi leurs membres, dans les départements et les régions.

La loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 a introduit une nouveauté pour toutes les collectivités et leurs groupements concernés par un débat d'orientations budgétaires. S'agissant des communes de plus de 3 500 habitants, l'article 13 prévoit l'obligation, avec effet immédiat, **d'une présentation des objectifs concernant l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, ainsi que sur l'évolution du besoin de financement annuel**.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport doit comporter, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et effectifs. Ce rapport précise notamment **l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel**, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est transmis au représentant de l'État dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre. Il fait l'objet d'une publication. Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret. Ainsi, le ROB comporte notamment :

- des données sur le contexte budgétaire international, l'environnement économique national, les orientations budgétaires de l'État concernant les collectivités locales etc.,
- une analyse de la situation financière de la collectivité,
- les perspectives pour l'année concernée.

Le débat d'orientations budgétaires qui interviendra à l'appui de ce présent rapport permettra d'appréhender et de discuter des enjeux financiers et stratégiques de l'année 2024. Néanmoins, les décisions qui seront arrêtées cette année doivent

impérativement se conformer à **un cadre financier pluriannuel** garantissant à long terme la solvabilité de la Commune de Saint-Louis. C'est pour cette raison que les choix de la municipalité pour l'année 2024 sont exprimés dans le cadre plus large de la prospective financière 2021-2026.

Il est à noter que la préparation budgétaire 2024 a été profondément marquée par les **épisodes météorologiques de la fin décembre 2023 et de ceux de janvier 2024**.

Particulièrement significatifs d'un dérèglement climatique qui se vit chaque jour un peu plus, ces intempéries et les vulnérabilités de plus en plus fortes du territoire qu'elles ont mis en lumière sont venues **redéfinir les déterminants de nos priorités d'action 2024**.

En outre, les impacts des averses sur les routes, sur les radiers et sur le bâti communal, en particulier le bâti scolaire, ont aussi mis en exergue l'état de fragilité de nos infrastructures. Pendant de trop longues années, des pansements et du colmatage ont été réalisés sans plan stratégique de réhabilitation et de rénovation.

Aussi, au lendemain de cette crise climatique, la municipalité a tenu à en tirer pleinement les conséquences et a considéré comme urgente la nécessité d'apporter des réponses aux principaux désordres repérés.

Il s'agit notamment de **bâtir une ville plus résiliente** permettant l'adaptation du territoire aux aléas climatiques et de penser différemment le développement du territoire. Pour réussir ce défi, nous devons agir sur l'ensemble des politiques publiques : aménagement, habitat, environnement, déplacement, ... **Le travail en cours sur le projet de territoire sera le terreau de cette ambition en complément d'actions d'urgence** par exemple sur les infrastructures.

En conséquence, le budget 2024 va consacrer une part considérable des investissements à la mise en œuvre d'un plan de suppression des radiers, à un volume plus conséquent de travaux de modernisation de voirie, à une accélération des efforts de réhabilitation des écoles particulièrement, mais aussi au renforcement des moyens de la collectivité en matériels, engins, outillages, etc. pour intervenir dans des conditions météorologiques dégradées. A cet effet, la PPI sera revisitée afin d'être actualisée pour répondre à ces nouveaux besoins.

Plus que jamais, l'articulation avec la CIVIS sera nécessaire dans le cadre d'une véritable programmation de travaux à réaliser sur nos réseaux d'eaux pluviales et cela en lien notamment avec les perspectives de développement et d'aménagement de notre territoire. Il nous importe en effet que l'intercommunalité puisse agir en solidarité avec ses communes membres, tirant également les enseignements des intempéries dans son action.

Au-delà de ces priorités qui se sont invitées dans la préparation du budget 2024, nous **poursuivrons le programme des Petits Aménagements de Proximité (PAP)** dans les quartiers et toutes les actions qui participent à l'épanouissement humain des Saint-Louisiens et des Riviérois ainsi qu'à la dynamisation de la vie locale à l'échelle des quartiers.

L'éducation demeure un enjeu majeur du programme de mandature. Le Conseil municipal des enfants sera mis en place et des moyens vont être alloués à cette instance. Les efforts d'équipement des écoles vont se poursuivre ainsi que les actions partenariales travaillées dans le cadre de la *Cité éducative*. Une charte des collaborations entre les ATSEM et le personnel enseignant a été définie pour optimiser les conditions d'accueil des enfants.

Les projets structurants vont prendre un nouvel élan opérationnel. Tel est le cas notamment du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) du Gol avec un démarrage des travaux au niveau du secteur Piment et de l'école provisoire en vue de la démolition/reconstruction des écoles Edmond Albius et Sarda Garriga. Les études concernant le gymnase, la maison des associations et la salle des fêtes se termineront **avec un début de chantier prévu pour début 2025**.

Nous aurons également à cœur de **décliner le schéma directeur funéraire** initié en 2023 afin de répondre aux enjeux de l'état de saturation des cimetières existants et du manque d'équipements funéraires de proximité. Des aménagements structurants seront également livrés, comme notamment celui du **parc sportif paysager de Gol les Hauts (terrain Bory)**.

La transition écologique prend une dimension opérationnelle intégrée à nos politiques publiques. Une équipe s'est constituée pour développer les actions transversales et nourrir les projets dans l'optique notamment de guider nos politiques publiques sur la voie de l'exemplarité notamment en matière d'aménagement et de déplacement.

Le développement économique sera au cœur de nos projets avec la nouvelle impulsion qui pourra être donnée avec le levier des dispositifs *Action cœur de ville 2* et *Quartiers productifs*, la définition du programme de requalification de l'ancienne école des sœurs, la poursuite de la transformation de l'ancien centre artisanal du bois, l'accompagnement des entrepreneurs à la recherche d'opportunités foncières, la mise en tourisme de certains spots du territoire.

Sur la lancée du réveil orchestré en 2022 et 2023, nous continuerons à **développer l'offre culturelle** au travers d'une politique d'animation dynamique qui fait rayonner la ville et ses multiples talents artistiques, tout en attirant les visiteurs à l'occasion des événements festifs programmés à l'agenda de la ville.

Enfin, il s'agira d'aller plus loin dans **la refondation de l'administration communale** avec la mise en œuvre de la deuxième phase de réorganisation des services. La politique RH poursuivra ses déclinaisons opérationnelles avec cette année la prise d'un certain nombre de délibérations-cadre notamment en matière de refonte du règlement intérieur, d'encadrement des astreintes, de prise en charge de frais de déplacements, et ce dans le même esprit de co-construction et de dialogue social avec les représentants du personnel.

Pour mener à bien ces projets ambitieux mais nécessaires et réalistes, une attention particulière sera portée à **la qualité du service public** et plus particulièrement à celle de l'accueil. Dans une logique de proximité, d'échanges et



d'efficacité, les temps citoyens seront confortés ainsi que le suivi des demandes des administrés. Nous voulons offrir plus de services, plus de souplesse et plus de réactivité en développant également la digitalisation des services et des démarches en ligne.

Envoyé en préfecture le 12/03/2024

Reçu en préfecture le 12/03/2024

Publié le 13/03/2024



ID : 974-219740149-20240304-DCM002_2024-DE

CHAPITRE 1 : LES DONNEES ECONOMIQUES ET FINANCIERES, LE CADRE BUDGETAIRE ACTUEL ET LES ORIENTATIONS 2024

I. LE CONTEXTE ECONOMIQUE, SOCIAL ET FINANCIER

A. LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET SOCIAL

1. Un contexte international incertain

Le ré-embrassement du conflit israélo-palestinien est venu s'ajouter aux conséquences de l'invasion russe en Ukraine et de la pandémie de COVID-19, accentuant les incertitudes pesant sur la situation économique internationale.

Dans ce contexte, il est prévu pour 2024 **un maintien de la croissance mondiale à 3,1%**¹, soit au même niveau qu'en 2023 qui a vu le rebond lié à la reprise post-crise COVID se tasser (5,8% en 2021, 3,5% en 2022). Les principales raisons tiennent à l'inflation - certes en baisse - mais qui reste à un niveau élevé, et aux politiques monétaires restrictives des pays développés.

Le repli de l'inflation au niveau international, de part sa vitesse et son ampleur, reste incertain en raison notamment des tensions géopolitiques citées supra. Les prix des matières premières restent relativement volatiles, comme l'illustre le prix du pétrole, oscillant entre 72 dollars et 98 dollars entre juin et décembre 2023. Le prix du blé reste à un niveau élevé (6,8 \$ les 60 pounds), bien que largement en deçà des sommets atteints début 2022 (12,9 \$).

Au niveau monétaire, **le phénomène de dédollarisation** conteste le rôle hégémonique du dollar américain comme devise refuge. En particulier, l'utilisation de cette monnaie comme arme de pression politique (notamment à travers les sanctions américaines contre la Russie) a incité certains pays à craindre d'être trop dépendants de cette monnaie. Les dirigeants non-occidentaux ont ainsi diminué drastiquement leurs échanges en dollars, au profit du Yuan chinois. Les BRICS (groupe de pays émergents en forte croissance : Brésil, Russie, Inde, Chine, Afrique du Sud) envisagent également de créer leur propre monnaie pour financer leurs échanges.

Au niveau européen, **les économies de la zone euro traversent une phase de ralentissement**. La hausse des taux de la Banque Centrale Européenne de 450 points de base depuis juillet 2022 affecte progressivement les économies : le taux des crédits distribués par le secteur financier a augmenté significativement et la demande de crédits a chuté participant à la diminution des investissements et à la dégradation du marché immobilier.

Ce resserrement des conditions de financement freine la demande, contribuant ainsi au fléchissement de l'inflation. **Selon les projections de la BCE, l'inflation devrait ainsi reculer en 2024 à hauteur de 2,7 %** (contre une estimation globale de 5,4% en 2023), avant de se rapprocher de l'objectif de 2% en 2025. La croissance devrait rebondir, en moyenne, de 0,6% à 0,8% en 2024, avant d'atteindre 1,5% en 2025 et 2026.

En France, après une forte croissance du PIB en 2021 avec la levée progressive des restrictions sanitaires, le PIB connaît depuis une évolution annuelle en baisse. **Le**

¹ Perspectives de l'économie mondiale, janvier 2024 (site du Fonds monétaire international)

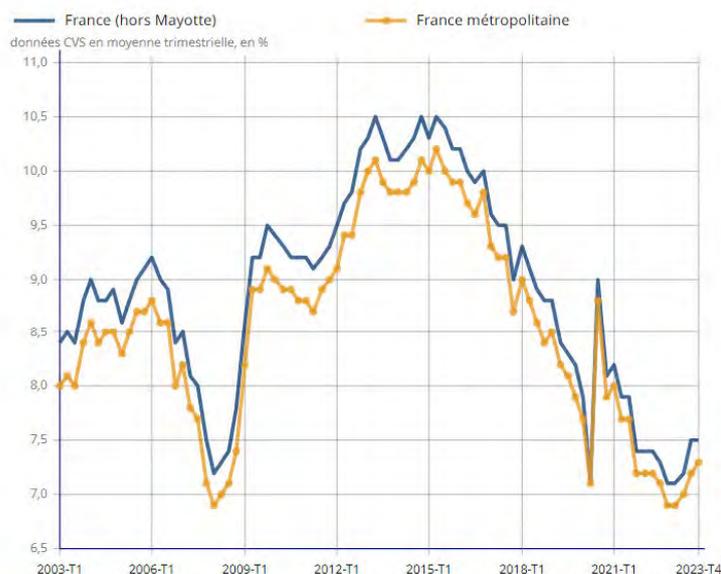
niveau de croissance de 2023 devrait se limiter à 1 % après un premier semestre plus soutenu qu'anticipé et malgré un ralentissement au second. Cette évolution s'explique notamment par la dégradation de la situation de nos principaux partenaires européens, notamment l'Allemagne, ainsi que des conséquences de la politique monétaire qui commencent à se faire sentir au-delà du secteur immobilier d'ores et déjà fortement affecté. Les informations conjoncturelles disponibles en fin d'année laissent entrevoir un fléchissement de la confiance des ménages et des chefs d'entreprise, malgré une inflation moins forte qu'escomptée.

Pour 2024, les perspectives économiques sont marquées par des anticipations de croissance faibles et un contexte inflationniste qui reste élevé. Ainsi, la loi de finances pour 2024 se basait sur une prévision de croissance de + 1,4 %, estimé « optimiste » au moment de la préparation de la Loi de finances, le consensus des économistes le situant aux alentours de + 0,8 %. Le Ministre de l'Economie et des Finances a ainsi annoncé le 19 février revoir à la baisse sa prévision de croissance, passant à 1,0 % pour 2024. Quant à l'inflation, elle a été estimée aux alentours de + 2,6% et est susceptible d'être accentuée par les incertitudes portant notamment sur la dynamique des prix de l'énergie et de l'alimentaire.

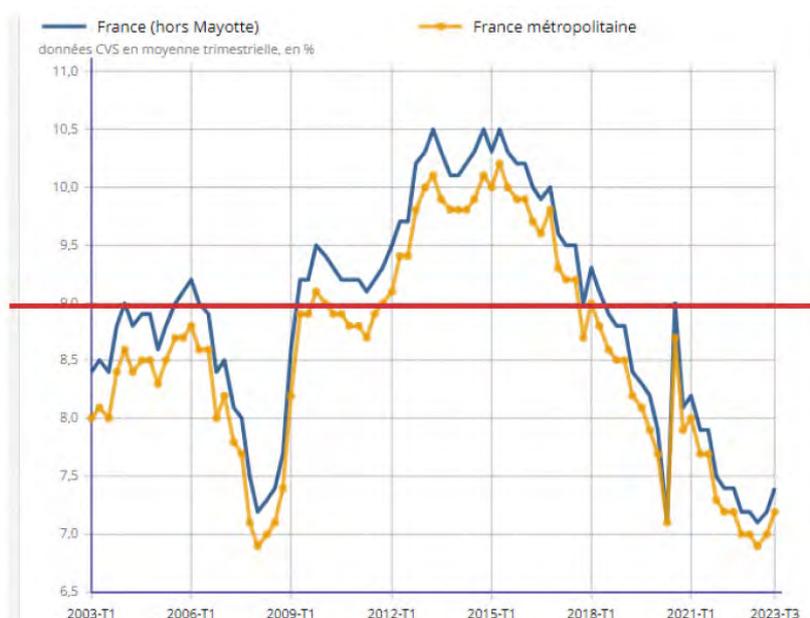
2. Le chômage

Au quatrième trimestre 2023, le nombre de chômeurs² au sens du Bureau International du Travail (BIT) s'établit 2,3 millions de personnes en France (hors Mayotte). **Le taux de chômage au sens du BIT est en légère progression**, passant de 7,1% à fin 2022 à 7,4% à fin 2023 (hors Mayotte). Il reste néanmoins en deçà de son pic de mi-2015 (-3,1 points) et inférieur de 0,8 point à celui d'avant la crise sanitaire (fin 2019).

² Source – INSEE, publication du 13 février 2024



Taux de chômage au sens du BIT



Le chômage touche tout particulièrement les jeunes (17,3% chez les 15-24 ans), les peu diplômés (13,2% pour les non diplômés contre 4,7% pour les Bac+2 et plus) et est relativement paritaire (7,5 % pour les hommes et 7,1% pour les femmes).

Pour rappel, un chômeur au sens du BIT est une personne âgée de 15 ans ou plus qui satisfait aux trois critères suivants : est sans emploi pendant une semaine donnée ; est disponible pour travailler dans les deux semaines à venir ; a effectué, au cours des quatre dernières semaines, une démarche active de recherche d'emploi ou a trouvé un emploi qui commence dans les trois mois.

Par ailleurs, **les chiffres énoncés par l'INSEE contrastent avec ceux publiés par Pôle emploi** puisqu'un chômeur au sens du BIT n'est pas forcément recensé à Pôle Emploi (et inversement). En moyenne au quatrième trimestre 2023, en France métropolitaine, le nombre de personnes inscrites à Pôle emploi et tenues de rechercher un emploi (catégories A, B, C) s'établit à **5 129 600** en légère diminution de 0,4 % sur une année glissante. Parmi elles, 2 824 400 personnes sont sans emploi (catégorie A) et 2 305 200 exercent une activité réduite (catégories B, C).

3. Une économie réunionnaise résistante³

En 2020 à La Réunion, la crise sanitaire de la Covid-19 a entraîné un recul du produit intérieur brut (PIB) de 4,2 % en volume (19,15 Mds), comparable à la **récession** que l'île a connue en 2009 à la suite de la crise économique et financière mondiale de 2008.

En 2021, malgré un contexte difficile du fait de la dégradation de la situation sanitaire sur l'île et de la flambée des prix de l'énergie, l'économie réunionnaise a fait preuve d'une **résilience** remarquable. Malgré les restrictions visant à limiter la propagation de la Covid-19, le PIB en euros constants a progressé de 6,7 % pour s'établir à 20,3 Mds, supérieur de 2,3 % à son niveau moyen de 2019⁴.

En 2022, la croissance de l'activité économique de La Réunion (+ 2,7%) s'est inscrite dans le prolongement de la reprise robuste de 2021. Comparativement au niveau national, elle est légèrement plus dynamique (+ 2,5%). La croissance fut portée à la fois par la consommation des ménages (+ 1,7 %), les dépenses des administrations publiques (+2,5 %) et les dépenses touristiques (+ 1,7%), alors que l'investissement a reculé de 0,8%.

Le climat des affaires s'est amélioré par rapport à l'année précédente et l'emploi salarié a de nouveau progressé (+2,2% soit + 6 400 emplois), bien qu'à un rythme plus faible (+ 5,7 % soit + 15 300 emplois en 2021). Le taux de chômage a atteint un niveau historiquement bas (18%) bien qu'encore fortement supérieur à celui du niveau national (7,4%). **Cette dynamique est due au secteur privé, qui a créé 7 800 emplois (+4,0 %) alors que l'emploi public a perdu 1 600 emplois nets.**

La consommation des ménages est restée bien orientée, présentant une progression de 1,7% en 2022⁵. L'inflation s'est accélérée, avec une augmentation des prix à la consommation de près de 3,6% (+1,4 % en 2021). L'inflation sous-jacente (mesurée en retirant les prix soumis à une intervention de l'État et les prix très volatiles) s'est portée à 3,1%. En revanche, le taux de marge des entreprises voit son niveau médian légèrement reculer (de 30,5% en 2021 à 28,5 % en 2022), signe qu'elles ont absorbé une partie de la hausse des prix de leurs intrants.

Les premiers constats pour l'année 2023 laissaient présager un ralentissement de l'économie réunionnaise. Ce ralentissement fut néanmoins moins important

³ INSEE – Bilan économique 2021 – La Réunion

⁴ IEDOM – Rapport annuel Économique 2022 – La Réunion

⁵ Source IEDOM, AFD et INSSE : Comptes Economiques Rapides pour l'Outre-Mer, Juillet 2023

qu'escompté (les estimations de l'INSEE en juillet tablaient sur une croissance de 0,6% sur l'année 2023), avec une croissance du PIB aux alentours de 1,8%⁶.

La dynamique en matière d'emploi a peiné à repartir : l'emploi salarié présente affiche un ralentissement de sa progression à 1,4% à fin septembre 2023 en évolution annuelle, s'établissant à 295 920 emplois salariés au total.

La croissance de l'emploi privé ralentit. Le nombre de salariés du privé se porte à 207 250, soit +1,8% par rapport à 2022. L'emploi salarié marchand n'a progressé que de 2,3% par rapport à 2022, porté par l'hôtellerie-restauration (+4,4 % soit + 13 490 individus, en ralentissement par rapport à la dynamique constatée un an plus tôt, + 14%). Le secteur de la construction a commencé une phase décroissante sur la période (-0,1 %), subissant la dégradation des activités liées au logement.

Malgré une perte de – 8 % des contrats « Parcours Emploi Compétences », l'emploi public repart à la hausse pour la première fois depuis la fin du premier semestre 2022. Le nombre de salarié public s'élève ainsi à 88 670, en progression de +0,4% en un an.

Malgré ces créations d'emplois, **le taux de chômage augmente significativement : +2,6 % par rapport au troisième trimestre 2022, s'affichant à 20,2%**, niveau jamais atteint depuis 2019. Le nombre de demandeurs d'emploi diminue néanmoins, s'établissant à 153 580 individus de catégorie A, B et C, soit -1,2% en variation annuelle. Les catégories A s'établissent à 116 640, soit une diminution de -2,6% en 2022.

L'entrepreneuriat est perçu comme une voie de substitution au salariat. Sur la période, le nombre de nouvelles entreprises réunionnaises s'est établi à 3 330, soit + 7,5% de plus en un an. En particulier, le nombre de micro-entreprises a augmenté de 2 075 au troisième trimestre 2023, soit +20,2 % en rythme annuel. Les secteurs d'activités affichant les plus fortes hausses concernent les services (+28%), la filière industrielle (+18 %). La construction n'a progressé que de 1,5%.

Concernant Saint-Louis, le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A s'établit à **8 370**⁷ à fin décembre 2023 (12 040 toutes catégories confondues), en légère diminution par rapport à fin décembre 2022 (8 520 en catégorie A, 12 240 toutes catégories).

B. LE CONTEXTE FINANCIER

1. Les finances publiques⁸

Le programme de stabilité de la France pour 2023-2027 a été présenté en conseil des ministres du 26 avril 2023.

Il présente les prévisions de croissance et la trajectoire de finances publiques que le gouvernement s'est fixée à l'horizon 2027. Elle traduit l'objectif de retour à des comptes

⁶ Nexa – Analyse conjoncturelle du troisième trimestre 2023 – Février 2024

⁷ France Travail – Plateforme statistiques

⁸ Source INSEE – Loi des Finances 2021

publics normalisés une fois les crises sanitaire et de l'énergie passées. Le déficit public reviendrait sous le seuil de 3% du PIB à l'horizon 2027 et le poids de la dette publique dans le PIB commencerait à décroître à un rythme marqué à compter de 2026.

Après une année 2021 marquée par une forte reprise économique malgré la poursuite de la crise sanitaire et l'apparition de tensions inflationnistes, l'année 2022 a quant à elle été marquée par un environnement économique international dégradé en raison de l'invasion russe en Ukraine, qui a entraîné une forte hausse des prix des matières premières, un rebond des tensions d'approvisionnement et une augmentation de l'incertitude.

Cet environnement a conduit à une **nouvelle mobilisation des finances publiques pour protéger les ménages et les entreprises** face à la hausse des prix de l'énergie. Près de 44 Md€ ont été consacrés à ces mesures de soutien (bouclier tarifaire, réduction du prix du carburant à la pompe, revalorisation anticipée des prestations sociales, etc.).

Par ailleurs, la charge de la dette de l'État a augmenté de près de 15 Md€, principalement en raison de la charge d'indexation des titres indexés sur l'inflation. Malgré tout, le déficit public a poursuivi son amélioration en s'établissant à -4,7 % en 2022, après -6,5% en 2021, grâce au fort dynamisme des prélèvements obligatoires, plus dynamique que le PIB. En outre, l'année 2022 est marquée par la quasi-extinction des mesures de soutien d'urgence.

En 2023, le solde public s'est établi à -4,9 % du PIB⁹ en raison notamment du maintien d'un niveau élevé de protection des ménages et des entreprises face à l'inflation. Le maintien des mesures de protection face à la hausse des prix aurait un coût brut de 45 Md€ et un coût net de 31 Md€, ce coût étant atténué notamment par les moindres charges de service public de l'énergie.

Cet exercice serait marqué par une évolution spontanée des prélèvements obligatoires moins allante que l'activité. La charge de la dette (50,8 Md €)¹¹ devrait présenter un ralentissement, en augmentation de 0,5 Md€ de plus qu'en 2022, où la progression avait été de 12,6 Md€ en raison des charges d'indexation importantes.

A l'horizon 2027, le gouvernement s'est fixé pour objectif le retour à des comptes publics normalisés et un désendettement une fois les crises sanitaires et de l'énergie passées : le déficit public reviendrait sous le seuil de 3% de PIB à l'horizon 2027, grâce à un redressement du solde structurel et à la dynamique attendue de l'activité. La dette publique passerait ainsi du point haut atteint en 2020 (114,6 % du PIB) à 109,6% en 2023 puis 108,3% en 2027.

2. Les finances locales ¹⁰

Malgré le contexte inflationniste, les collectivités territoriales présentent une situation financière globalement favorable, avec néanmoins **des contrastes entre les catégories de collectivités et au sein d'elles**.

⁹ Loi de finances de fin de gestion 2023

¹⁰ Situation mensuelle des comptes des collectivités territoriales – Janvier 2024

L'épargne brute globale des collectivités a diminué de 8,9% en 2023 par rapport à 2022, mais reste supérieure à son niveau d'avant crise (34,3 Md€ en 2020). Les recettes de fonctionnement ont été en hausse de 3,2 % sur un an, soit + 8,2 Md€, grâce à une progression de 2,8% des recettes fiscales (+4,4 Md€). Les dépenses ont progressé de 5,7% (+10,7 Md€) notamment sous l'impulsion des frais de personnel (+4,8 % soit +3,4 Md€) et des achats et charges externes (+9,4 % soit +3,2 Md€), stimulés par l'inflation.

Concernant plus particulièrement le bloc communal, l'épargne brute progresse par rapport à 2022 (+10,2 %), à la différence des départements et régions. Ces deux dernières strates voient leur épargne diminuer (notamment les départements en raison de la diminution des recettes de DMTO).

Epargne brute (CAF brute) en M€	Exécution 2019 au 31/01/2020	Exécution 2022 au 31/01/2023	Exécution 2023 au 31/01/2024	Evolution	Evolution 2023/2019	Evolution 2023/2022
Communes	12 499	13 050	14 379		15,0%	10,2%
GFP	5 793	6 695	7 524		29,9%	12,4%
Départements	10 085	12 962	8 013		-20,5%	-38,2%
Régions	5 885	6 030	5 387		-8,5%	-10,7%
Total	34 262	38 736	35 303		3,0%	-8,9%

3. Focus sur la Loi de finances 2024 et la Loi de programmation des finances publiques 2023-2027

Alors que la Loi de finances définit la politique budgétaire et financière du gouvernement pour l'année 2024, la loi de programmation des finances publiques définit quant à elle la trajectoire pluriannuelle des finances publiques jusqu'en 2027 et les moyens qui permettront de l'atteindre, dans un contexte de sortie de crise économique et sanitaire liée au Covid.

Un retour du déficit public sous la barre des 3% du PIB est prévu d'ici 2027 (contre 5% et 4,9% de déficit en 2022 et en 2023).

a) Les principales mesures de la Loi de finances 2024 impactant les collectivités

Le projet de Loi de finances 2024 n'est pas marquant pour les collectivités. Il s'inscrit dans une trajectoire de rétablissement des comptes publics à l'horizon 2027.

Le gouvernement a cherché un équilibre entre d'un côté la volonté de limiter l'impact de l'inflation sur les Français et de l'autre celle de ne pas creuser la dette publique. Le texte a dû répondre aux contraintes européennes tout en ménageant les élus locaux en proie à la poursuite de l'évolution des prix de l'énergie et des services.

- **Aménagement de la suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)**

Alors que le projet de loi de finances 2023 prévoyait une suppression de la CVAE en deux ans (50% en 2023 et le reste en 2024), **le PLF 2024 prévoit une suppression progressive sur la période 2024 – 2027 pour les 50% restants**. Cette diminution se traduira de manière linéaire chaque année : baisse du taux d'un quart par an pour toutes les tranches.

Dès 2023, les collectivités qui ont perdu la CVAE disposaient d'une compensation dynamique à l'euro près à travers une fraction de TVA. Cette compensation devait être égale à la moyenne des recettes de CVAE des années 2020, 2021 et 2022. Les bénéficiaires ont perçu également la dynamique de la fraction de TVA calculée au niveau national si elle est positive.

La croissance de TVA nationale alimente le Fonds National de l'Attractivité Économique des Territoires (FNAET), qui est versé aux communes, aux EPCI et à la métropole de Lyon en fonction d'une clé de répartition. Cette part dynamique représente néanmoins une part faible par rapport à la part fixe (600 M€ sur les 10 Md€ de CVAE perçue en moyenne sur les années 2020-2023).

➤ **Instauration d'une exonération totale de TFPB pendant 15 ans pour les logements sociaux qui feront l'objet de travaux énergétiques importants (article 6 du PLF 2024)**

Il existait déjà une exonération obligatoire de taxe foncière sur les propriétés bâties de 15 ans (voire 25 ou 30 ans selon certaines conditions) applicable aux constructions neuves de logements sociaux.

Cet article étend cette exonération obligatoire aux logements sociaux remplissant ces conditions : être achevé il y a au moins 40 ans, avoir bénéficié d'un prêt réglementé ou bénéficiant d'une convention à l'aide personnalisée au logement depuis la même durée appartenir à la classe énergétique F ou G₂, avoir obtenu un agrément auprès du Préfet pour la réalisation de travaux. Celui-ci sera délivré s'il respecte les normes d'accessibilité, la qualité sanitaire et la sécurité d'usage et s'il permet le passage du logement en classe énergétique A ou B.

La durée de l'exonération sera portée à 25 ans si la demande d'agrément est déposée entre 2024 et 2026.

➤ **Revalorisation forfaitaire des bases pour 2024**

L'article 1518 bis du Code Général des Impôts prévoit que les valeurs locatives foncières soient revalorisées en fonction de l'inflation constatée, calculé en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisée (IPCH) entre le mois N-1 et le mois de novembre N-2 pour application en année N.

Pour 2024, les valeurs locatives des locaux d'habitation **devraient ainsi augmenter de 3,9%**, nettement inférieur aux 7,1% enregistrés en 2023.

➤ **Compensation de la perte de la THLV**

L'article 73 de la loi de finances pour 2023 a modifié la définition d'une « zone tendue », c'est-à-dire sous tension locative. **Le décret du 25 août 2023** a dressé la liste des communes entrant dans le périmètre, y compris la commune de Saint-Louis. Le nombre total de communes concernées est passé de 1 149 communes en 2023 à 3 697 en 2024.

Ainsi, les communes entrant dans ce périmètre perdaient le bénéfice de la Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants (THLV), qui disparaissait en lieu et place de la Taxe sur les Logements Vacants (TLV), versée à l'État. En contrepartie de la perte de la THLV, les communes pouvaient instaurer une Majoration sur la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (MTHRS).

Pour rappel, l'équipe municipale de la commune de Saint-Louis, conformément à sa volonté de ne pas alourdir la pression fiscale qui repose sur ses contribuables, a fait **le choix de ne pas voter de Majoration de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires**, comme le permettait la loi.

La loi de finances pour 2024 a finalement prévu l'attribution d'une **compensation de 24,7 M€ pour 2024** en faveur des communes ayant perdu le bénéfice de la THLV, pour des montants égaux aux produits perçus en 2023.

➤ **Fixation pour 2024 de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et des variables d'ajustement**

En 2024, le gouvernement poursuit l'augmentation du montant de la DGF, engagée en 2023 (+133,3 M€), après cinq années de stabilité. La **Dotation Globale de Fonctionnement augmente de 320 M€ pour s'établir à 27,2 Md€**. Cette progression vise principalement à augmenter les dotations de péréquation. Le gouvernement estime ainsi que plus de 60% des communes verront leur DGF augmenter en 2024.

Au sein de la DGF, la Dotation de Solidarité Urbaine et de cohésion sociale (DSU) progresse de 140 M€ et la dotation de solidarité rurale (DSR) de 150 M€. Le reste de l'abondement (30 M€) étant fléché vers la dotation d'intercommunalité.

Toutefois, pour contribuer à la « stabilisation » des concours financiers aux collectivités, des « variables d'ajustement » touchant d'autres dotations et compensations d'exonérations fiscales (ensemble de dotations et compensations d'exonérations fiscales) seront réduites. Alors qu'en 2023, seuls les départements étaient concernés, **en 2024 le bloc communal sera aussi mis à contribution**.

Les prélèvements opérés sur les recettes de l'État au profit des collectivités territoriales sont ainsi évalués à **44,8 Md€ dans la Loi de Finances Initiale 2024**. A périmètre constant, ils progressent de 0,8 Md€ par rapport à la loi de finances pour l'année 2023, finançant principalement :

- l'abondement de la DGF cité supra,
- la majoration de la DGF en faveur du fonds d'aide pour le relogement d'urgence,
- la compensation de la réforme de la TLV,

- l'évolution tendancielle du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) pour 0,36 Md€ et son extension aux aménagements de terrain (0,25 Md€),
- le versement du solde des montants dus au titre du soutien exceptionnel des collectivités pour faire face à l'inflation (0,4 Md€).

Les prélèvements opérés sur les recettes de l'État au profit des collectivités territoriales sont détaillés dans le tableau ci-après.

(En euros)

Intitulé du prélèvement	Montant
Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la dotation globale de fonctionnement	27 245 046 362
Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la dotation spéciale pour le logement des instituteurs	4 753 232
Dotation de compensation des pertes de bases de la taxe professionnelle et de redevance des mines des communes et de leurs groupements	30 000 000
Prélèvement sur les recettes de l'État au profit du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)	7 104 000 000
Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la compensation d'exonérations relatives à la fiscalité locale	664 114 745
Dotation pour transferts de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale	378 003 970
Dotation élu local	123 506 000
Prélèvement sur les recettes de l'État au profit de la collectivité de Corse	42 946 742
Fonds de mobilisation départementale pour l'insertion	431 738 376
Dotation départementale d'équipement des collèges	326 317 000
Dotation régionale d'équipement scolaire	661 186 000
Dotation globale de construction et d'équipement scolaire	2 686 000
Dotation de compensation de la réforme de la taxe sur les logements vacants pour les communes et les établissements publics de coopération intercommunale percevant la taxe d'habitation sur les logements vacants	4 000 000
Dotation de compensation liée au processus de départementalisation de Mayotte	107 000 000
Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (communes)	239 658 133
Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (établissements publics de coopération intercommunale)	890 110 332
Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (départements)	1 243 315 500
Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (régions)	467 129 770
Dotation de garantie des reversements des fonds départementaux de taxe professionnelle	272 278 000
Fonds de compensation des nuisances aéroportuaires	6 822 000
Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la compensation des pertes de recettes liées au relèvement du seuil d'assujettissement des entreprises au versement transport	48 020 650
Prélèvement sur les recettes de l'État au profit de la collectivité territoriale de Guyane	27 000 000

Prélèvement sur les recettes de l'État au profit des régions au titre de la neutralisation financière de la réforme de l'apprentissage	122 559 085
Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la dotation globale d'autonomie de la Polynésie française	90 552 000
Soutien exceptionnel de l'État au profit des collectivités du bloc communal confrontées à des pertes de recettes fiscales et domaniales du fait de la crise sanitaire	-
Soutien exceptionnel de l'État au profit des régions d'outre-mer confrontées à des pertes de recettes d'octroi de mer et de taxe spéciale de consommation du fait de la crise sanitaire	-
Soutien exceptionnel de l'État au profit de la collectivité de Corse confrontée à certaines pertes de recettes fiscales spécifiques du fait de la crise sanitaire	-
Soutien exceptionnel de l'État au profit de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Martin, Saint-Barthélemy et Wallis-et-Futuna confrontées à certaines pertes de recettes fiscales spécifiques du fait de la crise sanitaire	-
Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la compensation de la réduction de 50 % des valeurs locatives de taxe foncière sur les propriétés bâties et de cotisation foncière des entreprises des locaux industriels	4 016 619 586
Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la compensation des communes et des établissements publics de coopération intercommunale contributeurs au fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) subissant une perte de base de cotisation foncière des entreprises	3 000 000
Prélèvement exceptionnel sur les recettes de l'État de compensation du fonds national de péréquation des droits de mutation à titre onéreux (DMTO)	-
Prélèvement exceptionnel sur les recettes de l'État au profit des collectivités territoriales et des groupements de communes qui procèdent à l'abandon ou à la renonciation définitive de loyers	-
Prélèvement sur les recettes de l'État au titre du soutien exceptionnel pour les communes et leurs groupements face à la croissance des prix de l'énergie et de la revalorisation du point d'indice de la fonction publique en 2022	-
Prélèvement sur les recettes de l'État au titre du soutien exceptionnel, au titre de l'année 2023, pour les collectivités territoriales face à la croissance des prix de l'énergie	400 000 000
Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la compensation de la réforme de 2023 de la taxe sur les logements vacants pour les communes et les établissements publics de coopération intercommunale percevant la taxe d'habitation sur les logements vacants	24 700 000
Prélèvement sur les recettes de l'État en faveur des communes nouvelles	17 600 000
Prélèvement sur les recettes de l'État visant à abonder le fonds de sauvegarde des départements pour l'année 2024	52 862 037
Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la compensation et du lissage des pertes exceptionnelles de recettes de taxe foncière sur les propriétés bâties	3 300 000
Prélèvement sur les recettes de l'État destiné à compenser les pertes de recettes résultant de l'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties	7 000 000
Prélèvements sur les recettes de l'État au profit des collectivités territoriales	45 057 825 520

➤ **Crédits du budget général, dont le « fonds vert »**

Annoncée le 27 août 2022 par la Première ministre, la création d'un fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, aussi appelé « fonds vert », fut inscrite en loi de finances pour 2023 en faveur de toutes actions renforçant **la performance environnementale, l'adaptation et l'amélioration du cadre de vie.**

Ce fond a été pérennisé et augmenté à l'occasion de la Loi de finances pour 2024. Celui-ci s'établit à 2,5 Md€ d'autorisations d'engagement avec parmi les priorités, la rénovation des écoles. Néanmoins, le Ministre de l'Économie et des Finances a annoncé le 19 février une diminution de l'enveloppe allouée à ce fond, le diminuant de 400 millions d'euros, l'établissant ainsi à **2,1 M€ pour 2024.**

Ce fonds vise notamment à soutenir la performance environnementale des collectivités (rénovation des bâtiments publics des collectivités, modernisation de l'éclairage public, valorisation des biodéchets, etc.), l'adaptation des territoires au changement climatique (risques naturels, renaturation) et l'amélioration du cadre de vie (friches, mise en place des zones à faible émission, etc.). Il portera également le financement de la Stratégie nationale pour la biodiversité à hauteur de 150 millions d'euros.

Afin d'inciter les collectivités à orienter leurs investissements vers la transition écologique, **l'objectif de verdissement des dotations** est renforcé, pour atteindre 0,5 Md€, soit 25% de l'enveloppe globale.

➤ **Les dotations de péréquation**

Depuis la fin de la contribution au redressement des finances publiques en 2018, les dotations de péréquation verticale sont moins abondées qu'auparavant. En effet, de 2014 à 2017, ces dotations avaient pour objectif de contrer la baisse de la dotation forfaitaire pour les communes les moins favorisées.

Pour 2024, l'abondement de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) est fixé à 140 M€ (comme en 2023) et la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) de 150 M€ (contre 200 M€ en 2023), soit une progression à un rythme équivalent à celui pratiqué au cours du précédent quinquennat. Comme en 2023, la loi de finances prévoit qu'au moins 60% de la hausse de la DSR sera affectée à la fraction « péréquation » versée à quasiment toutes les communes de moins de 10 000 habitants.

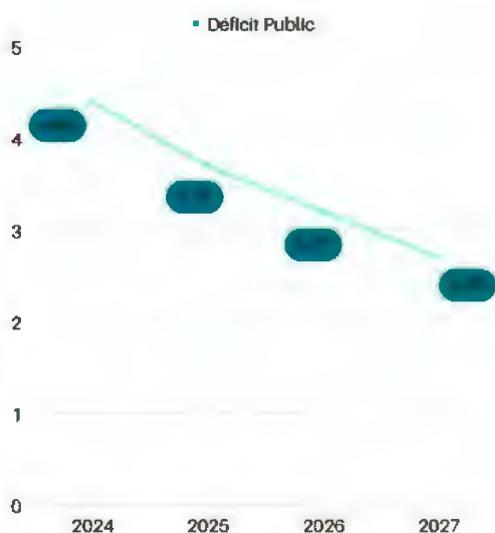
Plus spécifiquement concernant les communes et intercommunalités d'outre-mer, une **Dotation de Péréquation Outre-Mer (DPOM)** avait été instituée en 2020 au sein de la DACOM. Cette DPOM était alimentée chaque année par la progression annuelle de la DACOM et par un transfert de la DACOM historique. Cette dotation visait à opérer un rattrapage progressif des dotations de péréquation versées aux communes des DOM en augmentant progressivement la part prélevée à leur profit sur les enveloppes nationales de péréquation (DSU, DSR, DNP) et à renforcer le caractère péréquateur des dotations des communes des DOM, par une meilleure prise en compte des situations individuelles. **Ce rattrapage s'est achevé en 2023**, en établissant le

coefficient de majoration de la population à 63,0%. Pour 2024, le montant de la DACOM devrait s'établir à 387,0 M€ pour l'ensemble des communes d'Outre-Mer¹¹.

b) Les principales mesures de la Loi de programmation des finances publiques 2023-2027 impactant les collectivités

➤ **Article 2 : cadre général**

Les Lois de programmation des finances publiques (LPFP) sont des lois ordinaires fixant une trajectoire d'évolution de l'ensemble des finances publiques. Elles s'inscrivent dans une démarche de gestion pluriannuelle des finances publiques dont l'objectif est la réalisation de l'équilibre budgétaire.



La LPFP 2023 – 2027 a pour objectifs, d'une part, de réduire progressivement le déficit public, sous la barre des 3% d'ici 5 ans et d'autre part de stabiliser la dette publique à hauteur de 110 % du PIB entre 2024 et 2027.

Pour atteindre ces objectifs, le texte propose notamment de **limiter le montant maximal de l'ensemble des concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales**, de diminuer l'impact environnemental du budget de l'Etat et de prolonger **l'objectif indicatif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement des collectivités** afin de les « associer à la maîtrise des finances publiques tout en renforçant leur capacité d'investissement ».

➤ **Article 13 : évolution des concours financiers de l'Etat pour les collectivités territoriales**

L'enveloppe maximum des concours financiers de l'État aux collectivités, à périmètre constant et par année, a été définie comme suit :

	2023	2024	2025	2026	2027
FCTVA	6,70 Md€	7,10 Md€	7,63 Md€	7,88 Md€	7,79 Md€
<i>Autres concours</i>	46,15 Md€	46,88 Md€	47,32 Md€	47,78 Md€	48,26 Md€
TOTAL sans mesures exceptionnelles	52,85 Md€	53,98 Md€	54,94 Md€	55,66 Md€	56,04 Md€
<i>Mesures exceptionnelles</i>	2,11 Md€	411 M€	18 M€	5 M€	-
TOTAL avec mesures exceptionnelles	53,95 Md€	54,39 Md€	54,96 Md€	55,67 Md€	56,04 Md€

Ce plafond a été augmenté et serait revalorisé chaque année, contrairement à la précédente LPFP 2018-2022 où il a connu des baisses (2019) et des stabilités (2022, à hauteur de 48,5 Md€).

¹¹ Simulation La Banque Postale

Les ressources exceptionnelles venues abonder l'enveloppe totale des concours financiers de l'État (2,11 Md€ en 2023 pour soutenir les collectivités dans un contexte économique difficile et incertain) ont vocation à disparaître progressivement d'ici 2027.

➤ **Article 16 : instauration d'un objectif non-contraignant d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement**

Les collectivités participeront à l'effort de réduction du déficit public selon un objectif national d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement concourant à la réduction du déficit public et la maîtrise de la dépense publique.

	2023	2024	2025	2026	2027
Objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement	+4,8%	+2,0%	+1,5%	+1,3%	+1,3%

Cet objectif, non-contraignant, est défini en valeur et non plus en volume. Il prend en compte un facteur exogène à l'augmentation des dépenses réelles de fonctionnement des collectivités : l'inflation, minorée de -0,5%. Ainsi, pour 2024 l'objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement est fixé à **+ 2%** pour les collectivités territoriales. Le Haut conseil des finances publiques locales sera chargé du suivi de cette mesure.

II. LE CADRE BUDGETAIRE ET LES ORIENTATIONS 2024 POUR LA COMMUNE DE SAINT-LOUIS

La collectivité poursuit la mise en œuvre de sa programmation pluriannuelle d'investissement (PPI) revalorisée à 124 M€ sur la période 2021-2026, et 155 M€ jusqu'en 2027 en tenant compte de la durée résiduelle des travaux. En effet, la progression des études a permis de peaufiner les estimations financières et d'ajuster le calendrier opérationnel de certaines opérations prévues à la PPI. C'est notamment le cas des projets inclus dans le programme de renouvellement urbain du Gol.

Le financement de cette dynamique en matière d'équipement reposera essentiellement sur **l'autofinancement** dégagé grâce à la maîtrise rigoureuse des dépenses communales, alliée à une optimisation du recours aux **subventions et dotations d'investissement**.

La Ville complétera ce financement par **un recours maîtrisé à l'emprunt** à l'instar de la majorité des collectivités en 2024. Il est ainsi à noter qu'à ce stade de la mandature, la Ville n'a emprunté que 4,9 M€ sur un total projeté de 34,8 M€. Les efforts de gestion de la collectivité lui ont ainsi permis d'éviter l'endettement dans un contexte peu propice en raison de l'augmentation importante des taux d'intérêts, les marchés financiers anticipant une diminution des taux directeurs de la Banque Centrale Européenne sur l'année 2024.



La situation financière de la Commune s'est certes améliorée, mais pourrait à tout moment se dégrader à l'aune d'un contexte économique et financier incertain. **Ainsi, la Ville devra continuer à optimiser ses dépenses et à maîtriser ses risques financiers** au moyen d'une –budgétisation prudente et à travers la politique de provisionnement de ses risques.

Les éléments de prospective financière présentés ci-après, socle des orientations budgétaires et stratégiques pour l'année 2024 qui devront être débattues, s'inscrivent donc toujours **dans un contexte contraint, et doivent toujours se conformer au cadre financier pluriannuel.**

A. L'EVOLUTION DES DEPENSES ET DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

1. Les recettes de fonctionnement

a) Les recettes de fonctionnement et leur évolution de 2021 à 2026

Par prudence, la budgétisation en matière de recettes de fonctionnement se

Années	Recettes de fonctionnement (hors éléments exceptionnels)	Evolution n-1 (CA)	En euros par habitant
2021	91 562 336	6,21%	1 691
2022	94 068 538	2,94%	1 752
2023	97 879 528	3,00%	1 805
2024	98 569 404	0,7%	1820
2025	98 695 719	0,15%	1822
2026	98 852 842	0,15%	1825

matérialisera par une inscription en baisse en 2024 par rapport au compte administratif prévisionnel 2023 provisoire, cet exercice ayant été marqué par la perception de 2.6M€ de produits exceptionnels. Hors ces éléments, les inscriptions seront prudentes, avec une progression limitée à 0.7%.

Ces prévisions se basent ainsi sur **une stabilité de la recette « Octroi de mer »** dans l'attente des résultats des travaux visant à la réforme de cette recette essentielle pour

les collectivités ultramarines. L'IEDOM note en effet un essoufflement de la consommation des ménages à fin 2023 et un ralentissement de l'activité.

Les autres recettes devraient quant à elles se stabiliser ou connaître une évolution légèrement positive notamment du fait du dynamisme démographique.

Enfin, après deux baisses historiques de la fiscalité de -3% en 2022 ainsi qu'en 2023, la municipalité prévoit à ce stade **un gel des taux de la fiscalité en 2024**. Ce gel des taux est également projeté en raison des besoins d'investissements urgents identifiés suite aux intempéries. Il nous importe de pouvoir agir au plus tôt pour améliorer les infrastructures et renforcer la sécurité des habitants sans mettre à mal la trajectoire financière de la collectivité.

Dans le cadre de la présente prospective financière, les taux de la TFPB (Taxe foncière sur les propriétés bâties) et TFPNB (Taxe foncière sur les propriétés non bâties) sont aussi stabilisés sur la période 2024-2026. Toutefois, l'ambition de l'équipe municipale demeure d'alléger la pression fiscale sur la population saint-Louisienne et riviéroise. Dans cette optique, les efforts de bonne gestion budgétaire et financière seront poursuivis afin de rendre possible une troisième baisse des taux de la fiscalité locale avant la fin de la mandature 2020-2026.

b) Les principales recettes de fonctionnement

➤ Produits de la fiscalité directe

La fiscalité directe comprend les taxes directes locales possibles (taxe d'habitation, taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties).

La municipalité a décidé de financer son programme pluriannuel d'investissement **sans augmenter les taux de la fiscalité directe locale**. Elle a, à l'inverse, procédé à une baisse de 3 % en 2022 et 2023, et mettra tout en œuvre pour permettre une nouvelle baisse des taux avant la fin de la mandature.

Pour ce qui est de l'année 2024, le produit issu de la fiscalité directe locale augmenterait d'environ 1,0 M€, un montant inférieur à celui de 2023 (+ 1,8 M€). Il est toutefois important de rappeler que cette progression sera du seul fait de la revalorisation des bases de chacune des taxes. En effet, l'assiette de la TFPB et TFPNB est systématiquement révisée chaque année puisqu'elle relève, depuis la Loi de finances de 2018, d'un calcul tenant compte de l'inflation.

Il est également à rappeler que la commune perdra à partir de 2024 le bénéfice de la Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants (THLV), remplacée par la Taxe sur les Logements Vacants, bénéficiant à l'État, suite à son classement en zone tendue. Le manque à gagner pour la commune sera compensé par l'État par prélèvement sur les recettes de l'État (cf infra).

Pour ce qui est de l'année 2024, l'évolution de l'indice des prix à la consommation est harmonisée sur un an, soit +3,9 %.

En ce qui concerne la période 2025-2026, il a été retenu dans le cadre de la présente prospective une évolution annuelle des bases de +1 %.

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Fiscalité directe locale	38 851 964,13	39 949 721,27	42 262 855,18	43 332 068,46	43 755 642,48	44 183 452,24
Evolution en valeur		1 097 757,14	2 313 133,91	1 069 213,28	423 574,02	427 809,76
Evolution en %		2,8%	5,8%	2,5%	1,0%	1,0%

➤ Produits de la fiscalité indirecte

La fiscalité indirecte comprend les recettes affectées au compte 73 en dehors de la fiscalité directe et transférée. Elle comprend ainsi **l'octroi de mer, la taxe sur l'électricité, les droits de mutation, le fonds des investissements routiers et des transports ou FIRT, le fonds de péréquation intercommunal et communal ou FPIC,**

Après une année 2022 relativement dynamique (+3,1 %), l'exercice 2023 aura été synonyme de stabilisation (évolution attendue inférieure à 1%). Pour 2024, il faudra espérer que la situation économique se stabilise voire s'améliore profitant ainsi aux deux locomotives de la fiscalité indirecte dont **les évolutions sont intrinsèquement liées au dynamisme économique** :

- L'allocation de l'octroi de mer dépend des dépenses effectuées par chaque collectivité qui devraient connaître une progression significative sur la mandature, et particulièrement celles portées à la section d'investissement.
- La recette inhérente au FIRT se stabilisera dans les années à venir du fait du volontarisme des politiques publiques en matière de décarbonisation et de verdissement des déplacements.

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Octroi de Mer	21 776 895,04 €	22 915 374,00 €	23 569 585,00 €	23 569 585,00 €	23 569 585,00 €	23 569 585,00 €
Evolution en valeur €		1 138 478,96 €	654 211,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Evolution %		5,23%	2,85%	0,00%	0,00%	0,00%
Fonds des Investissements Routiers et des Transports	2 992 983,31 €	2 992 983,00 €	3 115 000,00 €	3 115 000,00 €	3 115 000,00 €	3 115 000,00 €
Evolution en valeur €		- 0,31 €	122 017,00 €	- €	- €	- €
Evolution %		0,00%	4,08%	0,00%	0,00%	0,00%

Le FPIC, dont le montant est maintenu à un milliard d'euros en 2023 par le gouvernement, devrait être équivalent à celui de 2022 et 2023, aux alentours de 983 000 € sous réserve que la répartition qui a été décidée par la CIVIS à l'égard de ses communes membres en 2022 et 2023 reste inchangée en 2024. Néanmoins, selon les projections actualisées de la CIVIS, la perte du bénéfice du FPIC pour l'ensemble intercommunal devrait intervenir en 2025.

En effet, le FPIC est attribué en fonction du rang de l'EPCI au classement de l'ensemble du bloc intercommunal d'outre-mer établi à partir d'un indice découlant de différents critères et notamment le revenu par habitant ainsi que le potentiel fiscal. Notre EPCI passerait dès lors de la 4^{ème} position à la 10^{ème} vers 2025. L'évolution de son indice expose donc la CIVIS à un risque de perte de cette ressource puisque seuls les 60 % des premiers ensembles intercommunaux figurant dans ce classement sont éligibles au reversement du FPIC.

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Fonds de péréquation des ressources Intercommunale	1 012 885,00 €	982 744,00 €	976 491,00 €	982 744,00 €	737 058,00 €	491 372,00 €
<i>Evolution en valeur €</i>		-30 141,00 €	-6 253,00 €	6 253,00 €	-245 686,00 €	-245 686,00 €
<i>Evolution %</i>		-3%	-1%	1%	-25%	-33%

➤ Dotations

Elles comprennent **les recettes du chapitre 74**, notamment la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU), la Dotation Nationale de Péréquation (DNP), les compensations d'État sur les exonérations fiscales, les autres dotations).

La principale dotation perçue par la collectivité est DGF. Le montant prélevé sur les recettes de l'Etat au profit des collectivités au titre de la DGF pour l'année 2023 **augmentera de 320 M€** permettant selon le gouvernement d'augmenter la dotation de 60 % des communes. Il faut espérer que cette augmentation soit profitable à la commune de Saint-Louis.

Dans l'attente de connaître avec exactitude l'évolution de notre DGF, il est fait le choix **par prudence, de cristalliser son montant constaté en 2023 pour les années 2024 et suivantes.**

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Dotation Globale de Fonctionnement	4 979 760,00 €	4 940 123,00 €	4 940 123,00 €	4 940 123,00 €	4 940 123,00 €	4 940 123,00 €
<i>Evolution en valeur €</i>		-39 637,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<i>Evolution %</i>		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%

Le gouvernement a décidé, comme en 2023, de **majorer de 180 M€ les dotations de péréquation des communes** (90 M€ pour la Dotation de Solidarité Urbaine ainsi que pour la Dotation de solidarité rurale). L'augmentation ou la diminution de la Dotation d'aménagement des communes sera répartie par le Comité des Finances locales (CFL). La commune de Saint-Louis devrait pouvoir compter sur une augmentation de sa DSU et donc de la DACOM. Néanmoins, dans l'attente de la notification de la part des services de l'Etat, il est décidé de reconduire le même montant encaissé en 2023.

2. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement et leur évolution de 2021 à 2026

Années	Dépenses de fonctionnement	Evolution n-1	En euros par habitant
2020	83 138 971	-2,07 %	1 535
2021	82 097 274	-1,25 %	1 516
2022	85 477 842	4,12 %	1 592
2023	86 636 896	1,36 %	1 600
2024	88 637 801	2,31 %	1 637
2025	90 073 316	1,62 %	1 663
2026	91 346 155	1,41 %	1 687

La municipalité devra continuer à encadrer strictement la progression annuelle de ses dépenses de fonctionnement aux fins de financer sa programmation pluriannuelle d'investissement.

Ainsi, sur la période 2023-2026, les dépenses totales de fonctionnement¹² devront connaître **une évolution annuelle modérée aux alentours de 2%**. Il est toujours important de rappeler que la maîtrise des dépenses de fonctionnement est un fort signal lancé à l'égard de nos partenaires économiques en vue du financement de notre programme pluriannuel d'investissement.

Dépenses incompressibles, les charges de personnel, représentant la plus grosse masse de dépenses, devront faire l'objet d'une attention particulière, et **leur évolution devra être inférieure à 2 % en moyenne jusqu'en 2026**. Après un exercice 2022 où les charges de personnel ont été fortement impactées par de nombreuses mesures exogènes (augmentation du point d'indice de 3,5% en juillet), l'exercice 2023 aura été marqué par **le coût du rattrapage salarial** sur 3 années lié au contentieux des retraits de titularisation, avec une augmentation qui devrait approcher 2,8% sur cet exercice.

La trajectoire initiale des charges de personnel risquera fortement d'être altérée par l'ensemble de ces réformes et mesures déjà mises en œuvre et d'autres à venir comme la prise en charge partielle par les employeurs de la protection sociale complémentaire des agents.

Pour les employeurs territoriaux, **la participation obligatoire à la prévoyance** entrera en vigueur le 1er janvier 2025 (coût estimatif annuel de 147 000 €) et celle relative à **la complémentaire santé** le 1er janvier 2026 (coût estimatif annuel de 315 000 €).

	Rétrospective				Prospective		
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Charges à caractère général (chap 011)	6 684 622	7 123 027	7 587 315	7 598 190	7 712 163	7 827 845	7 945 263
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	64 968 763	63 298 892	64 413 614	66 152 000	66 813 520	67 815 723	68 832 959
Autres charges de gestion courante (chap 65)	9 545 665	10 705 931	12 037 254	11 560 020	12 282 049	12 568 544	12 704 895
Intérêts de la dette (art 66111)	868 025	749 921	705 016	820 602	846 408	887 888	870 585
Autres dépenses de fonctionnement	1 071 895	219 503	734 644	506 084	983 661	973 315	992 454
Total des dépenses réelles de fonctionnement	83 138 971	82 097 274	85 477 842	86 636 896	88 637 801	90 073 316	91 346 155

Ainsi, pour compenser cette progression des charges de personnel, **les frais généraux (le train de vie de la commune) devront faire l'objet d'une maîtrise croissante** dans un contexte de forte inflation. Hormis les intérêts de la dette, tous les autres postes de dépenses devront connaître également une faible évolution annuelle sur la période 2023-2026.

B. LE PROJET DE MANDATURE ET SON FINANCEMENT

1. Coût du programme d'investissement

	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Projections 2024	Projections 2025	Projections 2026	Reste à financer en 2027

¹² Hors éléments exceptionnels liés à la qualité des comptes et au solde d'opérations antérieures (clôture d'opérations de RHI, etc.)

Programmes (a)	6 495 250	10 697 611	17 350 267	28 083 000	31 096 000	30 254 000	31 367 540
Total 2021-2026	123 976 128						
Total 2021-2027	155 343 668						

Le programme d'investissement de la municipalité sur la période 2021-2026 se chiffre désormais à 124 M€ (155 M€ sur la période 2021-2027) **en augmentation de 14 M€.**

Cette progression est due principalement à l'avancée des études pré-opérationnelles du NPNRU qui ont permis de préciser et d'actualiser les chiffrages prévisionnels des opérations sur le quartier du Gol.

Elle s'explique aussi par les besoins supplémentaires qui ont émergé des récentes intempéries concernant la sécurisation des axes routiers et en termes d'étanchéité des écoles.

Elle intègre également la participation communale pour la construction des ouvrages d'art au niveau des Trois Ravines.

Sur les 124 M€, 34 M€ ont déjà été réalisés et financés. Resteront à financer 90,0 M€ sur la période 2024/2026.

L'exercice 2024 sera principalement marqué par la montée en puissance des dépenses liées au NPNRU, qui devraient représenter à elles seules plus de 7 M€ (contre 1 M€ en 2023).

En matière d'investissement, devraient entre autres démarrer les opérations suivantes :

- L'aménagement paysager et sportif du terrain Bory à Gol les Hauts
- La rénovation et l'aménagement du stade de Bois de Nèfles Cocos,
- L'aménagement du centre médico-scolaire de la Rivière Saint-Louis,
- La rénovation du site du skatpark de la Palissade via la création de nouveaux équipements sportifs (dont un pumtrack) et de détente intergénérationnelle.

Se poursuivront également des travaux et études portant sur les projets déjà lancés de la PPI, notamment :

- La requalification des voies structurantes en milieu aggloméré et dans les hauts,
- La réfection de l'étanchéité des bâtiments scolaires et administratifs,
- Le démarrage des travaux du quartier du Gol dans le cadre du NPNRU,
- L'achèvement du groupe scolaire de 24 classes dans la ZAC Avenir,
- La réhabilitation de maisons communales de proximité,
- La création et la réhabilitation d'équipements sportifs.

Certains projets sont au stade d'études et devraient se concrétiser en 2024/2025. Celles-ci concerneront notamment :

- La création de la Maison funéraire à la Rivière
- La mise aux normes de l'accessibilité des bâtiments communaux au moyen de l'ADAP (agenda de l'accessibilité programmée),
- La réalisation d'une voie vélo communale.

Des enveloppes seront toujours consacrées au rééquipement et au rattrapage structurel de la Commune :

- Le programme de modernisation du parc informatique communal et de renforcement de l'infrastructure,
- La poursuite du programme de réhabilitation du patrimoine bâti communal et scolaire,
- La poursuite du renouvellement du parc automobile de la Commune et l'acquisition de nouveaux engins

Le programme d'investissement de la période 2021-2027 est présenté en annexe. Les coûts affichés seront susceptibles d'évoluer notamment pour les projets encore au stade des études.

2. Le financement du programme

Il est présenté ci-dessous le plan de financement prévisionnel des investissements à réaliser sur la période 2023/2026. Le remboursement du capital de la dette ne figure pas dans les dépenses d'investissement à financer, puisque celui-ci doit être couvert par l'autofinancement.

L'épargne de la collectivité

	Rétrospective				Prospective		
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Epargne de gestion	3 886 479	10 187 303	9 493 738	12 894 263	10 778 011	9 510 291	8 377 272
Epargne brute	3 018 454	9 437 382	8 788 722	12 073 661	9 931 602	8 622 403	7 506 687
Epargne nette	- 569 407	6 138 448	5 341 377	8 863 097	7 498 564	6 005 144	4 687 049

La maîtrise des dépenses de fonctionnement sur la période 2023/2026, comme évoquée supra, permettrait de dégager des épargnes brutes annuelles supérieures à 7 M€ ainsi que des **épargnes nettes, toutes positives, venant en partie financer la PPI**. L'épargne nette approcherait les **7,5 M€ en 2024**.

Le financement

Le tableau ci-dessous présente le plan de financement prévisionnel de l'investissement sur la période 2024-2026. Les cessions d'immobilisation correspondent à des recettes pouvant être intégrées dans le plan de financement. Dans le cadre de cette prospective 2024-2026, elles sont prévues à 0, mais pourront être réajustées à la hausse le cas échéant. En sus de l'épargne nette, le Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) viendra compléter également le financement du programme d'investissement. **Ces dernières (épargne nette, FCTVA, cessions) sont considérées comme les ressources propres de la commune.**

(M€)	2024	2025	2026	TOTAL
Epargne nette (a)	7,5	6,0	4,7	18,2
FCTVA (b)	2,1	4,5	2,9	9,5

Autres recettes (c)	0,3	0,9	0,9	2,1
Produit de cessions (d)	-	-	-	-
Ressources financières propres e = (a+b+c+d)	9,9	11,5	8,5	29,8
Subventions perçues (liées au PPI) (f)	13,6	14,9	15,6	44,1
Emprunts (art 16 hors 166 et 16449) (g)	4,0	4,1	7,9	16,0
Financement total h = (e+f+g)	27,5	30,5	32,0	90,0

Les ressources propres ne sont cependant pas suffisantes pour couvrir entièrement le financement des projets, nécessitant le recours aux partenaires externes.

La PPI serait ainsi financée pour la période, **au moyen de subventions d'équipement de l'Etat, de l'Europe, de la Région, du Département, de la CIVIS et d'autres organismes à hauteur de 44,1 M€**. L'Etat devrait constituer le principal financeur (avec notamment le NPNRU pour à lui seul 22 M€). Les fonds européens pourront être sollicités pour les opérations finançables dans le cadre de la programmation 2021-2027.

A l'instar de toutes les collectivités, **le recours à l'emprunt** pourra compléter le financement des investissements, auprès des banques ou des prêteurs institutionnels (AFD, BEI), pour un prévisionnel de 16,0 M€ d'ici la fin de la mandature.

C. L'IMPACT FINANCIER DE LA PPI

1. Le niveau de l'endettement

	Encours de dette au 31/12 (en euros)	Evolution / n-1	Emprunts nouveaux (en euros)
2021	32 562 047	5,3%	4 000 000
2022	29 126 874	-10,5%	
2023	25 916 311	-11,0%	
2024	27 483 272	6,0%	4 000 000
2025	28 978 838	5,4%	4 112 825
2026	34 048 472	17,5%	7 889 272

Au 31 décembre 2023, l'encours de la dette de la Commune s'établit à 25,9 M€. Afin de compléter le financement des investissements programmés en 2024, l'inscription d'emprunt d'équilibre devrait approcher les 4,0 M€. Au **31 décembre 2024**, la dette de la collectivité s'établirait à **27,5 M €** soit **une hausse de +6,0 %**.

Au 31 décembre 2026, si la totalité du programme est réalisée, l'encours de dette devrait s'élever à 34,0 M€. Elle resterait un indicateur favorable, car ramené au nombre

d'habitant, il **s'établirait à 629 €/habitant contre 1 344 €/habitant** en moyenne pour les communes de la même strate.

L'annuité de la dette (capital + intérêts) s'échelonne et se ventile comme suit

	Rétrospective			Prospective		
	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Annuités	4 048 855	4 152 361	4 031 166	3 279 447	3 505 147	3 690 223
<i>Evolution / N-1</i>	-9,1%	2,6%	-2,9%	-18,6%	6,9%	5,3%
Remboursement capital de la dette	3 298 934	3 447 345	3 210 564	2 433 038	2 617 259	2 819 638
Intérêts de la dette (art 66111)	749 921	705 016	820 602	846 408	887 888	870 585

L'annuité devrait connaître une baisse en 2024 de 18,6 % du fait de l'extinction en 2023 de trois emprunts dont les amortissements annuels représentaient 915 773 €. Les frais financiers devraient augmenter en raison de la situation des taux d'intérêts, qui se maintiennent à un niveau élevé par rapport aux exercices précédents, bien qu'il soit projeté une baisse au courant de l'année 2024.

Le désendettement permis par le faible recours à l'emprunt à ce stade de la mandature, ainsi que le niveau d'épargne de l'exercice 2023, expliqueront le bon niveau de capacité de désendettement de la commune.

Ce ratio de désendettement (ou la capacité de désendettement) - qui détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle – se maintiendrait nettement **en deçà du seuil de vigilance (autour de 12 années) d'ici la fin de la mandature.**

La capacité de désendettement de la collectivité évoluerait ainsi comme suit

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Ratio (années)	3,5	3,3	2,1	2,8	3,4	4,5

Ce ratio resterait ainsi très favorable et confirmerait la crédibilité financière retrouvée de la commune. Pour rappel, ce ratio a par le passé été très dégradé, jusqu'à 86 ans en 2019.

Enfin, la dette de la collectivité est structurée de la manière suivante à fin 2023

Dette par type de risque

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	14 061 063 €	54,26%	2,35%
Variable	4 897 106 €	18,90%	4,96%
Livret A	6 958 142 €	26,85%	4,11%
Ensemble des risques	25 916 311 €	100,00%	3,32%

État généré au 26/12/2023

Il importe de noter que la dette de Saint-Louis présente **un risque très faible** : 100% de l'encours est classé A1, soit la classe de risque la moins risquée sur la charte de GISSLER.

2. L'épargne, l'indicateur qui mesure la capacité de financement

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Recettes de fonctionnement	91 562 336	94 915 226	101 366 557	98 569 404	98 695 719	98 852 842
Epargne de gestion	10 187 303	9 493 738	12 894 263	10 778 011	9 510 291	8 377 272
Epargne brute	9 437 382	8 788 722	12 073 661	9 931 602	8 622 403	7 506 687
<i>Taux d'épargne brute (en %)</i>	10,31%	9,32%	12,23%	10,08%	8,74%	7,59%
Epargne nette	6 138 448	5 341 377	8 863 097	7 498 564	6 005 144	4 687 049

L'épargne de gestion est la différence entre les recettes et les dépenses hors intérêts de la dette. L'épargne brute constitue quant à elle, l'écart entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement y compris les intérêts de la dette. Cet excédent, appelé aussi autofinancement brut, finance la section d'investissement et doit être supérieur ou égal au remboursement du capital de la dette.

La part des cessions d'immobilisations est retirée car il s'agit d'une recette exceptionnelle. La collectivité peut, soit consacrer la totalité de son épargne brute au financement direct de ses investissements, soit recourir à l'emprunt en s'assurant que celle-ci couvre le remboursement en capital de la dette.

L'épargne brute diminuée du remboursement en capital de la dette détermine l'épargne nette de la collectivité qui correspond à une ressource propre qui peut être affectée à des nouvelles dépenses d'équipement. Si cette dernière est positive, cela signifie que la collectivité possède encore des marges financières pour emprunter ; dans le cas où elle est négative, un risque de déséquilibre budgétaire peut survenir à moyen-long-terme.

En ce qui concerne Saint-Louis, l'épargne nette demeurera positive a minima jusqu'en 2026, ce qui souligne la capacité de la collectivité à financer son PPI en recourant au volume d'emprunt affiché dans la présente prospective.

Cet indicateur confirme la crédibilité financière retrouvée de la Commune de Saint-Louis, qui présentait encore une épargne nette négative jusqu'en 2020.

D. LES DEPENSES DU PERSONNEL : EVOLUTION ET PROJECTIONS

1. Effectifs rémunérés au 31/12/2023 tous statuts confondus

Au 31 décembre 2023, l'effectif communal (hors CCAS et Caisse des écoles) rémunéré était de **1 609 agents**.

Évolution de la répartition par statut

Effectifs 2023	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Contractuels non permanents	Total
En nombre	1115	387	107	1609
En ETP	1031,8	383,68	101,42	1516,9

Commune	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Fonctionnaires titulaires et stagiaires	1084	1193	1174	1162	1179	1151	1119	1115
Agents contractuels (CDD, CDI, Emplois aidés, Apprentis, Adultes relais)	555	616	616	638	545	565	542	494
Soit effectif total tous statuts confondus	1639	1809	1790	1800	1724	1716	1661	1609

Répartition par filière et par statut

Filière	Fonctionnaires	Contractuels droit public + droit privé (emplois aidés)	Total	
			En nombre	En ETP
Administrative	387	94	481	467,21
Animation	4	8	12	11
Autres	0	30	30	25,5
Culturelle	7	0	7	7
Emplois fonctionnels	3	1	4	4
Médico-Sociale	2	15	17	17
Police municipale	41	0	41	41
Sportive	6	7	13	13
Technique	665	339	1004	931,19
Total général	1115	494	1609	1516,9

Répartition par catégorie

Fonctionnaires et contractuels	En nombre	En ETP
Catégorie A	41	40,6
Catégorie B	37	36,95
Catégorie C	1501	1413,85
Total général	1579	1491,4

Les caractéristiques essentielles des effectifs affectés sur les différents emplois perdurent dans les mêmes proportions :

- Catégorie A : **2,6%**
- Catégorie B : **2,3%**

- Catégorie C : **95,1%**

La collectivité doit maintenir les efforts engagés dans le renforcement de son taux d'encadrement (**4,9%**) qui est trop faible compte-tenu du nombre important d'agents et des services opérationnels en restructuration.

2. Analyse et projection des mouvements RH

Volume/Origine des entrées en CDD	Renfort (surcroît d'activité : CDD)	Apprentis	Droit privé (adultes relais)
2017	40	4	4
2018	53	7	3
2019	27	5	3
2020	13	0	2
2021	7	2	0
2022	12	0	0

➤ Les entrées

Pour l'année 2023 :

Contractuels

Volume/Origine des entrées en CDD	CDD (Besoin lié à un accroissement temporaire d'activité Article L332-23-1°)	CDD (Emploi permanent lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté (quelle que soit la catégorie) Article L. 332-8 - 2°)	CDD: emploi fonctionnel DGAS de 40 à 150 000 hab	Contrat de projet	Adulte de relais	Contrat Parcours Emploi Compétences (PEC)	Total
2023	14	7	1	1	1	16	40

Stagiaires/Titulaires

Volume/Origine des entrées	Stagiaire CNRACL	Titulaire CNRACL	Titulaire Détaché dans collectivité	Titulaire Détaché FPCM	Total
2023	2	5	2	1	10

➤ Les départs

Volume et origine des départs	Retraite	Fin de Contrat	Mutation	Démission	Décès	Licenciement pour inaptitude physique	Rupture conventionnelle	Fin de détachement
2019	32	2	0	3	4	1		
2020	31	31	7	5	10	1		
2021	35	22	3	3	8	1	1	1
2022	38	38	2	1	7	0	0	0
Au 31 décembre 2023	40	4	4	4	5	0	3	2

Les départs à la retraite constituent le principal motif de départ de la collectivité : en moyenne 35 départs annuels sont recensés sur les 3 prochaines années.

	2024	2025	2026
Projection des départs en retraite des agents	26	37	43

3. Répartition Femmes-Hommes par filière

Filières	Féminin	Masculin	Total
Administrative	310	171	481
Animation	5	7	12
Culturelle	5	2	7
Autres	14	16	30
Emplois fonctionnels	2	2	4
Médico-Sociale	15	2	17
Police municipale	5	36	41
Sportive	2	11	13
Technique	359	645	1004
Total général	717	892	1609

Nous pouvons observer qu'en totalité, les effectifs sont plutôt équilibrés en matière de répartition femmes/hommes avec **44,5%** de femmes et **55,5%** d'hommes. Les actions doivent se poursuivre quant à l'égalité professionnelle femme/homme dans la fonction publique et notamment au sein de la collectivité pour qui les stéréotypes de filière sont encore bien présents :

- 64% de femmes dans la filière administrative
- 88% de femmes dans la filière médico-sociale
- 87% d'hommes dans la filière police municipale
- 84% d'hommes dans la filière sportive
- 64% d'hommes dans la filière technique

Concernant les emplois fonctionnels de direction, la collectivité témoigne à ce jour d'un véritable équilibre hommes / femmes

4. Perspectives d'évolution des charges de personnel

Les données au 31 décembre 2023

ANNEE	2018 en €	2019 en €	2020 en €	2021 en €	2022 en €	2023 en €
Montant voté au BP	64 100 000	64 700 000	66 200 000	66 700 000	65 000 000	66 700 000
Décision modificative	100 000	750 000	/	/	/	/
Budget supplémentaire					500 000	
Total budget	64 200 000	65 540 000	66 200 000	66 700 000	65 500 000	66 700 000
Montant réalisé et voté au CA	64 198 000	65 446 000	64 968 000	63 298 000	64 489 621	66 152 067

La projection de la masse salariale en 2024

Année	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Charges de personnels	65 446 585 €	64 968 763 €	63 298 892 €	64 489 621,17 €	66 152 067€	66 813 520 €

Après cette présentation générale du contexte économique et financier ainsi que du cadre budgétaire de la commune, il convient à présent d'examiner les orientations stratégiques pour 2024, déclinées par politique publique et par axes prioritaires de la mandature.

CHAPITRE 2 : LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES DECLINEES PAR POLITIQUE PUBLIQUE ET PAR AXES PRIORITAIRES DE LA MANDATURE

I. LES REPONSES AUX URGENCES DU QUOTIDIEN

A. UN CADRE DE VIE PLUS PROPRE, PLUS SECURISÉ ET MIEUX ENTRETENU POUR BIEN VIVRE TOUS LES JOURS

1. Les routes

Les grosses averses qui se sont abattues sur le sud de La Réunion les 20 et 21 décembre 2023, suivies par le cyclone Belal, la tempête Candice et les fortes pluies du mois de janvier 2024, ont considérablement impacté l'état des infrastructures et causé de lourds dégâts.

La récurrence de ce type d'évènements météorologiques ainsi que leur intensité sont à prévoir dans le contexte du dérèglement climatique et des effets du réchauffement de la planète.

Les enseignements que nous avons pu retirer sont les suivants : un état fragilisé des infrastructures, des barreaux hydrauliques inexistantes ou sous-dimensionnés, des curages insuffisants, des règles d'urbanisme parfois non respectées en matière d'écoulement des eaux etc.

Ces constats ont orienté la programmation des opérations 2024 et nous ont amené à revisiter la PPI afin de structurer un territoire plus résilient face aux risques naturels. Des choix vont être opérés dans les actions à mener et les façons de faire.

Le bilan de l'année 2023 est riche, concrétisant ainsi la volonté municipale d'investir davantage encore sur la modernisation d'un réseau routier laissé trop longtemps à l'abandon et nécessitant une démarche d'intervention pluriannuelle pour remédier à la situation.

Ainsi, la Ville a investi en 2023 **près de 4 millions d'euros dans des travaux de modernisation de voirie** (incluant le plus souvent un volet d'amélioration de la gestion des eaux pluviales, au-delà de la reprise de la chaussée en enrobé). Les opérations menées dans ce cadre, pour un montant total de **3 956 K€**, ont concerné les routes suivantes :

- Rue ETIENNE AZEMA (332 K€) et réfection des parkings des cités Méroc et Mangoustan (202K€)
- Chemin RICHARD (323,5 K€)
- Chemin DEJEAN – partie haute (413 K€)
- Chemin GRAVITER (49 K€)
- Parking église de Saint-Louis (trottoirs et eaux pluviales - 87 K€)
- Chemin des NARCISSES et Impasse des ROSES (151 K€)
- Chemin CASCADE (34 K€)
- Chemin CAMARON (27 K€)
- Chemin VERVAL – volet eaux pluviales (248 K€)
- Rues ELSA TRIOLET, Père CHRISTIAN FONTAINE et BRUXELLES (825 K€)
- Chemin des RUCHES (50 K€)
- Parking de l'Hôtel de ville de Saint-Louis (65 K€)
- Parking à proximité du collège du RUISSEAU : 275 K€
- Chemin des CANOTS (tranche 1 – 600K€)
- Chemin Ligne MONTEGU – mur d'accotement

D'autres travaux externalisés liés à la sécurité, ont été réalisés (102,5 K€) : la pose de la nouvelle passerelle Majeannette à Gol les Hauts, la pose de coussins berlinois sur plusieurs voiries, notamment au Ruisseau et à Palissade, ainsi que des travaux de curage et d'hydrocurage réalisés notamment sur les rues Monseigneur de Beaumont, Père Christian Fontaine, Chemin Guichard et chemin Kerveguen

Les services communaux ont également été mobilisés pour déployer **des travaux en régie**, tels que les réfections des nids de poule en enrobé à froid (240 tonnes) pour un montant total de **31 K€** et les réfections des voiries en bicouche sur différents chemins des quartiers de Bois de Nèfles Cocos, le Gol, Tapage, La Oulette, Les Makes, Bellevue. Au total, soit 2 500 ML de voies qui ont été traitées pour un montant de **63 K€**. La réflexion se poursuit sur les engins à acquérir et le renforcement des compétences à opérer pour consolider les travaux en régie et proposer une offre de service plus durable, notamment autour de l'enrobé à chaud.

Pour 2024, la programmation des opérations prend en compte les travaux rendus impératifs suite aux intempéries, ceux qui n'ont pu être réalisés ou finalisés en 2023 et ceux qui font partie du plan pluriannuel et doivent être réalisés en 2024. Le montant prévisionnel des dépenses pour les routes en 2024 a été revu à la hausse par rapport à la PPI initiale et est évalué à **6.15 M€**.

a) Les opérations 2024 à réaliser suite aux intempéries

- Des interventions de réfection des réseaux d'eaux pluviales

Tirant les leçons des intempéries et de leurs impacts sur les infrastructures et les habitations, l'équipe municipale entend dès cette année engager des travaux qui permettront de remédier aux situations complexes vécues fin 2023 – début 2024. Dans cette optique, les voiries suivantes feront l'objet de travaux : Chemin des Myosotis, Rue Auguste Larrée, Rue Ambroise Croizat, Impasse rue Leconte de Lisle, Chemin Mozart, Chemin Champignon, Rue Pierre Payet, Chemins de la plaine, Dépôt et Dejean (partie basse), Chemin des œillets, Chemin Kerveguen (une portion).

Ces travaux vont surtout concerner la réfection des réseaux d'eaux pluviales. La CIVIS au titre de sa compétence sera sollicitée pour la prise en charge financière des postes de dépenses liés au pluvial, et ce, dans le cadre de la convention de gestion.

- Le lancement d'un plan de suppression des radiers

Véritable enjeu de sécurité, ce plan de suppression des radiers consistera à réaliser des travaux sur les radiers situés sur les chemins communaux et ne faisant pas l'objet de projets de construction d'ouvrage de franchissement. Il s'agira notamment de poser des dalots afin de canaliser l'eau et de limiter les risques de submersion. Une enveloppe d'**1 M€** sera affectée à cette opération qui démarrera dans une phase travaux dès 2024 pour se clôturer en 2025.

Ainsi, les radiers concernés par le plan communal de suppression sont :

- Radier La Oulette
- Radier Bassin Pilon

- Radier chemin du Ruisseau
- Radier rue Richard
- Radier Cuisine centrale
- Radier Maison rouge (dans l'attente de la concrétisation du projet de pont porté dans le cadre du plan 3 Ravines par le Département et la Ville, il y a lieu pour limiter les risques d'isolement des habitants du village de reconfigurer dès 2024 ce radier)
- Radier Bellevue.

Une étude de maîtrise d'œuvre sera réalisée au préalable afin de déterminer plus précisément les modalités techniques en fonction de la réalité des sites, de l'armature de ces radiers et de leurs connexions.

- La modernisation des équipements de sécurisation des radiers

Un système de pose de barrières fixes au niveau des radiers submersibles sera nécessaire avec une priorité d'action en 2024 afin d'optimiser les conditions de sécurité en cas de submersion soudaine et ce, à l'aune de l'expérience vécue en janvier 2024 au moment des fortes averses.

b) La poursuite de la déclinaison du plan pluriannuel de modernisation de voiries.

- Les opérations inachevées en 2023

Certaines opérations programmées en 2023 n'ont pu aboutir ou ont été réalisées partiellement. Il s'agira en 2024 de les finaliser. Sont notamment concernées les voiries suivantes : Chemin Guichard, la tranche 2 des travaux sur la Rue Verval avec l'aménagement d'un parking, l'impasse des Lilas, la poursuite des travaux sur le Chemin des Canots.

Par ailleurs, s'agissant du Chemin Kerveguen, des études pré-opérationnelles de maîtrise d'œuvre ont été réalisées en 2023. Une coordination avec la CIVIS a été faite sur la partie hydraulique et des échanges doivent avoir lieu avec la Région s'agissant du croisement avec la RN5. Notre ambition est de finaliser et valider les études avant la fin du premier trimestre 2024 pour que la suite de cette opération d'envergure puisse être lancée.

- Les opérations nouvelles 2024.

Dans le droit fil de notre ambition d'avancer année après année, route après route vers une amélioration du cadre de vie des Saint-Louisiens et des Riviérois, la ville engagera de nouveaux travaux sur les voiries suivantes (liste non exhaustive) : secteur nord Bois de Nèfles Cocos, Rue Jean XXIII, Rue Léonus Bénard, Rues Luc Donat et Michel Adélaïde , Rue Marius et Ary Leblond, liaison piétonne chemin Larrée et La Olette, Chemin des Jasmins et Rue des Tours, Chemin Bois Noirs, Chemin La pompe, Chemin Bellevue, Rue des Cythères, Allée des Pensées, Cité Savignan, Chemin de l'Enclos, Chemin Camaron partie basse, Cité Calebasses,...

c) Les travaux d'entretien en régie

La régie route poursuivra son programme annuel d'entretien courant et de petite réfection au moyen d'engins supplémentaires dont il conviendra de faire l'acquisition.

d) Les autres actions

- Règlement de voirie

L'objectif est de proposer au Conseil municipal avant la fin du 1^{er} semestre 2024 l'adoption du règlement de voirie afin de mieux encadrer les occupations du domaine public et les travaux sur celui-ci.

- Renforcement des moyens matériels

Un marché d'acquisition d'engins sera lancé afin de poursuivre les efforts de renforcement des moyens matériels alloués aux services pour remplir leurs missions de service public. Il s'agira notamment de disposer de moyens d'interventions adaptés.

2. Les espaces publics et l'environnement

En 2023, au-delà de ses missions quotidiennes de nettoyage des voiries et espaces publics, la direction de l'environnement est principalement intervenue sur :

- L'enlèvement des VHU (200 réalisations)
- Les mises en demeures adressées aux propriétaires de terrains en friche, ce qui a permis de faire aboutir le nettoyage de 30 parcelles.
- L'élimination des dépôts sauvages
- La réfection du réseau d'irrigation sur la place de l'église de St Louis a permis de réaliser des plantations
- Le déploiement d'une équipe d'élagage sur les secteurs de St Louis en complément de celle de la Rivière
- La mise en œuvre du plan 1 million d'arbres (P1MA) avec la réalisation de micro-forêts urbaines sur les espaces publics et dans les écoles :

P1MA plantations réalisées en 2023	
Espaces publics	Ecoles
Abords de l'église de St Louis	Paul Salomon 1 et 2
Ancien marché	Noé Fougeroux
Jardins de l'hôtel de ville	René Périanayagom
Cimetière du Père Lafosse	Anatole France
Tour RJL	Hégésippe Hoarau
Abords du rond-point de la Palissade	Robert Debré
Parking Monge (Ruisseau)	Jules Ferry

Pour 2024, le plan d'actions prioritaires portera sur :

- La poursuite de la réorganisation de la direction dans la logique de la phase 2 de la réorganisation globale pour **améliorer l'efficacité opérationnelle**

- Le développement des **opérations d'embellissement**, avec une attention particulière à apporter sur les parcs et jardins qui devront connaître une nouvelle phase de végétalisation, de fleurissement et un meilleur entretien.
- La finalisation de la **pépinière municipale**
- La réhabilitation et l'embellissement du **Monument aux Morts de Saint-Louis**.

Par ailleurs, un travail en commun sera mené entre la direction de l'environnement et la mission développement durable **afin d'améliorer les pratiques de tri des agents de terrain** (notamment tri déchets verts/plastiques).

En lien avec la CIVIS, l'année 2024 sera également celle :

- de l'approfondissement du travail partenarial pour accélérer les procédures d'enlèvement des VHU
- et du déploiement du plan d'actions CITEO, visant notamment à l'installation de poubelles dans les rues du centre-ville et sur les espaces publics (aires de pique-nique, aménagements sportifs, aires de jeux,...).

La Ville aspire à développer avec l'intercommunalité :

- davantage d'opérations de déchetteries mobiles dans les quartiers pour limiter les dépôts sauvages (opération vide fond' kaz)
- des opérations de collectes de batteries, avec la mise en place d'une communication spécifique sur le sujet.

3. L'éclairage public et l'électrification rurale

▪ L'éclairage public

En 2023, les interventions sur le réseau d'éclairage public ont consisté à :

- réaliser des opérations de maintenance et de dépannage sur l'ensemble des sites sportifs et du parc d'éclairage public (450 K€) ;
- réaliser des travaux d'investissement pour permettre l'organisation de diverses manifestations, ainsi que des opérations de pose et de réparation de réseau électrique sur les sites communaux ou voiries communales (230,8 K€)

Il avait été demandé, en 2023, au SIDELEC de commencer les **travaux de réhabilitation et de mise aux normes des éclairages sportifs** de la priorité 1 qui concerne 06 sites sportifs ci-dessous désignés, pour un montant prévisionnel de 1 264 000 € HT :

- Complexe sportif Théophile HOARAU
- Complexe sportif de Roches Maigres
- Terrain de football DALLEAU au Gol SAINT-LOUIS
- Stade Ludovic VIADÈRE à LA RIVIÈRE
- Terrain de football des Makes
- Terrain de football de bassin Verval

N'ayant pas obtenu dans les délais envisagés les financements et subventions attendus, le SIDELEC a différé **cette programmation à l'année 2024**.

En outre, l'année 2024 devra être celle de la concrétisation de la 2^{ème} tranche de modernisation et de mise aux normes de son parc d'éclairage public, notamment par le biais du lancement de l'appel d'offres par le SIDELEC. Pour rappel, cette programmation **d'un montant estimatif de 1 million d'euros (dont 25 % de participation communale)**

consiste à notamment à remplacer environ 700 luminaires vétustes et/ou hors normes sur divers secteurs de notre territoire.

En outre, il s'agira également de mobiliser des investissements pour :

- La réhabilitation de l'éclairage du lotissement de l'Enclos chemin Savignan à la Rivière,
- La réhabilitation de l'éclairage de la cité Oliver TAMBO à Saint-Louis.
- La poursuite de la réhabilitation du réseau d'éclairage de la RHI Pont-Neuf à Saint-Louis. Pour rappel, dans cette cité, des luminaires solaires ont été posés à titre expérimental (12 en 2023 pour un montant de 46,5 K€ dont 34,8 K€ de participation communale) et 08 autres seront mis en place en 2024 afin de compléter et de rendre plus efficace l'éclairage sur la Promenade du Sacré Cœur. Suite à ces travaux supplémentaires, une réflexion devra être menée concernant la nécessité ou non de réaliser les travaux de réhabilitation initialement envisagés.

En 2023, la Commune a bénéficié au titre des Certificats d'Economie d'Energies (CEE) d'un millier de luminaires à LED destinés à remplacer les luminaires les plus énergivores. Les CEE, sont les actions obligatoires que les entreprises les plus polluantes (TOTAL, EDF...) doivent entreprendre afin de compenser les effets négatifs de leur activité sur l'environnement.

Soit, ils contribuent à mettre en œuvre des actions auprès de collectivités qui ont une finalité écologique (baisse des consommations électriques en ce qui nous concerne) soit, ils doivent s'acquitter d'une amende forfaitaire très élevée. En contrepartie, le bénéficiaire de ces CEE doit installer ces luminaires dans un délai déterminé.

En 2024, ces luminaires devront donc être installés sur diverses rues de la Commune afin de moderniser notre parc d'éclairage public, en complément du programme déjà initié avec le SIDELEC et sur des rues non concernées par l'opération de relamping du SIDELEC.

Une fois menées à leur terme, ces 2 opérations distinctes contribueront fortement à la baisse de nos consommations électriques liées à l'éclairage public.

▪ **L'électrification rurale**

La commune de Saint-Louis ayant transféré depuis le 1^{er} janvier 2017 sa compétence en matière d'électrification rurale au Syndicat d'Electricité de La Réunion (SIDELEC), notre contribution annuelle consiste à :

- Participer aux frais de fonctionnement du SIDELEC à hauteur de 189 000 € en 2023. Ce forfait annuel est basé sur un montant établi par le SIDELEC, multiplié par le nombre d'habitants, soit 3,50 € x nombre d'habitants (environ 54 000) = 205 000€. Pour rappel, ci-après les évolutions du montant forfaitaire votées par le SIDELEC.

2021	2022	2023	2024
1.80€ /habitant	3.50€/habitant	3.50€/habitant	3.80€/habitant

- Contribuer aux travaux à hauteur de 300 000 €/an.

4. Le patrimoine bâti

La direction des bâtiments avait amorcé sa restructuration en 2022 et elle s'est poursuivie en 2023 avec le recrutement d'un chargé d'opérations.

En 2023, divers travaux ont été conduits pour un montant total de **9,3 M€**.

- Dans le cadre de la campagne de sécurisation et de salubrité des bâtiments, la Ville a notamment réalisé :
 - Des travaux de sécurisation des églises de la Rivière Saint Louis et de Saint Louis
 - La réfection du clos-couvert du Bâtiment CLAC
 - La réhabilitation des toilettes de l'école Paul Eluard
 - Des travaux d'étanchéité sur les écoles Hégésippe Hoarau et Henri Lapierre
- Dans le cadre du programme « Petits Aménagements de Proximité », ont été concrétisés :
 - la création d'une aire de détente intergénérationnelle au Ruisseau et Bois de Nèfles Cocos
 - la réfection du plateau sportif du Bassin Verval
 - la réhabilitation du citystade et boulodrome de la Chapelle
 - la réalisation d'un terrain multisport au Petit Serré
 - la mise en place d'une aire de Fitness au complexe sportif L. Viadère

Pour 2024, la phase 2 de la réorganisation des services sera implémentée dans les différents pôles et impactera l'organisation des directions, conformément à la délibération n°93 du Conseil municipal du 05 décembre 2023. Ainsi, la direction des bâtiments évoluera afin de répondre au besoin de maintien, de valorisation et de transition écologique du patrimoine bâti communal. Elle sera organisée avec les déclinaisons suivantes :

- Un service de Conduite d'opération
- Un service de Maintenance et Exploitation
- Un service d'Assistance Technique
- Un service de Ressources et Méthodes

Le plan stratégique de la direction va axer son programme d'actions sur les transitions nécessaires à opérer pour un patrimoine bâti sécurisé, salubre, entretenu et a fortiori, résilient.

A ce titre, la direction se focalisera sur les objectifs suivants :

- Accélération de la sécurisation des bâtiments, notamment du clos-couvert grâce aux marchés-outils déployés (étanchéité horizontale, charpente et couverture...) -
- Mise en service du groupe scolaire ZAC AVENIR – 13M€

- Construction des Maisons Communales de Proximité d'Ilet Furcy et du Ruisseau – 0,8M€
- Lancement d'une étude de programmation pour la réhabilitation de la piscine de Saint Louis
- La construction d'une première maison funéraire dans le cadre du schéma directeur funéraire (V.infra). Il s'agit de la reconversion de l'ancien logement de fonction du directeur de La Poste à La Rivière Saint-Louis à proximité du cimetière dont l'acquisition est en cours. Le projet prévoit également l'aménagement d'un jardin des souvenirs. Cette infrastructure sera conçue pour offrir un espace respectueux et accueillant pour les familles endeuillées.

Focus sur le plan de réhabilitation des écoles

Avec l'accélération du changement climatique et ses impacts notables sur le patrimoine bâti communal, notamment au niveau des bâtiments scolaires, il devient urgent pour la collectivité de s'inscrire dans une démarche de sécurisation et d'engager la phase opérationnelle de la transition écologique de son patrimoine. 3 axes sont priorisés pour la réhabilitation du bâti scolaire :

- sécurisation des biens et des personnes,
- adaptation aux changements climatiques,
- amélioration des performances énergétiques.

➤ **Sécurisation des biens et des personnes**

Cette campagne d'opérations est essentielle et se concentre sur les obligations de la collectivité en matière de mise aux normes des locaux afin de favoriser l'amélioration des conditions d'accueil des enfants :

- Réalisations 2023 : Mise aux normes électriques de l'école Paul Hermann – 250k€
- Opérations 2024 : Démarrage des études du plan Sanitaire dans les écoles et réalisation des carnets de santé des écoles.

➤ **Adaptation aux changements climatiques**

Les derniers évènements cycloniques du mois de janvier ont conforté la nécessité d'accélérer les opérations de clos-couvert. A ce titre, un certain nombre de moyens (accords-cadres étanchéité et charpente/couverture) ont été mis en place afin de répondre de manière agile aux dégâts causés par les intempéries :

- Réalisations 2023 : Étanchéité horizontale de l'école H.Hoarau et H.Lapierre et pose de brasseurs d'air dans l'école P. Picasso
- Opérations 2024 : elles consisteront d'une part à réaliser des travaux d'étanchéité dans plusieurs écoles de Saint-Louis et de La Rivière et d'autre part à améliorer le confort thermique des écoles avec l'installation des brasseurs d'air.

➤ **Amélioration des performances énergétiques**

Avec l'officialisation du PO-FEDER 2021/2027, la collectivité lance la phase opérationnelle de transition énergétique de son patrimoine bâti.

À ce titre, le groupe scolaire de Plateau Goyaves a été identifié comme établissement-test pour une opération d'amélioration des performances énergétiques et d'adaptation aux changements climatiques.

Cette opération en cours d'étude actuellement et d'un montant d'environ 3M€ sera proposée dans le prochain appel à manifestation d'intérêt du FEDER et ; elle pourrait émerger à près de 85% de financement.

L'école Ambroise Vollard est identifiée comme second établissement pilote pour les mêmes travaux.

En fonction des résultats de cette phase-test, la collectivité pourrait s'engager dans un plan global sur les prochaines années pour traiter à terme la totalité des écoles.

5. La logistique et les moyens

En 2023, le service sonorisation s'est structuré et a fait l'acquisition de matériels de qualité et adaptés permettant de prendre en charge la sonorisation pour une jauge de 1 500 personnes et par conséquent de limiter les locations de matériels.

Les équipements portatifs correspondants aux différents besoins, notamment ceux des écoles, ont été achetés par ailleurs.

En ce qui concerne les autres équipements logistiques, la collectivité a poursuivi en 2023 l'étoffement de son parc qui doit continuer à être renouvelé et abondé chaque année afin de répondre aux besoins en termes de sécurisation notamment, que ce soit la sécurisation des manifestations ou des populations en cas d'évènements dangereux de type fortes pluies, cyclones etc.

Ainsi ont été achetés : des barrières, des chapiteaux, des praticables etc pour un montant de **45 K€**.

Le parc automobile s'est étendu avec l'acquisition de nouveaux véhicules pour un montant total de dépenses de **474 K€**

En 2024, l'action prioritaire de la direction de la logistique et des moyens, consistera à se restructurer et à s'organiser pour optimiser :

- La gestion de la flotte automobile avec particulièrement des missions renforcées au niveau de l'entretien des véhicules dans le cadre de process bien déterminés
- La gestion du carburant
- La gestion du parc de logistique.

Il sera nécessaire de renforcer en ressources humaines cette direction, notamment avec des profils de gestion administrative.

Par ailleurs, la politique d'acquisition de nouveaux engins sera poursuivie afin d'amplifier les modes d'intervention de la collectivité.

6. Focus sur les Projets d'Aménagement de Proximité (PAP) : Des idées aux réalisations concrètes

Dans le cadre de la démarche citoyenne initiée en 2022 avec le lancement des Conseils Participatifs Citoyens (CPC), un projet au sein de chaque quartier avait été défini en concertation avec les habitants qui avaient exprimé leurs souhaits.

Aussi, sur l'année 2023, les PAP dans les quartiers ont été lancés (étude, lancement des marchés) et plusieurs projets ont été concrétisés et mis en service. Ces réalisations contribuent à donner un nouvel élan aux dynamiques locales et représentent le fruit du dialogue citoyen :

- Réaménagement de l'équipement sportif au Ruisseau
- Requalification de la rue Amazingoi à la Gare
- Sécurisation des abords de l'école des Makes
- Réaménagement du terrain de sport à proximité de l'école du Petit Serré
- Aménagement du site « bassin Verval » au Ouaki
- Aménagement d'une aire de jeux et d'un street workout à Bois de Nèfles cocos
- Rénovation de l'aire de jeux à la Zac Avenir
- Embellissement et fleurissement des abords de l'église du centre-ville de St Louis

D'autres PAP sont en cours de travaux ou vont voir leurs travaux démarrer très prochainement :

- Réhabilitation du terrain de foot et du boulodrome de la Chapelle
- Aménagement d'une aire ludique et sportive au niveau du boulodrome d'Ilet Furcy.

Pour 2024, l'objectif est de mettre en travaux l'ensemble des PAP qui sont en cours d'études

- Aménagement de l'espace à l'arrière de la MCP aux Canots
- Aire de jeux à Grand Serré
- Création d'une aire de jeux multi-générationnelle à Plateau Goyaves
- Sécurisation des abords de l'école Alcide Baret à Gol les Hauts
- Aménagement d'une aire de jeux à Maison Rouge
- Aménagement d'une aire de jeux et street workout à Bellevue
- Aménagement du parking de l'école en espaces multi-activités de loisirs à Tapage

La phase 2 de la réorganisation des services votée en conseil municipal de décembre 2023 a permis la création d'un nouveau service rattaché à la direction de l'aménagement, le service aménagement opérationnel, lequel apportera des ressources supplémentaires pour réaliser les aménagements de proximité dont les PAP.

B. UN PROJET EDUCATIF GLOBAL POUR FAIRE DE SAINT-LOUIS UN TERRITOIRE A HAUTE QUALITE EDUCATIVE

La politique éducative menée pour atteindre cet objectif se poursuit à travers des actions concrètes en apportant des réponses adaptées tant sur les équipements que sur le cadre de vie des élèves.

Elle se veut partenariale et concertée en fédérant toutes les forces vives autour de la réussite éducative. Le bien être des élèves est placé au cœur de ce projet.

2024 sera une année « particulière » car la Ville accueillera sur son territoire un nouveau groupe scolaire dans le quartier de ZAC avenir qui sera composé d'une école maternelle et d'une école élémentaire. Le dialogue partenarial dans le cadre de la commission scolaire mais aussi avec les habitants et les parents d'élèves, prendra tout son sens pour permettre une ouverture de l'établissement dans les conditions les plus optimales.

1. L'amélioration du cadre de vie et du climat scolaires

La qualité des infrastructures scolaires constitue un élément fondamental dans le processus éducatif. C'est pourquoi, l'amélioration du cadre de vie des élèves est une priorité pour favoriser un environnement éducatif positif et propice à l'apprentissage. Pour ce faire, plusieurs opérations s'inscrivant dans le cadre d'une politique plus résiliente seront menées, notamment :

- la rénovation énergétique et l'adaptation au changement climatique du groupe scolaire Plateau des Goyaves et de l'école Ambroise Vollard,
- la généralisation des brasseurs d'air dans les salles de classe
- le programme de salubrité des sanitaires
- Le remplacement des éclairages par des ampoules à basse consommation
- Le programme d'étanchéité sur les bâtiments scolaires

L'équipement des classes en rideaux ignifugés sera programmé afin de répondre aux normes de sécurité incendie et de contribuer au confort thermique dans les classes. Cette dotation permettra également d'améliorer des conditions de l'utilisation de l'installation du numérique au sein des écoles et proposer un meilleur repos pour les enfants de la maternelle.

Conformément à l'engagement pris en début de mandature, l'opération de distribution des fournitures administratives scolaires et du matériel pédagogique est reconduite chaque année.

Le projet d'embellissement des écoles pour répondre aux enjeux environnementaux initié l'année dernière à travers le plan « 1 million d'arbres » en partenariat avec le Département se poursuivra dans les écoles. Il sera question en 2024 de mettre en œuvre un véritable plan d'entretien des espaces plantés.

Pour amplifier les actions en faveur du développement durable, la sensibilisation sur le tri se développera. Par ailleurs, en partenariat avec la Civis des racks à vélos seront installés à l'intérieur ou à proximité des écoles afin d'encourager les mobilités douces.

Un soutien sera apporté au projet NEFLE (Notre Ecole Faisons La Ensemble) porté par les écoles. Ce projet concerté avec l'ensemble de la communauté éducative a pour objectif d'améliorer le cadre de vie des élèves.

Le Plan Ecoles impulsé en 2021 en lien avec le service formation se poursuivra. Il sera axé sur des formations métiers pour favoriser la montée en compétence des agents et assurer une meilleure prise en charge des enfants sur les différents temps scolaires. Parallèlement les formations SST (Sauveteur Secouriste du Travail) seront menées pour répondre aux exigences des normes éducatives en matière de sécurité.

En partenariat avec l'Education Nationale, la formation EPI (Équipiers de Première Intervention) sera mise en œuvre. Il s'agit d'une mutualisation des moyens humains, matériels et organisationnels afin de former les agents en matière de sécurité incendie.

Une réflexion globale sera menée sur la sécurisation des écoles. Dans le cadre du plan Vigipirate renforcé afin de permettre la généralisation du PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité). Un effort particulier sera apporté pour la sécurisation des salles de classe.

2. Des projets partenariaux, au service de l'éducation

e) Le Conseil Municipal des Enfants

La mise en place du Conseil Municipal des Enfants (CME) s'inscrit pleinement dans un objectif prioritaire du projet de mandature : développer des espaces d'expression de citoyenneté active. En effet, le CME permettra de créer un espace de dialogue et d'échanges avec les enfants de la ville, tout en leur apportant une meilleure connaissance de la vie locale et des institutions.

Il s'agira d'écouter et d'entendre la parole des enfants afin de mieux comprendre et prendre en compte leurs besoins pour améliorer leur cadre de vie, parce qu'il est important de construire avec eux l'avenir.

La concrétisation de ce projet est attendue pour 2024 et des moyens dédiés y seront alloués.

f) Charte des collaborations ATSEM/PE

Le travail partenarial coconstruit en 2022-23 avec l'Education Nationale se concrétisera par la mise en place effective de cette charte qui vise à préciser les principes d'une collaboration sereine et efficace dans le cadre d'une prise en charge partagée des jeunes enfants.

Elle aura pour vocation de mieux situer la place de chacun et de permettre l'installation d'un climat de travail apaisé , tout en renforçant la qualité de l'accueil des usagers de l'école maternelle.

Ce document répond à des objectifs multiples qui sont de :

- Garantir la cohérence de fonctionnement des équipes éducatives des écoles.
- Clarifier le rôle et les interrelations des professionnels pendant le temps scolaire et périscolaire.

g) Les célébrations autour d'évènements marquants

Des actions seront menées dans les écoles dans le cadre de la journée internationale des droits de l'enfant le 20 novembre. La Commune candidate au label « Ville amie des enfants » pour valoriser les initiatives menées en faveur du bien-être des enfants.

Les parents élus délégués des écoles seront invités à participer à la « Christmas week » afin de créer un moment convivial et de leur permettre de partager le repas de fin d'année avec les enfants.

L'opération « Noël dans les écoles » menée depuis 2 ans, avec les spectacles de fin d'année, suivis de la distribution de jeux éducatifs à l'ensemble des élèves, sera reconduite en 2024.

h) Un partenariat renforcé avec l'ensemble de la communauté éducative

Il s'agira de maximiser les ressources à travers une collaboration étroite pour permettre la création d'un environnement propice à l'épanouissement éducatif et social des élèves.

L'ouverture prochaine du groupe scolaire de la Zac Avenir offre l'opportunité de redéfinir le périmètre autour des écoles. Ainsi, la commission scolaire travaillera de manière approfondie sur la question sectorisation. L'objectif est de réunir toutes les parties prenantes lors d'une instance d'échange pour assurer une répartition équitable des ressources et répondre au mieux à l'évolution démographique des quartiers.

La mise en fonction de ce nouveau groupe scolaire nécessitera dans le premier semestre de l'année 2024, l'acquisition des mobiliers, matériels et équipements pour le fonctionnement des classes et de la restauration collective.

Les commissions menus et petits-déjeuners seront organisées.

Dans le cadre du projet NPNRU (Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain), le déménagement de l'école Sarda Garriga pour permettre la construction du nouveau groupe scolaire sera organisé. Cette transition longuement concertée avec l'ensemble de la communauté éducative, sera faite afin d'assurer la continuité pédagogique des enfants dans les conditions les plus favorables possibles.

3. La cité éducative

L'accent sera mis sur la communication, afin d'informer le plus grand nombre sur les actions de la cité éducative.

Pour permettre une meilleure articulation entre les dispositifs existants sur le territoire et de favoriser l'échange entre les différents acteurs, le dispositif « Cité éducative » intégrera la direction de la cohésion du territoire et de la promotion de la santé et ce, en application de la phase 2 de la réorganisation des services votée au Conseil municipal du 05 décembre 2023.

L'objectif est de développer des alliances éducatives en renforçant les liens entre les partenaires pour améliorer l'épanouissement et la réussite pour les 0 à 25 ans.

Il s'agit d'assurer un continuum éducatif par la mise en place de stratégie de parcours :

- Parcours d'expression
- Parcours de santé citoyenneté et environnement
- Parcours d'ambition

L'engagement financier annuel demeure inchangé à savoir, un budget global de 680 000 euros dont :

- Etat : 390 000 euros
- Commune : 290 000 euros (dont 90 000 euros de valorisation).
- Académie de La Réunion : 75 000€

4. La lutte contre les inégalités

La politique municipale se construit afin de créer un terreau favorable pour corriger les inégalités en matière d'éducation pour offrir les mêmes chances de réussite scolaire à tous les jeunes et de veiller à leur bien-être et épanouissement quotidien.

Il s'agira également de coordonner et de faciliter les dispositifs existants pour servir un intérêt commun, l'égalité des chances à travers des actions concrètes :

- Le dispositif « du petit-déjeuner » en lien avec l'éducation nationale avait débuté dans les écoles maternelles. La reconduction de ce dispositif se fera dans l'ensemble des écoles de la commune sur l'année 2024. L'objectif est de favoriser l'égalité des chances en permettant aux écoliers de bénéficier de petits-déjeuners gratuits et équilibrés indispensables aux apprentissages. Il s'accompagne également d'un volet éducatif sur les règles d'un bon comportement alimentaire. Il sera étendu à l'ensemble des écoles de la ville.
- **Les Maisons Communales de Proximité**, favoriseront la cohésion et le lien social au plus près des habitants dans chaque quartier afin d'amplifier les actions pour les plus fragiles. Ainsi, pourront être menées des actions d'accompagnement scolaire, culturelles par la caisse des écoles, des ateliers de parentalité par le contrat de ville et la cité éducative. Les associations seront un maillon essentiel pour la réussite de ses actions.
- Le Programme de Réussite Educative (PRE) mené par la Caisse des écoles permettra un accompagnement scolaire sur mesure au sein des familles pour les élèves en difficulté issus des quartiers prioritaires. Il contribuera également à lutter contre le décrochage scolaire.
- Après l'expérimentation concluante « du projet socle numérique » mené dans les 3 écoles pilotes (Pablo Picasso, Jean Macé et Anatole France), la démarche de renforcement des moyens numériques dans les écoles est en cours de généralisation. Ce projet cofinancé par le plan de relance de la Région REACTU UE permettra la dotation des salles de classe en numérique. L'année 2024 sera consacrée à la mise en œuvre du fonctionnement de ces nouveaux outils numériques dans toutes les écoles, y compris sur le nouveau groupe scolaire de la ZAC Avenir.

5. La Restauration collective

a) Poursuivre la réhabilitation des cuisines

- **Sécuriser le réseau électrique et les chambres froides des cuisines**

La sécurisation du réseau électrique des cuisines de Plateau Goyaves et de la Palissade constitue une priorité. Un système électrique défaillant pourrait engendrer des pertes de denrées alimentaires suite à une coupure électrique de longue durée. L'amélioration de la qualité du réseau actuel permettrait également de disposer de nouveaux équipements de cuisson.

- **Acquérir des équipements plus économes en énergie**

L'acquisition de matériel moins énergivore favoriserait une diminution des charges de fonctionnement mais également la réduction de l'empreinte carbone.

- **Poursuivre la modernisation et le remplacement des équipements**

De gros efforts ont été faits pour remplacer une partie des équipements de production des cuisines. Ce plan de remplacement doit se poursuivre pour éliminer progressivement les

appareils vétustes et régulièrement en panne et favoriser ainsi une plus grande sérénité dans la préparation des repas au sein de la cuisine centrale de Plateau des goyaves.

En particulier sur l'année 2024, le remplacement des matériels vétustes et la modernisation des équipements de la cuisine de Palissade sera une priorité pour permettre le fonctionnement optimal de cette entité de production spécialisée dans la production des repas pour le portage à domicile et les crèches.

b) Optimiser les conditions de travail

▪ Poursuivre la dotation en EPI et habillement

La dotation en EPI actuelle doit être augmentée au regard des conditions de travail des agents de production afin d'assurer une protection efficace et une hygiène vestimentaire irréprochable.

▪ Renouveler la flotte de véhicules

En dehors des livraisons classiques aux écoles, la Direction de la restauration collective est amenée à intervenir en partenariat avec d'autres services sur diverses manifestations, telle que celles à destination des publics seniors. La vétusté de la flotte de véhicules génère des difficultés de fonctionnement. L'acquisition de deux fourgons frigorifiques de grande capacité et d'un petit fourgon permettrait d'améliorer les prestations et réduire les coûts de location.

Les fourgons de livraison sont également anciens. L'acquisition en 2023 d'un fourgon n'a pas été suffisante pour assurer les rotations. L'acquisition de deux fourgons complémentaires serait nécessaire pour la bonne réalisation des prestations de livraison.

▪ Déployer le logiciel Salamandre

La mise en œuvre du logiciel Salamandre était dépendante du marché de denrées alimentaires. Ce marché étant notifié, la formation du personnel et la mise en œuvre opérationnelle du logiciel se feront dès le début 2024.

c) Améliorer la qualité des repas par la formation du personnel

▪ L'hygiène alimentaire

La formation à l'hygiène alimentaire et la mise à jour régulière des connaissances dans ce domaine sont nécessaires pour l'élaboration des repas dans le respect des conditions d'hygiène. Maintenir un rappel régulier de ces connaissances est donc nécessaire pour l'ensemble des agents de la production. Un plan de formation sera proposé en ce sens.

▪ Le perfectionnement des techniques culinaires professionnelles par des formations in situ ou avec des organismes de formation en extérieur

Les cuisiniers disposent d'un savoir-faire indéniable. L'utilisation des nouveaux équipements disposant d'une évolution technologique, permet de réaliser des techniques culinaires nouvelles qui doivent être apprises ou actualisées pour être pratiquées.

Cette formation pourrait se faire par des formateurs professionnels du secteur de la restauration collective ou du secteur hôtelier.

d) Améliorer les prestations

- **Généraliser le petit déjeuner à l'école dans tous les établissements**

L'action de mise en œuvre du petit déjeuner à l'école se fait en partenariat et avec le financement de l'Académie de La Réunion. En 2024, il conviendra de mobiliser les moyens utiles pour que cette action puisse être déployée dans l'ensemble des écoles de la ville.

- **Participer au concours du Plateau d'or de la restauration scolaire**

La participation au concours des chefs de cuisine de la restauration scolaire constitue un défi qui peut fédérer les équipes et créer de la cohésion de groupe dans le cadre d'échanges de pratiques en se confrontant aux autres participants et praticiens.

- **Valoriser les produits locaux lors de la semaine créole**

Lors de la semaine créole, l'objectif est de faire découvrir aux enfants des menus traditionnels de La Réunion élaborés à partir de fruits, légumes locaux de saison. Cette découverte de l'authenticité du goût créole intervient dans la même logique que la découverte des cuisines du monde et de nouvelles saveurs.

- **Faire découvrir la cuisine du monde lors de la semaine du goût**

L'objectif pédagogique de cette action est d'offrir aux enfants des menus des autres continents.

C'est un voyage gustatif et culturel qui leur permet de découvrir de nouvelles saveurs.

- **Améliorer la prestation du portage des repas**

Le portage des repas aux personnes âgées est une prestation qui permet de maintenir un lien social complémentaire qui va au-delà de la proposition du repas. Une réflexion est menée pour l'amélioration de cette prestation en lien avec le CCAS.

i) Intégrer le volet développement durable et réduire le bilan carbone

- **Installer des bornes de recharge électrique solaire**

L'enceinte de la cuisine centrale permettrait l'installation de panneaux photovoltaïques, notamment pour l'alimentation des bornes de recharge électrique.

En fonction de la capacité de production une partie de cette production électrique solaire pourrait être utilisée par le bâtiment. Cette réalisation réduirait aussi considérablement l'empreinte carbone de la cuisine.

- **Diminuer et traiter la production des biodéchets**

Le traitement des biodéchets devient obligatoire en 2024. Un diagnostic précis des volumes est donc indispensable pour sa mise en œuvre au regard de la quantité non négligeable de déchets produite par la cuisine.

C'est dans une perspective d'approche globale d'élaboration des menus, de la gestion des conditionnements qu'il faut effectuer ce bilan. Cette action sera menée en collaboration avec la cellule développement durable de la collectivité.

C- LES POLITIQUES PUBLIQUES EN FAVEUR DE L'EPANOUISSEMENT HUMAIN

1. La politique sportive

En 2023, les efforts de réhabilitation de nos sites sportifs se sont poursuivis et ont concerné les équipements suivants :

- La réhabilitation partielle du Case des Makes en Salle polyvalente des sports
- La réhabilitation du Bassin Verval
- La réhabilitation du City Stade de la Chapelle
- La réhabilitation du City stade Alphonse Daudet

En termes d'acquisitions nouvelles, ont été achetées :

- 02 Home Ball pour des animations dans le cadre des écoles ouvertes et de la Caravane des sports dans les quartiers
- Des panneaux électroniques d'affichages pour les compétitions dans les gymnases de Jean Joly et de Roches Maigres.

Par ailleurs, divers marchés ont été passés pour le maintien en fonctionnement des sites.

- Maintenance des piscines de Saint Louis et de la Rivière ;
- Maintenance des Street Workout & Aires des Jeux ;
- Maintenance des régénérations des sols et pelouses, sols gymnases et stabilisés des sites sportifs ;
- Marché des consommables des piscines.

Les sites sportifs ont été fortement mobilisés par les établissements scolaires, les associations et les usagers qui ont pu bénéficier de l'offre d'activités.

Le renforcement du soutien à la politique sportive s'est aussi traduit au travers l'accompagnement des divers organisateurs de manifestations, les actions Terre des Jeux 2024, le soutien aux associations sportives au travers des subventions municipales à hauteur de 485 K€.

Au total, près de **2 millions d'euros** ont engagés en faveur du sport.

Pour 2024, il s'agira de poursuivre le programme d'investissement (réhabilitation des sites, nouveaux équipements), d'améliorer le fonctionnement de certains équipements et de répondre aux besoins et sollicitations des acteurs du sport qui œuvrent pour le territoire et ses habitants.

Principalement les actions porteront sur :

- La réhabilitation du terrain de football de Bois de Nèfles cocos
- La réhabilitation des plateaux gris et synthétique de Plateau des Goyaves.
- La réhabilitation du Plateau Gris et des aires de jeux de Grand Serré ;

- L'étude pour couverture Plateau Gris de l'école Paul Herman et de la Tribune Stade Sophie Richman ;
- La réhabilitation des dojos de Roches Maigres et du Stade Théophile Hoarau ;
- La réhabilitation du skatepark de Palissade avec notamment l'installation d'un pumptrack ;
- Lancement de l'Étude sur la réhabilitation ou la reconstruction de la piscine de Saint Louis ;
- La réhabilitation des aires de Street Work Out défectueuses et mises en sécurité ;
- La poursuite d'implantation des petits équipements de proximité dans les quartiers (Tapage, Canots, Pont Neuf, Plateau Maison Rouge _ Plateau Goyaves)
- La continuité des Actions Label Terre des Jeux 2024, Saint Louis Ville Active et Sportive ;
- La promotion du Sport Féminin ;
- La promotion du Sport pour Tous (mixité, handicap) ;
- Le projet Labellisation (Sport Santé Bien Être, Sentez Vous Sport) ;
- La création d'un parcours de santé à Jean Joly
- La réhabilitation des éclairages des sites sportifs aux normes des compétitions fédérales des différentes ligues
- La poursuite d'accueil des événements sportifs et de loisirs de plein air à rayonnement régional (La Verticale des Makes, Le Grand Prix Cycliste, Le championnat de Motocross) ;
- L'acquisition de matériels sportifs, ludiques, et pédagogiques, à déployer dans les quartiers (le Raqball) ;
- La poursuite du soutien des activités sportives dans les écoles.

2. La politique culturelle

a) La lecture publique

La lecture publique est un axe essentiel de toute politique culturelle d'un territoire. Elle se met en œuvre à travers diverses actions, dispositifs et équipements dédiés. Elle ne peut se développer durablement que si elle constitue, à tous les échelons, un segment de politique publique.

A Saint-Louis, la promotion et le développement de la lecture publique demeurent un axe important du projet de mandature. Cela s'est concrétisé en 2023 par :

- ✓ La réouverture de la section jeunesse : renouvellement du mobilier
- ✓ Le renouvellement du fonds documentaire jeunesse
- ✓ La mise en œuvre du nouveau logiciel de gestion des bibliothèques
- ✓ Le renouvellement du parc informatique
- ✓ La reprise des abonnements
- ✓ Dans le cadre du CLEA : acquisition de livres pour le Parcours éducatif d'action culturelle (PEAC) « *Un auteur à la bibliothèque* » qui a concerné 3 classes de l'école Paul Hermann.

Cependant la bibliothèque de La Rivière à elle seule, ne peut plus répondre complètement aux besoins des administrés en termes de surfaces et de services offerts. Sa refonte complète s'avère nécessaire afin d'accroître l'attractivité du lieu pour en faire un équipement culturel moderne et attractif pour la population.

Par ailleurs, la création de la médiathèque dans le cadre du NPNRU du Gol, projet phare de la mandature, viendra combler un déficit en matière de surfaces consacrées au secteur culturel.

Si la création d'un tel équipement pour le territoire correspond à un réel besoin face aux multiples enjeux que recouvre le champ de la lecture publique, la réhabilitation de la bibliothèque actuelle demeure toute aussi nécessaire. Aussi, une cohérence devrait être trouvée dans l'élaboration d'un schéma directeur de la lecture publique, à travers des équipements qui se complètent et qui font sens.

Aussi, dans le cadre des orientations 2024, nous entendons fixer les axes d'un développement cohérent et durable de la lecture publique, tout en apportant des réponses concrètes face aux urgences du quotidien actuel de la bibliothèque existante, à savoir :

- Le manque de surfaces ;
- Le manque de personnel et les besoins de formation ;
- L'amélioration des offres de services et leurs modernisations
- L'environnement extérieur de la bibliothèque.

Considérant qu'une bibliothèque, outre d'être un équipement culturel primordial, constitue également un outil de politique éducative et sociale, la Ville aspire en 2024 à poursuivre les efforts entrepris pour améliorer les conditions d'accueil et moderniser les outils afin d'offrir aux administrés les moyens de s'informer, de se cultiver, de se distraire, en un mot de s'épanouir.

Pour 2024, les objectifs sont les suivants :

- **Schéma directeur de la lecture publique**

Il s'agit de reprendre les études relatives à la réhabilitation de la bibliothèque de la Rivière et de la placette extérieure et d'intégrer cette perspective dans une réflexion plus globale autour d'un schéma directeur cohérent.

- **Amélioration des conditions d'accueil**

Dans la continuité de l'ouverture de la section jeunesse, il convient d'agrandir et de moderniser la section adultes et accueil, en renouvelant l'ensemble de son mobilier, remplacer le sol souple existant, faire l'acquisition de mobilier supplémentaire, récupérer les espaces attenants à la bibliothèque notamment.

Il s'agit aussi d'améliorer les abords proches de la bibliothèque pour une meilleure attractivité et de

réaliser les divers travaux relevant de la maintenance des bâtiments (sur les 2 sites).

- **Développement de l'offre de services : modernisation - diversification**

- Continuer le renouvellement du fonds documentaire en y intégrant les nouveaux supports audios et vidéos auprès de fournisseurs spécialisés
- Abonner la bibliothèque aux ressources numériques nécessaires à la gestion du portail documentaire et des acquisitions.
- Ouvrir au public les espaces multimédias en faisant l'acquisition de licences EPN (espaces publics numériques), en nombre suffisant, afin de sécuriser les connexions publiques
- Poursuivre le développement et renouvellement des collections en particulier celles du futur bibliobus.
- Mise en service du nouveau bibliobus.

- Déploiement du nouveau Contrat Territoire Lecture.

b) Les animations culturelles

L'année 2023 a été marquée par le développement de l'offre d'animations sur la commune en termes de diversités de lieu, de qualité et de moyens alloués. Ces moments festifs ou commémoratifs participent à la vie de la cité et à son attractivité. Ils constituent des marqueurs de l'agenda municipal et confortent le lien social. Les événements sont organisés soit par la commune directement, soit par des associations ou autres partenaires de la collectivité.

Pour **2024**, il s'agira de :

- Poursuivre la mise en œuvre des manifestations portées par la ville, et notamment de diversifier l'offre à travers les différents quartiers de la ville, en particulier autour de la fête de la musique
- Développer la fête de la musique en un **mois de la musique**, qui se déclinera en différents événements tout au long du mois de juin
- Poursuivre et améliorer le soutien de la ville sur les manifestations portées par les associations dans les différents quartiers.
- De développer les projets des services en direction des écoles et de son enseignement artistique à travers le CLEA,
- De façon transversale, inscrire l'action des services dans le projet de schéma directeur culturel de la ville afin d'apporter une cohérence dans l'offre culturelle du territoire.

Par ailleurs, en continuité de 2023, l'effort de transformation et d'aménagement de différents sites en espace de plein air pour accueillir des événements culturels et festifs tel que le Moulin mais, l'esplanade de la ZAC avenir, l'aquagliss et l'étang autour de la MCP doit être maintenu.

3. La politique associative

Véritables acteurs de terrain sur le territoire, les associations et leurs bénévoles œuvrent tout au long de l'année pour apporter leur savoir-faire et accompagner jeunes et moins jeunes en fonction de leurs activités.

En 2023, la collectivité a soutenu et accompagné le tissu associatif au moyen des subventions allouées en fonction des projets et de leurs impacts pour la population et le territoire, mais aussi par des mises à dispositions de moyens logistiques municipaux dès lors que l'intérêt général et public était avéré.

Le montant total de subventions versées en numéraire aux associations en 2023 est de **628 700€**. L'objectif de la municipalité est d'accroître chaque année la participation communale pour redynamiser le tissu associatif.

En 2024, la mise en place d'un forum des associations et la poursuite du projet de création d'une « Maison des associations » dans le cadre du NPNRU viendront conforter le dynamisme et le développement du tissu associatif.

4. La politique de la ville

L'ensemble de la programmation 2023 du contrat de ville été engagée lors du comité de pilotage du 25 avril 2023 en présence de Madame le Maire et de la Sous-Préfète à la Jeunesse et à la Cohésion Sociale, incluant les crédits contractualisés ainsi que ceux de l'ATFPB. Le financement des actions retenues a été entériné lors de la séance plénière du conseil municipal du 17 mai 2023.

Hormis le pilotage par le biais de l'équipe opérationnelle qui a impacté 25% des crédits contractualisés, les 300 000 € restants se sont déclinés dans les actions réparties comme suit :

- 24 actions à hauteur de 260 444 € engagés sur le pilier cohésion sociale (soit 87 % des crédits hors équipe opérationnelle)
- 4 actions à hauteur de 29 556 € engagées sur le pilier cadre de vie (soit 10 % des crédits hors équipe opérationnelle)
- 1 action à hauteur de 10 000 € engagées sur le pilier insertion (soit 4 % des crédits hors équipe opérationnelle)

Le contrat de ville n'a accompagné qu'une action sur le pilier insertion mais cette situation s'explique également par une recherche locale de cohérence avec les différents dispositifs adossés au contrat de ville, les actions relevant de l'axe Développement économique, emploi, Insertion s'inscrivant désormais quasiment entièrement au sein de la Cité de l'Emploi et celles relevant de l'axe Réussite éducative au sein du PRE et de la Cité Educative.

1525 habitants des QPV ont bénéficié directement des actions mises en œuvre dans le cadre de cette programmation. La répartition garçons/filles reste équilibrée (55 % de garçons/45 % de filles) mais on observe toujours une très faible proportion d'hommes parmi le public adulte (8 % du public).

A la programmation du contrat de ville, se sont ajoutées les actions engagées directement par les bailleurs sur les quartiers, au titre de l'ATFPB pour un montant de 486 659 €.

Enfin, d'autres actions ont abondé la programmation suite aux réponses aux appels à Projets dont l'Opération Ville Vie Vacances et quartier d'été à hauteur de 20 000 €.

L'équipe opérationnelle est quant à elle enfin au complet suite au recrutement de trois nouveaux chefs de projet arrivés en octobre et novembre 2023, ce qui permettra un fonctionnement optimum du dispositif alors que se dessine la prochaine contractualisation 2024 – 2030.

Le contrat de ville a fait l'objet d'un avenant signé par Madame le Maire et le Préfet en décembre 2023, prorogeant le dispositif pour **l'année 2024**. Ceci permettra de tenir une programmation 2024 dans les mêmes modalités que les années précédentes tout en préparant de la prochaine contractualisation qui devra être effective dès janvier 2025.

Nous sommes encore à ce jour dans l'attente des directives nationales précises qui fixeront le calendrier et le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre de cette future contractualisation.

Concernant les outre-mers, une mission d'inspection spécifiquement dédiée finalise un rapport qui devra permettre de répondre au mieux, aux attentes de ces territoires en fixant notamment les nouvelles règles d'éligibilité des quartiers pouvant prétendre à s'inscrire dans la future géographie prioritaire.

5. La dynamisation de la vie locale à l'échelle des quartiers

a) Le programme de mise en service des Maisons Communales de Proximité

Axe fort du programme de mandature, le déploiement des Maisons Communales de Proximité (MCP) sur chaque quartier constitue un levier important pour organiser la vie démocratique locale et les actions citoyennes.

Les MCP de Méroc, Bengalis et BNC ont été réhabilitées, modernisées et ouvertes avec des moyens et de la ressource dédiée.

En 2023, 12 MCP sur les 15 existantes à l'heure actuelle ont fonctionné avec une offre de services et d'activités dont les plus significatives sont :

- La programmation des actions de la politique de la ville (contrat de ville, cité éducative, cité de l'emploi) au sein des MCP situées en quartiers prioritaires
- Les actions socio – culturelles et sportives des associations du territoire (couture, danse, sport, théâtre, dominos, loisirs créatifs, yoga du rire, chants....)
- Le déploiement des dispositifs d'accès aux droits, notamment dans les quartiers des hauts grâce à l'ACADIS mobile du CCAS.

Le programme de rénovation et de modernisation des MCP doit se poursuivre avec en priorité, les structures sur les quartiers de Bellevue, Tapage, Canots, Petit-Serré, les Makes et la Chapelle.

La réhabilitation de la MCP de l'Etang s'inscrit dans une logique plus globale d'aménagement des espaces publics du quartier, incluant le site de l'ancien aquagloss. Il sera question de recréer un espace d'activités polyvalent, moderne, accessible à tous les habitants du quartier et des visiteurs.

La MCP du Gol connaîtra une seconde phase de réhabilitation, soutenue par les fonds de l'ANRU. Cette modernisation permettra de créer un nouveau « carrefour » d'échanges en redéfinissant les contours de la MCP et son articulation avec la maison de projet du Gol.

La construction de nouvelles MCP à Ilet Furcy, Plateau Maison Rouge ainsi qu'au Ruisseau viendra étoffer l'offre de services de proximité sur ces quartiers.

L'année 2024 marquera aussi une phase opérationnelle quant à la numérisation des MCP. En effet après une phase de rattrapage en termes d'adressage et d'éligibilité à la fibre, ces sites communaux vont pouvoir être raccordés à un réseau internet haut débit et ainsi proposer aux administrés une e-administration de proximité.

Enfin la réhabilitation de ces lieux de vie s'accompagnera d'une dotation en équipements et mobiliers, afin de permettre des conditions d'accueil plus favorables à la pratique de certaines activités.

Cette modernisation des moyens matériels devra s'accompagner d'une pérennisation et d'un développement quant au déploiement de personnel de proximité (ambassadeurs, animateurs de MCP, agents d'accueil).

b) Les acteurs de la vie locale de proximité

L'arrivée des ambassadeurs de proximité a véritablement permis de créer un lien entre les administrés et le service public communal. Ainsi ces agents sont aujourd'hui de véritables chevilles ouvrières sur les quartiers. Ils sont l'interface entre la population et la collectivité et sont des vecteurs d'une communication de proximité dans les deux sens.

Les ambassadeurs devront accentuer leur **travail de co-construction d'actions ludiques et socio-culturelles à l'échelle des quartiers**.

Sur les quartiers les plus retirés notamment Tapage, Canots, Petit-Serré, Les Makes, il sera véritablement nécessaire de soutenir les dynamiques naissantes et ainsi permettre à ces habitants concernés par ces quartiers de bénéficier d'animations de proximité.

Bien évidemment toutes les catégories d'âge de la population seront ciblées mais **une attention particulière devra être adressée aux seniors**. Les différents moments de rassemblement de cette population (semaine bleue, fête des mamies/papys) a mis en exergue un besoin d'accompagnement et d'activités. La meilleure réponse possible reste une action au cœur même des quartiers, en proximité de ces personnes parfois isolées et sédentaires.

Ainsi, un travail sera mené avec les associations (ex : La Bergère dans la louverie) et clubs de 3ème âge (ex : club des personnes âgées) de la ville afin de mener des ateliers dans les MCP. De concert avec le service personnes âgées du CCAS, des « kozement la grèg » pourront être mis en place dans les MCP.

c) Focus sur le Fonds d'initiative de proximité

Depuis 2021 le dispositif du Fonds d'Initiative de Proximité (FIP) s'est étendu à tous les quartiers hors géographie prioritaire de la politique de la ville.

Le FIP permet de soutenir les initiatives locales des habitants et des associations.

De manière concrète, le FIP permet aux habitants des quartiers de partir à la découverte de pratiques et de sites culturels et patrimoniaux éloignés de leur quotidien. Il permet également de pouvoir lancer ou expérimenter de nouvelles activités dans les quartiers, notamment au sein des MCP. Il est également un vecteur de cohésion sociale et de redynamisation de la vie locale.

En 2023, ce sont ainsi près de 80 projets qui ont été financés, pour un montant total de 58 000 euros. En 2024, il s'agira de poursuivre la démocratisation de cet outil et de conforter son usage dans les quartiers, avec une attention plus soutenue pour les projets se déroulant à l'intérieur du quartier, dans ou autour de la MCP qu'il s'agit d'ancrer comme lieu de vie de référence au cœur du quartier.

d) Les Conseils Participatifs Citoyens (CPC)

En 2023, la deuxième tournée générale des quartiers a eu lieu avec des CPC qui se sont tenus au cours du second semestre de l'année. Ces CPC ont été animés par les élus accompagnés des représentants de l'administration. L'objectif était de revenir vers la population des quartiers pour rendre compte de l'avancée des projets, répondre aux questions et surtout écouter la parole citoyenne.

Des ateliers spécifiques relatifs à la révision du PLU ont été organisés à chaque CPC. Dans

le cadre de la démarche participative sur les questions liées au projet de territoire, les participants aux CPC ont été informés du processus de révision et sollicités pour exprimer leur avis et vision sur l'évolution de leur quartier et du territoire communal. La matière récoltée sera formalisée pour être intégrée aux études en cours et nourrir les travaux relatifs à la révision du PLU.

Les CPC permettent d'acculturer les citoyens à la vie locale, de partager avec eux les informations utiles à la vie de quartier, d'expliciter les modes d'actions de la collectivité et la conduite des projets.

Les échanges nourrissent les réflexions de part et d'autre.

En 2024, les CPC vont se poursuivre avec une dimension plus accentuée en termes de modes de participation citoyenne : organisation de temps de valorisation et de regroupement des conseillers citoyens, développement de l'engagement citoyen (jeux inter-citoyens, participation au conseil municipal, rencontres/échanges/formation auprès d'organismes et structures professionnels...), etc.

Les CPC sont amenés à devenir un canal privilégié en termes de consultation et de concertation citoyenne à l'échelle communale sur les projets de proximité mais aussi les grands projets structurants.

e) Le bilan de mi-mandat

2023 a été l'année du mi-mandat. Attachée au dialogue citoyen, l'équipe municipale conduite par Mme le Maire et accompagnée par l'administration, a présenté le bilan des actions réalisées et les perspectives à venir à la population de tous les quartiers regroupés en 06 secteurs.

Ces soirées de bilan ont permis de dresser domaine par domaine, les actions réalisées ou entreprises, et faire le point sur les opérations projetées.

f) Le déploiement du « Koté Zot »

La collectivité s'est dotée d'un moyen supplémentaire pour faire vivre la proximité et la participation citoyenne à l'échelle des quartiers. Ainsi, elle a fait l'acquisition d'un véhicule aménagé, « le Koté Zot » comprend un espace d'accueil et de réception de la population et sillonne les quartiers pour aller à la rencontre des habitants.

II. L'ANTICIPATION DES DEFIS DE DEMAIN

A. LA TRANSITION ECOLOGIQUE INTEGREE AUX POLITIQUES PUBLIQUES

1. Le déploiement d'une stratégie transversale

Dans un contexte global de dérèglement climatique, les politiques publiques doivent prendre en considération dès à présent les notions d'atténuation et d'adaptation à ses effets. A La Réunion en particulier, les conséquences prévisibles sont une diminution des ressources en eau, des cyclones plus intenses mais également une élévation du niveau de la mer et

des températures, engendrant des impacts sur la santé, la sécurité (physique, alimentaire, énergétique...), tout comme sur l'environnement.

Il est donc nécessaire d'intégrer les notions d'exemplarité, de transition écologique et de résilience comme piliers des politiques publiques.

En 2023, une chargée de mission développement durable a été recrutée avec comme renfort en mobilité interne, un animateur de proximité, chargés de faciliter l'élaboration et de mettre en œuvre en transversalité la stratégie de transition écologique pour la commune.

a) Une collectivité exemplaire en matière d'éco-responsabilité

La commune de Saint-Louis s'est engagée dès le début de la mandature dans une démarche d'exemplarité. Dans ce cadre a été lancée la réalisation du **Bilan d'Emissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES)** visant à évaluer le niveau des émissions de la collectivité et à déterminer un plan d'actions pour les réduire. Cette action, démarrée en décembre 2023 donnera lieu à la publication du bilan en septembre 2024.

Il sera également lancé une action visant à sensibiliser largement les agents et les élus de la commune aux enjeux de la transition écologique, à travers des ateliers de co-construction d'une **charte de la collectivité éco-exemplaire**, mais également des animations type Fresque du Climat.

La gestion des déchets sur un territoire insulaire est une problématique particulièrement importante, avec des enjeux d'actualités, en particulier au regard de l'échéance de la loi « anti-gaspillage pour une économie circulaire » (AGEC) sur la gestion des biodéchets.

En 2023, 6 écoles pilotes ont été équipées de bio-composteurs qui permettront de valoriser en compost pour les espaces verts les déchets de la restauration collective.

En 2024, l'expérimentation sera poursuivie et des solutions de tri et de valorisation seront identifiées pour l'ensemble des biodéchets de la collectivité.

De manière générale, un diagnostic sur la gestion des déchets générés par l'activité de la commune (dans l'administration mais également au niveau des équipements communaux et sur la voie publique) sera réalisé et des actions seront mises en œuvre pour leur réduction et leur tri (installation de poubelles...), en lien avec les partenaires (CIVIS, ILEVA...).

b) Une commune engagée dans une démarche de transition

En 2023, la commune a poursuivi la modernisation de l'éclairage public et a débuté une évaluation de la consommation en fluides. **Ces démarches seront poursuivies en 2024** à travers la rénovation énergétique du groupe scolaire Plateau Goyave et de l'école Ambroise Vollard, le suivi des études pour la rénovation du bâtiment Hyppolite Foucque et l'évaluation du potentiel d'installation de nouveaux équipements photovoltaïques sur les espaces communaux.

La commune sera également amenée à définir des zones d'accélération des énergies renouvelables, pour se conformer à la loi relative à « l'accélération de la production d'énergies renouvelables » (APER) du 10 mars 2023.

En parallèle, les actions de lutte contre la précarité énergétique, mises en œuvre en particulier par le CCAS seront poursuivies et développées, à travers la réalisation de diagnostics et l'orientation du public précaire vers les aides existantes. Une action spécifique sera proposée dans le quartier du Gol dans le cadre des opérations du NPNRU en lien avec la SPL Horizon.

De manière générale, la collectivité, en lien avec les partenaires agissant sur le territoire participera à l'organisation de manifestations en lien avec le développement durable (semaine du développement durable, semaine de la réduction des déchets, quinzaine du compostage...).

c) La résilience comme maître mot pour s'adapter aux effets du dérèglement climatique

Les effets du dérèglement climatique sont déjà très marqués sur le territoire. Il est donc urgent de développer une stratégie d'adaptation afin de favoriser la résilience et de limiter l'ampleur des crises à venir comme l'ont cruellement rappelé les fortes intempéries de début d'année.

Cette stratégie se décline tout d'abord par la nécessité de lancer dès 2024 une réflexion globale sur l'adaptation de notre Ville au dérèglement climatique en :

- Associant les habitants dans le cadre de la concertation sur le projet de territoire et le PLU
- Mobilisant l'ensemble des acteurs du territoire afin d'agir de concert pour bâtir un territoire résilient (lancement d'un schéma directeur de gestion intégrée des eaux pluviales par la CIVIS,....)

Plus spécifiquement, **en 2024**, des actions d'accompagnement pour le déploiement de systèmes de récupération de l'eau et une démarche partenariale pour la protection des périmètres de captage seront mises en œuvre.

La préservation de la biodiversité fait également partie des facteurs clés de résilience.

En 2023, des chantiers de lutte contre les Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) ont eu lieu dans différents secteurs de la commune. Dans le même temps, le plan 1 million d'arbre, initié en 2022, a continué à se déployer en 2023 avec la plantation de près de 3000 plants d'espèces endémiques dans les zones urbaines.

En 2024, ces actions seront poursuivies, avec un projet de lutte contre les EEE sur un terrain communal à proximité de l'observatoire des Makes, mais également un chantier d'insertion à Ilet Alcide, en lien avec le Parc National. Il est par ailleurs prévu de renforcer les actions communes avec le Parc National aussi bien sur des actions de préservation que de valorisation de notre territoire.

Ces actions essentielles à l'adaptation au dérèglement climatique seront élargies, en lien avec la CIVIS qui va lancer en 2024 une étude sur la renaturation des centre villes (à travers la requalification de certains espaces verts, urbains, ou encore de petits délaissés).

Par ailleurs en 2024 seront lancées des actions de sensibilisation pour une consommation responsable à destination des élèves mais également du grand public.

2. Les mobilités douces

La politique de déplacements promouvant et facilitant la pratique des mobilités douces a connu une forte accélération en 2023 afin de répondre aux enjeux de mobilité plus durable.

▪ L'ETUDE SCHEMA CYCLABLE ET MODES ACTIFS

Afin de faciliter les mobilités douces, la Commune a lancé une étude visant à décliner la mise en œuvre du **schéma directeur vélo** sur le territoire. Cette étude permettra d'engager les études de maîtrise d'œuvre, de planifier les actions à court, moyen et long terme et de lever des financements. Lancée mi 2023, cette étude de **37 250€ HT** est financée à 70% par l'ADEME et **se poursuivra en 2024**.

▪ L'ITINERAIRE TOURISTIQUE MODES DOUX ET L'AMENAGEMENT DES ESPACES TOURISTIQUES

Cette étude de près de 110K€ co-financée par le PST2 (44K€) et l'ADEME (23,5K€) a été lancée en février 2023. Ce projet s'inscrit en complémentarité avec les travaux réalisés par le Conservatoire du littoral et l'étude France Vue Mer portée par la CIVIS. Il s'agit de créer un itinéraire touristique modes doux (vélos, piétons) reliant l'entrée de ville du Gol à l'embouchure de l'Etang. Dans ce cadre des aménagements légers de loisirs seront réalisés afin d'offrir des espaces liés aux activités de plein air (sportifs, détente...).

En 2024, les dossiers règlementaires, techniques et financiers seront finalisés afin d'engager la phase opérationnelle vers la fin 2024-début 2025.

▪ LA REHABILITATION DE L'ANCIEN PONT DE CHEMIN DE FER

Dans le cadre du projet d'itinéraire touristique modes doux, la Commune a bénéficié du fonds de mobilité active pour un montant de 100 K€ pour la réhabilitation de l'ancien pont de chemin de fer. Les travaux visant à sauvegarder ce patrimoine industriel de la commune et à connecter le quartier de l'Etang à l'entrée de ville débuteront **au 1^{er} semestre 2024 et devraient se terminer fin 2024**.

▪ PERSPECTIVES 2024

En 2024, les études précitées vont entrer en phase opérationnelle ou pré-opérationnelle notamment en ce qui concerne le Chemin Larré. Il s'agira également de poursuivre la démarche de réponse aux appels à projets afin de maximiser les cofinancements sur les actions et l'ingénierie de projet. Un nouveau projet sera également initié avec le lancement des études concernant la réalisation d'une passerelle piétonne et cycle permettant de connecter le quartier Bois de Bèfles Cocos et Plateau Goyaves afin notamment de sécuriser les déplacements des collégiens. Par ailleurs, afin de faciliter l'usage du vélo au quotidien, des accroches vélos seront installées sur le territoire, notamment au niveau des écoles.

3. La préservation des espaces naturels sensibles : l'Étang du Gol

L'étang du Gol, espace naturel remarquable par la diversité de sa faune et de sa flore, est un joyau dont la valorisation a été engagée concrètement par l'inauguration en aout 2023 des aménagements réalisés par le Conservatoire du Littoral.

En 2024 la commune poursuivra son travail partenarial avec le conservatoire du Littoral et la CIVIS, gestionnaire du site, afin de mettre en œuvre **le plan de gestion du site**. Afin de poursuivre la sensibilisation de la population, des chantiers participatifs seront engagés. Il s'agira également d'organiser des manifestations à destination du grand public (journée des zones humides, fête de l'ornithologie, randonnées nature, animations sur les insectes, les espèces endémiques).

4. L'écoquartier de l'étang

La commune de Saint-Louis est **lauréate de l'appel à projet écoquartier 2030** lancé par le CEREMA. En date du 7 juin 2023, la collectivité a signé la convention CEREMA-Etat-Commune pour une mission d'appui concernant le quartier de l'Etang.

L'enjeu est notamment de guider la collectivité et ses partenaires quant aux orientations afin d'atteindre les objectifs du référentiel écoquartier, et de définir la mise en œuvre opérationnelle de cette stratégie territoriale.

Ce projet vise à :

- permettre une meilleure résilience face aux risques naturels,
- conserver l'identité culturelle et historique du quartier tout en l'ouvrant sur le grand territoire,
- développer la mixité sociale tout en préservant l'authenticité et le caractère de ce quartier,
- préserver et mettre en valeur l'environnement naturel unique,
- adapter les infrastructures et réseaux pour permettre un fonctionnement harmonieux du quartier,
- articuler les mutations de l'habitat et de la zone commerciale.

Pour 2024 les actions prioritaires sont les suivantes :

- consolider le diagnostic pour bâtir une stratégie d'aménagement partagée avec l'ensemble des partenaires,
- identifier les acteurs et les mobiliser au travers de la mise en place de la gouvernance de projet, permettre une meilleure résilience face aux risques naturels, améliorer la connaissance des risques sur le secteur et proposer les solutions techniques les mieux appropriées. Des études d'évaluation des différents aléas et des solutions de protection seront lancées en 2024 par la CIVIS, dans l'optique de mettre en place un schéma de gestion intégrée des risques naturels.

5. L'évolution du PLU

En 2023, la révision générale du PLU prescrite en 2022 s'est poursuivie avec notamment 3 réunions publiques axées sur le cadre de la démarche et les aspects réglementaires. Les études de diagnostic du territoire et d'état initial de l'environnement sont quasiment finalisées. Il a également été engagé l'étape de « Projet d'Aménagement et de Développement du Territoire » (PADD) avec des séquences de concertation dans les quartiers de la commune dans le cadre des Conseils Participatifs Citoyens, sur les marchés et à la sortie de l'école des Makes.

En 2024, la concertation sur le PADD du PLU se poursuivra avec pour objectif d'un débat au Conseil Municipal lors du 1^{er} semestre. Les études continueront également sur les aspects réglementaires (AOP, règlement et zonage,...). Cette année sera également l'occasion de travailler sur les fondements d'un PLU responsable qui permette de bâtir un aménagement du territoire résilient (nature ville, gestion des eaux pluviales, recyclage foncier, ...).

Par ailleurs, la Commune suivra activement la procédure de modification simplifiée du SCOT et la révision du Schéma d'aménagement Régional afin de garantir la bonne intégration des orientations du projet de territoire communal.

6. Les actions en faveur de l'Habitat

Face à la crise du logement (mal logement, insalubrité, déficit en matière de logements sociaux,...), la Collectivité s'est engagée dans une politique volontariste au travers de la révision générale du Plan Local d'Urbanisme lancée en 2022, du plan d'action foncier intercommunal (PAFI) en cours d'étude, de la mise en œuvre du Contrat de Mixité Sociale ou encore de la démarche Action Cœur de Ville dont la ville est lauréate depuis octobre 2023.

Par ailleurs, dans le cadre de la phase 2 de la réorganisation des services adoptée au dernier conseil municipal de 2023, le service urbanisme s'est vu confier des missions liées à l'habitat en matière de stratégie de planification et de production dans le but de compléter les actions portées par le CCAS concernant l'amélioration de l'habitat et l'accompagnement au (re)logement.

Dans le cadre de sa politique de l'habitat, la collectivité a porté 2 projets de résidences sociales temporaires en partenariat avec la SODEGIS. Ces projets innovants sont destinés à loger de manière temporaire et urgente les personnes en souffrance (incendies de leurs habitations, violences conjugales, dégâts dans le logement). La première résidence devrait être livrée en 2024.

La collectivité porte également des opérations de résorption de l'habitat insalubre (RHI) qui ont été relancées et sécurisées en 2023 :

- **RHI Gol Baquet** : afin d'engager la phase opérationnelle, la Commune a lancé le 10 février 2023 l'appel à candidature pour la désignation d'un concessionnaire d'aménagement. Le conseil municipal du 5 décembre 2023 ayant désigné le concessionnaire d'aménagement, la phase opérationnelle devrait démarrer au premier trimestre 2024 pour une durée de 6 ans.
- **RHI Bel Air** : le projet a été relancé suite à la concertation citoyenne de 2022 et à l'engagement de la CIVIS de financer les travaux liés aux réseaux. De plus le montage du projet a été sécurisé suite à l'identification d'une non-maîtrise foncière. En 2024, ce projet sera présenté au comité technique départemental RHI et le permis d'aménager sera déposé.

La Commune est également engagée, via la CIVIS, dans **une étude OPAH (Opération Programmée pour l'amélioration de l'Habitat)** qui a mis en exergue le nombre important de logements insalubres et vacants sur le territoire. L'année 2024 devrait permettre la

concrétisation de la convention OPAH avec la constitution d'une équipe de suivi-animation, pilotée par la CIVIS, dans le but d'accompagner techniquement et administrativement les ménages souhaitant rénover leur logement.

7. La stratégie foncière

L'aménagement durable du territoire nécessite de porter une politique foncière ambitieuse permettant d'anticiper les besoins et les défis de demain. C'est dans ce cadre que la collectivité et l'intercommunalité finaliseront en 2024 le cadre du plan d'action foncier intercommunal (PAFI). Il s'agira ainsi de permettre la réalisation :

- d'opérations de logements qui permettront à la Commune d'atteindre les objectifs de loi SRU,
- d'équipements type déchetterie ou autres et des services,
- de zones d'activités pour les entreprises,
- d'aménagements à vocation touristiques et de loisirs.

Par ailleurs, en 2023, un travail de régularisation des rétrocessions foncières et de clôture des opérations d'aménagement non finalisées a été entrepris. Il en résulte des créances conséquentes impactant à terme le budget de la collectivité et des problématiques de maîtrises foncières engendrant des difficultés de gestion et d'aménagement. En 2024, les opérations La Chapelle et Paulin seront traitées.

B. LES GRANDS PROJETS STRUCTURANTS

1. Les projets sous maîtrise d'ouvrage communale

Dans une logique de structuration des espaces à valoriser, de résorption des friches et d'amélioration de la qualité urbaine, **la Collectivité a engagé en 2023** des projets de requalification d'espaces publics.

▪ Aménagement du parking paysager du Ruisseau

Face aux difficultés de stationnement rencontrées aux abords du collège du Ruisseau et après concertation citoyenne, la Commune a engagé l'aménagement d'un parking paysager de 33 places véhicules et 8 vélos. Ce projet de 270 K€ a été lauréat du fonds vert à hauteur de 185 379 €. Des plantations ont été réalisées dans le cadre du dispositif Plan 1 Million d'Arbres du Département et un espace est réservé au collège pour un projet de jardin pédagogique. **Ce projet a été finalisé fin 2023 et mis en service début 2024.**

▪ Aménagement Terrain Bory

Attendu depuis de nombreuses années, ce projet visant à créer une nouvelle centralité dans le quartier de Gol les Hauts a pris un nouvel élan en 2023 avec de nombreuses réunions de concertation avec les habitants et les associations ainsi que la désignation d'un bureau d'études de maîtrise d'œuvre.

Ce projet qui sera conçu en plusieurs phases prévoit notamment la création de parkings, 2 plateaux sportifs, de terrains de pétanque, d'un parcours de santé, d'une aire de jeux dans un parc paysager. La phase 1, financé à 80% par le Département, sera livrée fin 2024.

En 2024, les études vont se poursuivre sur les sites suivants :

- **Aménagement du parc paysager de Verval** : ce projet vise à valoriser le patrimoine historique du « canal des Aloes » sur le site remarquable du Verval en bâtissant un espace de loisirs & de détente (aire de jeux, parcours de santé, aire de pique-nique, belvédères...) dans un environnement naturel.
- **Aménagement de la place des fêtes à La Rivière** : l'objectif est de créer une centralité urbaine reliant le parvis de l'église au collège et d'optimiser l'espace afin de concilier développement économique, activités liées au boulodrome, création d'aire de jeux et d'un théâtre de plein air et des stationnements.
- **Parking du Vieux Moulin** : cette friche en plein centre-ville fera l'objet d'une requalification permettant notamment l'aménagement d'un parking paysager au regard des besoins du secteur. Les esquisses sont en cours de finalisation.
- **Parcours de santé entre l'aqueduc du Gol et l'entrée de Ville** : Il s'agit de valoriser le patrimoine historique et naturel pour offrir aux habitants des espaces de respiration et de déambulation. En lien avec les projets à proximité (requalification des 3 Ravines, itinéraires cyclables, NPNRU), une étude de faisabilité et des échanges avec les propriétaires seront lancés.
- **Réhabilitation du parc et esplanade de Moulin Maïs** : ce site historique qui accueille des manifestations autour de la tradition créole (baptême couteaux, Fet Kaf etc) fera l'objet d'une étude d'aménagement des espaces extérieurs en 2024.

FOCUS sur la politique funéraire

➤ Le schéma directeur funéraire

En 2023, la Ville a souhaité se faire accompagner afin de développer une offre adaptée et enrichie en matière de parcours funéraire. Un groupement de bureaux d'études a été sélectionné pour réaliser le schéma directeur de la stratégie funéraire laquelle a pour objectifs :

- l'optimisation et la maximisation de la valorisation des sites existants,
- la détermination des orientations les plus pertinentes et réalistes, et tenant compte des objectifs d'aménagements urbains partagés avec la ville pour étoffer et améliorer son offre
- La définition des choix opérationnels au plus juste à court et moyen terme

Le rapport final du Schéma Directeur de la stratégie funéraire de la ville a été transmis par les bureaux d'études fin 2023. Il sera présenté et soumis à la validation des élus du Conseil Municipal dans le courant du 1^{er} trimestre 2024.

Après son approbation, les différentes directions pourront travailler à la déclinaison opérationnelle des axes arrêtés : actualisation des tarifs, durée des concessions notamment.

Concomitamment, sera lancée la maîtrise d'œuvre en charge de la conception :

- d'une première maison funéraire à La Rivière (reconversion de la maison de la poste) avec l'objectif d'une livraison au second semestre 2024
- L'aménagement du jardin des souvenirs

Le montant prévisionnel des travaux de la maison funéraire et du jardin des souvenirs est estimé à 1 300 000 € HT.

Durant l'année 2024, la mission du groupement de bureaux d'études portera essentiellement sur la réalisation des études programmatiques des équipements suivants :

- création d'un nouveau cimetière,
- Création d'une deuxième salle funéraire à Saint-Louis,
- Aménagement de colombarium notamment.

Les fortes averses de janvier 2024 ont mis en exergue l'urgence de réaliser dès cette année des travaux au niveau de l'extension du cimetière de St Louis. Dans le contexte d'insuffisance de places et de saturation prochaine de cet agrandissement, la capacité totale de cette parcelle pour accueillir de nouvelles tombes est obérée par un déficit de terre, des réseaux d'eaux pluviales à créer pour éviter et limiter les inondations.

Afin de permettre un déploiement efficace et résolument tourné vers les usagers, la structuration du service funéraire sera proposée dans le cadre de l'étape 2 de la phase 2 de la réorganisation des services.

Ce service intégrera l'ensemble des agents affectés au bon fonctionnement des cimetières (fossoyeurs, agents d'entretien et responsables des cimetières) et ceux affectés à la nouvelle mission d'accompagnement au deuil.

Ce service a pour ambition de répondre avec réactivité et humanité aux besoins des familles qui vivent un deuil (accompagnement dans les démarches et mise à disposition de logistique funéraire).

Il sera étoffé avec des ressources supplémentaires pour répondre aux besoins de la population et pour rendre un service public funéraire qualitatif et ce, en anticipation des départs à la retraite.

Enfin, afin d'améliorer les conditions de travail des agents, des petits travaux d'aménagements seront également étudiés.

➤ **Les actions de recensement et l'acquisition d'un outil de gestion**

En 2023, un recensement des personnes inhumées a été effectué et le service s'est doté d'un logiciel de gestion cartographique des données des cimetières de l'Etang (20 700 m²) et de la Rivière (16 300 m²). Cet outil permettra une gestion informatisée des concessions, et des tombes dans le terrain commun.

En 2024, le service souhaite poursuivre la modernisation des outils de gestion par **la mise en place de deux bornes interactives avec champs de recherche tactile et incrémentale**. Il s'agit également de faciliter l'accueil du public et son orientation dans nos cimetières.

Par ailleurs, des procédures de reprise des concessions funéraires en état d'abandon seront mises en œuvre afin d'optimiser la consommation des espaces des cimetières.

- **L'ensemble des opérations prévues dans le cadre du NPNRU.** V.infra

2. Les projets sous maîtrise d'ouvrage de la Région

La réalisation de la Voie Vélo Régionale (VVR)

Ce projet majeur qui s'inscrit en complémentarité avec la politique cyclable communale nécessite une mobilisation forte de la Région afin d'entrer en phase de concrétisation. Si le

tracé en centre-ville est acté, les études entre l'Etang Salé et l'entrée de ville de Saint-Louis vont être prochainement relancées avec un passage en contrebas de la RN1 au lieu de longer l'ancienne RN en raison d'une problématique de maîtrise foncière.

La Ville veillera à ce que les engagements pris par la Région sur la réalisation de la VVR en traversée de Saint-Louis par l'avenue principale, se concrétisent.

La liaison RN1-RN5

La liaison RN1-RN5, projet pourtant classé comme prioritaire dans le cadre du SAR de 2011 n'est pas identifié dans le projet de révision du SAR actuellement en cours. Lors de la dernière commission de révision du SAR en février dernier, la commune de Saint-Louis par la voix de sa Maire a réitéré devant l'assemblée l'importance majeure que revêt cette voie structurante pour les St Louisiens et les Riviérois et a demandé à la Région des engagements concrets à ce sujet.

La sécurisation de la RN5 reliant La Rivière à Cilaos (portion allant depuis la Croix, traversant les Aloès et Ilet Furcy)

Les intempéries du début d'année ont impacté une fois de plus cette partie de la RN5, isolant ainsi les Villages de Ilet Furcy et de Petit Serré. La démarche que la Région a concertée avec la population et les élus municipaux était un engagement à porter dans les meilleurs délais un projet ambitieux de sécurisation à long terme, basé sur le réaménagement de plus de 25 km de route et la construction de nouveaux ouvrages d'art dimensionnés en centennal pour un montant supérieur à 100 M€.

Cette ambition a été revue à la baisse et la collectivité a fait valoir le respect des engagements pris avec une concrétisation opérationnelle.

Aménagements routiers

La Commune a aussi sollicité la Région pour réaliser les aménagements nécessaires (giratoire, sécurisation) sur la zone très accidentogène de la RN5 au niveau du quartier Bois de Nèfles Cocos.

Elle a par ailleurs demandé l'amélioration et la sécurisation des intersections de l'Avenue du Dr Raymond Vergès.

3. Les projets sous maîtrise d'ouvrage du Département

➤ L'aménagement de la rue du Général de Gaulle et la réalisation des ouvrages d'art des 3 Ravines

La procédure de révision allégée du PLU et de plan d'alignement indispensables à la réalisation du projet s'est déroulée en 2023 avec une approbation prévue début 2024. Les études et les échanges avec les services de la DEAL ont été nombreux sur le point réglementaire afin de sécuriser le projet sur l'aspect gestion du risque inondation. Le début des travaux est prévu fin 2024/début 2025.

➤ L'implantation d'un centre d'incendie et de secours (CIS) à Bois de Nèfles Cocos

En 2023, la cession du terrain à l'euro symbolique au Département a été finalisée et les travaux concernant les réseaux eau potable et assainissement réalisés. Le permis sera déposé au 1^{er} trimestre 2024 avec un démarrage prévisionnel des travaux début 2025.

4. Les projets sous maîtrise d'ouvrage de la CIVIS

➤ La reconversion de l'ancien centre artisanal du bois

Ce projet, lauréat de France Relance et de l'appel à projet Fonds Friches, est axé sur :

- la redynamisation de la Filière bois & artisanat d'art : une pépinière (environ 850 m² soit près de 8 ateliers), un dispositif de couveuse et un atelier partagé de type FabLab
- la promotion du territoire : un lieu d'informations pour faire découvrir le patrimoine local et sa richesse
- le développement d'un nouveau lieu de vie : 2 restaurants , des espaces publics qualitatifs & un parking de 75 places dont 50 en sous-terrain

En 2023, les travaux de démolition se sont achevés & **en 2024**, le candidat lauréat du concours d'architecture sera désigné.

➤ **Les études pour conforter & créer des Zones d'Activités Economiques :**

Les études engagées en 2023 se poursuivront en 2024 ; elles concernent :

- La modernisation des zones d'activités existantes sur Bel Air
- L'extension de la zone d'activité de la Rivière
- La réalisation de 4 locaux d'activités pour soutenir l'installation des entreprises sur la ZAE de La Rivière

➤ **Le stade Théophile Hoarau**

La Commune porte depuis le début de la mandature la volonté que cet équipement sportif soit reconnu d'intérêt communautaire afin de le doter d'un rayonnement plus large. Elle a sollicité à cet effet la Civis et travaillé avec elle pour rendre possible l'opération. Une analyse juridique a été produite dans ce cadre. A terme lorsque le transfert sera opéré la Civis aura à sa charge les travaux de réhabilitation.

C. LE NPNRU

En 2023, le programme de renouvellement urbain pour le quartier du Gol a connu une forte avancée générale. L'ensemble des opérations du programme est rentré en phase de conception. L'année est aussi marquée par une reprise active du dialogue citoyen et de la concertation partenariale.

2023 a permis de consolider la stratégie du projet par la désignation des assistants à maîtrise d'ouvrage (Urbaniste-coordonnateur / Concertation). Les prestataires en charge de l'élaboration des dossiers réglementaires (modification PLU et autorisation environnementale) ont été sélectionnés. Par ailleurs, 9 marchés en appel d'offre ouvert et 16 marchés à procédure adaptée ont été lancés.

Le dialogue a été renoué avec les acteurs économiques du quartier (TEREOS, Quartier Français Aménagement, ...) afin de relancer la dynamique de création d'une nouvelle offre de services et d'activités sur le quartier.

L'année 2023 est également marquée par la nette augmentation des dépenses engagées pour la conduite du projet de renouvellement urbain (1.6 millions d'euros au titre des études ou prestations intellectuelles & 440 000 € au titre de l'acquisition du terrain pour le futur gymnase et maison des associations).

1. Etat d'avancement des opérations

- **Gymnase et maison des associations**
 - Acquisition totale du foncier, soit 6465 m² auprès de TEREOS,
 - Lancement du concours de maîtrise d'œuvre

- **Opérations de déconstruction et reconstruction des écoles Edmond Albius et Sarda Garriga**
 - Finalisation des études de programmation,
 - Lancement et publication du marché global de conception/réalisation.

- **Salle des fêtes**
 - Désignation du programmiste & réalisation de l'étude de faisabilité,
 - Lancement des négociations amiables pour l'acquisition du foncier

- **Centre culturel**
 - Désignation du programmiste & réalisation de l'étude de faisabilité,

- **Réhabilitation et d'aménagement extérieur de la Maison de Projet et de la Maison Communale de Proximité**
 - Désignation de l'équipe de maîtrise d'œuvre & Réalisation des études de conception

- **Aménagement du secteur autour de la ravine Piment**
 - Désignation du maître d'œuvre de l'opération
 - Organisation de la concertation habitants
 - Réalisation de l'ensemble des études de conception (AVP à DCE)

- **Aménagement du secteur autour de la Cité Kayamb**
 - Organisation de réunion publique d'information et concertation avec les résidents sur le projet de démolition partielle et de réhabilitation
 - Lancement de la MOUS (Maîtrise d'œuvre Urbaine et Sociale) dans le cadre du relogement
 - Démarrage des études AVP sur un premier périmètre validé.

- **Aménagement du secteur Collège/Gol Bacquet**
 - Elaboration des études d'esquisse
 - Lancement des études AVP-Aménagement et APS-Construction

- **Aménagement et de requalification de l'Avenue Pasteur**
 - Consolidation des études pré-opérationnelles
 - Lancement du marché du maîtrise d'œuvre.

PERSPECTIVES 2024

Le programme de renouvellement urbain pour le quartier du Gol rentrera dans une nouvelle dynamique opérationnelle avec le démarrage des premiers travaux tout en poursuivant les études sur les projets plus complexes.

Il s'agira également d'obtenir les autorisations réglementaires (modification du PLU et autorisation environnementale) pour permettre la construction de certains équipements et ouvrages (gymnase, franchissement ravine Piment, ...).

Dans le détail, les opérations de bâtiments s'inscriront dans le calendrier suivant :

- Le lauréat du concours de maîtrise d'œuvre pour la construction du Gymnase et de la maison des associations sera désigné, le permis de construire sera déposé et les études seront avancées ;
- Le titulaire du marché global de conception-réalisation pour mener les opérations de déconstruction et reconstruction des écoles Edmond Albius et Sarda Garriga sera désigné, la démolition de l'école Sarda Garriga sera engagée ;
- Les travaux pour la réhabilitation et l'aménagement extérieur de la Maison de Projet (aussi Maison Communale de Proximité) seront lancés ;
- Les discussions se poursuivront pour l'acquisition du foncier concernant la salle des fêtes & le centre culturel. Les concours de maîtrise d'œuvre seront lancés.

Concernant les opérations d'aménagements, celles-ci devraient connaître les avancées suivantes :

- Les travaux pour l'aménagement du secteur autour de la ravine Piment seront lancés ;
- Les études concernant l'aménagement du secteur autour de la Cité Kayamb se poursuivront, les actions de co-conception d'aménagement transitoire avec les habitants aboutiront à la définition d'espace éphémère. Le relogement des familles concernées par la démolition sera poursuivi par la SEMADER, ainsi que les enquêtes auprès des familles dont les logements seront réhabilités ;
- Les études se poursuivront pour l'aménagement du secteur Collège/Gol Bacquet ;
- Le titulaire du marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement et de requalification de l'Avenue Pasteur sera désigné, les études seront lancées.

2. Focus sur la gestion urbaine de proximité

La Gestion Urbaine de Proximité (GUP) au titre de l'année 2023 est rentrée dans une phase opérationnelle dans la continuité des objectifs d'amélioration et de maintien d'une bonne qualité du cadre de vie pour et avec les habitants. Une animatrice GUP a été recrutée.

Les actions suivantes ont été poursuivies en 2023 :

- La sensibilisation au tri des déchets organiques dans le cadre de la semaine européenne du développement durable
- La concertation avec les scolaires dans le cadre du partenariat avec le CAUE sur l'aménagement d'un parc paysager au cœur de Kayamb, l'aménagement paysager extérieur à vocation pédagogique de l'école Pablo Picasso et la sensibilisation au développement durable par le prisme de l'aménagement.

Par ailleurs, un groupe de travail a été constitué afin de mener une mission d'accompagnement social ciblé sur les habitants en recherche d'insertion ou réinsertion professionnelle. Une attention particulière a également été portée à l'intégration de clauses sociales dans les futurs marchés de travaux.

D. L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

La collectivité porte l'ambition de contribuer à l'attractivité du territoire en termes de développement économique et de positionner Saint-Louis durablement dans un environnement concurrentiel à l'échelle du Sud. L'enjeu est de bâtir les conditions favorables au développement économique pour créer de l'activité, de l'emploi et de la valeur sur notre commune.

1. La politique de développement économique local

a) La redynamisation du territoire : « Action Cœur de Ville 2 » & l'Atelier du territoire

Saint-Louis dispose d'atouts indéniables mais est restée longtemps à la marge du dynamisme économique de la micro-région sud compte tenu de ses difficultés financières, de l'absence de vision et de l'incapacité structurelle de la collectivité à porter des projets. En 2018, l'étude pour la redynamisation du centre-ville a mis en exergue les fragilités du centre-ville et les pistes d'actions pour éviter le déclin de ce territoire. Cependant, aucune action structurelle n'a pu être entreprise suite à cette étude.

Avec l'assainissement des finances et une trajectoire vertueuse retrouvée, la collectivité peut désormais s'inscrire dans une démarche au long cours nécessitant des investissements structurants à contractualiser avec les autres partenaires.

En 2023, la commune a candidaté auprès de l'Etat afin d'être labellisée « Action Cœur de Ville 2 » qui a accepté cette candidature dérogatoire le 23 octobre dernier. Il est à noter que seule 9 communes à l'échelle nationale ont pu intégrer ce dispositif.

Cette démarche viendra compléter la dynamique engagée avec la convention cadre « Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) » portée par la CIVIS qui doit permettre le repositionnement du centre-ville et de l'entrée de ville à l'échelle du Grand Sud dans une logique de développement équilibré et de complémentarité.

Le dispositif « Action Cœur de Ville » vient s'inscrire en complément de nombreux dispositifs sectoriels en lien avec la politique de la Ville (quartier productif, cité de l'emploi, cité éducative,...) dans une approche d'écosystème durable et performant.

En 2024, il s'agira de :

- Mettre en place l'ingénierie nécessaire afin d'apporter la réponse systémique dont le centre-ville a besoin avec le recrutement d'un directeur de projet
- Finaliser la convention avec les partenaires et de lancer les études complémentaires
- Réaliser les premières actions d'amélioration du cadre de vie (renaturation des espaces, installation de corbeilles, installation de toilettes publiques,...)
- Poursuivre le processus de sélection dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt sur le site de l'ancienne école des sœurs pour ce 1^{er} projet structurant qui vise à bâtir un nouvel élan pour le centre-ville.
- Initier les études autour du site O'Baradiar pour engager sa restructuration.
- Amplifier les actions de redynamisation du centre-ville permettant de renforcer les animations commerciales, notamment en lien avec l'Association des Commerçants et Industriels de Saint-Louis (ACISL)

Par ailleurs, la Commune bénéficiera d'une démarche « d'Atelier du Territoire » portée par les services de l'Etat sur la thématique de la reconversion des friches et de la mutabilité foncière.

b) Le dispositif « quartier productif »

Le programme "Quartiers productifs" est une mesure expérimentale dont la ville a été lauréate en 2021 avec la double ambition d'accompagner les collectivités dans la définition de stratégies territoriales de développement économique et de rendre plus accessible l'offre de dispositifs existants.

Ce dispositif vise à identifier et à soutenir les projets à vocation économique favorisant l'implantation d'activités industrielles et de services & soutenant le développement du commerce et de l'artisanat.

Finalisé en 2023, le diagnostic flash a permis d'identifier et de prioriser 3 filières à enjeux : culturelle / aquaponie - PAPAM / recyclerie- ressourcerie que la commune souhaite accompagner particulièrement dans leur développement. Par la suite, une cheffe de projet a été recrutée afin de mettre en œuvre le dispositif et de définir un plan d'action.

L'année 2024 se déroulera autour de plusieurs missions phares. Il s'agira d'affiner la feuille de route en lançant les études complémentaires nécessaires. Un plan d'actions sur les filières et le foncier économique sera arrêté en partenariat étroit avec la CIVIS et les acteurs privés.

Le dispositif Quartiers Productifs permettra d'accompagner la transformation et le renouveau d'un espace à vocation économique pour en faire une vitrine des 3 filières identifiées.

Il s'agira également de lancer les études concernant la création d'un lieu dans lequel pourront se rencontrer les acteurs de l'économie et de la création d'entreprises afin de valoriser les initiatives existantes sur le territoire saint-louisien.

Il est aussi question de valoriser les initiatives qui se lancent dans les quartiers QPV et sur l'ensemble de la commune. Une attention particulière sera portée aux projets du champs de l'Economie Sociale et solidaire dont les montages économiques innovants.

c) L'animation de la Charte des Entreprises Citoyennes & la structuration d'un réseau d'acteurs

Afin d'inscrire la commune dans une dynamique de développement économique, la Collectivité a souhaité dès l'année **2023** travailler au plus proche des acteurs et de leurs besoins. Aussi, un premier café de l'économie s'est tenu et a réuni une cinquantaine d'entreprises venues échanger de manière conviviale mais structurée autour de leurs enjeux et de leurs besoins. **Ce temps d'échange sera systématisé en 2024.**

En 2023, la « Charte des Entreprises Citoyennes » est montée en puissance, notamment avec des accompagnements ciblés (recherche de financement, structuration à la création, visite d'entreprise,...) & une sensibilisation auprès de 59 entreprises lors du 1^{er} café de

l'économie. Par ailleurs, 15 auto-écoles du territoire ont été rencontrées et accompagnées dans le cadre du dispositif Permis Citoyen.

En 2024, il s'agira d'accélérer la mise en œuvre avec les signatures des premières conventions individuelles & la structuration des procédures facilitant l'échanges avec les différents services municipaux.

d) L'animation économique du territoire & le développement des kiosques à vocation économique

Pour soutenir et dynamiser l'activité économique et venir en aide aux commerçants, la Commune a soutenu des animations sur l'espace public lors des périodes de fêtes (Saint-Valentin, rentrée des classes, fêtes de la Saint-Louis, fêtes du Rosaire, fête des mères, fêtes des pères, braderie commerciale du mois de juillet, village de Noël, marché aux fleurs de la Toussaint...).

En 2024, il s'agira de conforter et de structurer ces animations en lien avec l'Association des Commerçants et Industriels de Saint-Louis, notamment dans le cadre de « Action Cœur de Ville ».

Par ailleurs, dans le cadre la promotion du développement économique et touristique, la collectivité souhaite mettre à la disposition de micro-entreprises certaines dépendances de son domaine public ou privé dans le but de bâtir des kiosques à vocation économique.

En 2023, 3 projets ont pu démarrer (travaux en cours devant la bibliothèque de la Rivière, 2 études en cours sur le secteur Bel Air).

En 2024, il s'agira de renforcer ce programme d'implantation.

e) L'accompagnement des investisseurs et opérateurs économiques à la recherche d'espaces et de locaux à exploiter

Beaucoup d'idées de projets réfléchis par des opérateurs privés restent sans suite faute d'emplacement. La Collectivité ne dispose pas d'un patrimoine foncier et immobilier pouvant être mis à disposition, hormis quelques rares exceptions.

Sur ces sites, une réflexion de valorisation sera menée afin de déterminer leur potentiel économique pour créer de l'attractivité, de l'activité et de l'emploi.

En outre, la collectivité peut avec sa connaissance du territoire, accompagner les investisseurs dans le cadre de recherche et de mise en relations avec le parc privé.

Des efforts soutenus seront réalisés pour saisir les opportunités de projets visant à accroître l'attractivité économique du territoire.

2. La politique de développement touristique et de promotion du patrimoine

La création de la direction du tourisme & du marketing territorial en décembre 2021 a pour but d'impulser, d'organiser et mettre en œuvre une stratégie touristique globale valorisant le potentiel du territoire. Il s'agit de façonner une dynamique de développement local en mobilisant les acteurs publics et privés.

Dans le cadre de la phase 2 de la réorganisation des services, les directions du tourisme/marketing territorial et du patrimoine sont fusionnées. Cette nouvelle direction aura en charge la stratégie touristique et patrimoniale du territoire. Cette ambition conduit à penser la valorisation du patrimoine comme un levier du développement du territoire

bâtissant ainsi une dynamique de développement local respectueuse de l'identité créole et de son Histoire.

a) La mise en tourisme du territoire

En 2023 les actions de promotion du territoire se sont développées autour d'évènements & d'actions permettant de valoriser les atouts de Saint-Louis La Rivière :

- 12 circuits de découverte axés sur les savoir-faire locaux, les édifices culturelles, le patrimoine (case créole, Domaine de Maison Rouge,...)
- Le jour de l'an Tamoul
- Le Village de l'Eïd
- Les journées du patrimoine
- La journée mondiale du tourisme qui s'est déroulée à l'Etang
- La Fèt Kann à Moulin Maïs, haut lieu de mémoire et d'authenticité
- Les jours de la nuit avec des actions de sensibilisation dans 4 écoles
- Le Village passion des Makes qui a permis de valoriser les activités et le patrimoine du bourg (itinéraires touristiques,...)
- La Zourné kréol qui s'est tenue au Tapage
- 2 marchés « Ti passion » au Tapage et aux Makes afin de dynamiser les Hauts et de créer une animation axée sur la production locale et les savoir-faire des quartiers
- la journée de la non-violence.

Par ailleurs, cette année 3 lauréats ont reçu la médaille nationale du tourisme révélant ainsi tout le potentiel et la qualité des acteurs touristiques du territoire.

En 2023, la mise en valeur sentié Fah'âme s'est concrétisée par l'aménagement d'équipements (table d'orientation, signalétique, totem,...) co-financés par le programme de développement rural 2014-2020 Leader/Grand Sud.

PERSPECTIVES 2024

Dans le cadre de la phase 2 de la réorganisation des services, les directions du tourisme/marketing territorial et du patrimoine sont fusionnées. Cette nouvelle direction aura en charge la stratégie touristique et patrimoniale du territoire. Cette ambition conduit à penser la valorisation du patrimoine comme un levier du développement du territoire bâtissant ainsi une dynamique de développement local respectueuse de l'identité créole et de son Histoire.

Les actions prévues en 2024 s'articulent autour des axes suivants :

- Conforter les actions d'animation et de mise en découverte du territoire
- Déployer les "ti marché passion", véritable outil d'animation et de développement dans les quartiers des Hauts en valorisant pleinement la richesse et la diversité des productions des terroirs
- Valoriser le sentié Fah'Âme (finalisation des aménagements & organisation d'un trail)
- Réaliser une reconnaissance des sentiers communaux non aménagés et non entretenus pour lancer des chantiers d'insertion en lien avec le service vie associative et le Département (sentiers des Goyaves à la Plaine des Makes, Canal des Aloès à La rivière, Fleurs Jaunes à Camarons,...)
- Proposer un accueil touristique au sein de la MCP du Ouaki
- Réaliser plan de la ville à vocation touristique

- Organiser le 1er festival ornithologique de la ville
- Initier une démarche de mise en tourisme et d'activités sportives & récréatives à l'Étang
- Porter de nouveaux événements de sensibilisation du grand public sur le patrimoine local
- Valoriser le patrimoine naturel des sentiers de randonnée du Canal des Aloès (Réalisation de panneaux)
- Amorcer la création de jumelages.

Par ailleurs, la mise en tourisme des spots inédits et incontournables de la Commune sera un levier à activer en 2024 avec une approche beaucoup plus marquée et ciblée pour mettre en avant les lieux à voir.

Un concours des plus belles photos prises par les particuliers pourrait être organisé pour in fine publier la liste des 10 plus beaux sites, lesquels une fois identifiés, pourront accueillir des marqueurs (de type cadre végétal, structure florale, totem, selfieborne etc) pour la prise de photos.

Des équipements légers compatibles avec la nature et la vocation de certains sites seront pensés pour transformer la destination de certains lieux : les faire évoluer en espace dynamique au lieu d'un point de passage.

b) La sauvegarde & la valorisation du patrimoine matériel & immatériel

En 2023, des actions proximité ont permis :

- La réalisation d'un travail de mémoire sur les monuments aux morts avec notamment l'identification des combattants non recensés sur les plaques commémoratives
- Des séquences de sensibilisation des élèves concernant le patrimoine local
- Des visites guidées sur les points d'intérêt du territoire (Eglise de La Rivière, Canal des Aloès, Moulin Maïs,..)
- L'organisation des journées européennes du patrimoine
- L'accompagnement de l'association Praxitèle pour la confection de costumes dans le cadre du karmon
- L'accompagnement d'un atelier tambours au Gol dans le cadre d'un FIP

En 2024, il s'agira notamment :

- D'organiser un événement pour les 290 ans de la Chapelle Notre Dame du Rosaire
- De finaliser le projet de ré-installation de la Vénus sur le site de l'ancien marché
- De développer les événements & temps forts autour de la politique de mise en tourisme du territoire dans le cadre, notamment d'une démarche de mise en valeur du patrimoine.
- D'engager une démarche forte & ambitieuse de protection et de valorisation des sites en périls : calbanons & canal des Aloès
- D'accompagner la demande de classement du Canal des Aloès
- De poursuivre la démarche de « Périmètre Délimité des Abords » dans l'optique d'une préservation de l'environnement urbain en lien avec les habitants
- De valoriser les cases créoles (circuit découverte,..)
- D'encourager la pratique du maloya (patrimoine immatériel de l'UNESCO) en matière de transmission et d'organiser un événement
- De structurer un réseau de guide péi afin de mettre en valeur le patrimoine local.

3. La politique de développement agricole et rural

Les Hauts de Saint-Louis couvrent 65% du territoire communal et se caractérisent par un patrimoine naturel, agricole et culturel riche et diversifié. Les Hauts sont avant tout une manière de vivre, basée sur des valeurs telles que les solidarités, la convivialité, l'attachement à l'identité créole. Cet « âme des Hauts » se nourrit de la tradition orale, d'une relation forte de la population avec la nature, de la volonté d'entreprendre, particulièrement dans le domaine agricole.

La ruralité et les Hauts constituent donc un enjeu majeur de territoire pour la Municipalité de Saint-Louis. C'est pourquoi dans le cadre de La phase 2 de la réorganisation, a été créé un service « Développement des Hauts & de la Ruralité » afin de donner une nouvelle impulsion au service agricole.

a) Un soutien affirmé au développement des Hauts

Dans la poursuite des actions engagées depuis 2020, l'action publique visera à renforcer l'attractivité des Hauts et de soutenir cette dimension rurale en renforçant le levier de la proximité. Il s'agira de multiplier des animations de proximité telle que les « Ti marchés passion » mais également de développer des permanences au sein des MCP pour accueillir, informer et accompagner les exploitants agricoles et les porteurs de projet dans leurs démarches.

De plus, la Commune a engagé la dynamique avec le Département pour bâtir une nouvelle Charte Agricole, véritable outil de développement et d'animation partenariale de la politique agricole (Département, Chambre d'Agriculture, GAL Grand Sud, SAFER, agriculteurs ...).
En 2024, les études se poursuivront en lien avec les acteurs du territoire.

b) L'accompagnement des porteurs de projets agricoles

Un des enjeux pour la collectivité est de faciliter le développement de projets portés par des exploitants agricoles tout en préservant le milieu agricole et naturel. Ces 2 dernières années, près de 70 % des dossiers de DP et PC ont fait l'objet de refus lors de leur premier passage devant la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF). Les principaux motifs de rejets portent sur la construction de bâtiments surdimensionnés ou inadaptés à l'exploitation en raison, notamment de l'absence de préparation des dossiers avec le service agricole.

En 2023, le service agricole a poursuivi sa mission d'accompagnement afin de consolider les dossiers présentés en CDPENAF.

En 2024, il s'agira de renforcer la transversalité entre les équipes internes de la Ville pour optimiser l'accompagnement des exploitants agricoles, c'est notamment le sens du rattachement du service « Développement des Hauts & Ruralité » au sein de la direction Aménagement & Urbanisme dans le cadre de l'acte II de la réorganisation des services.

c) La protection & la valorisation des terres agricoles et des productions

- **Le périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains**

Le Paen est un outil de protection et de valorisation des espaces naturels et agricoles en cours de développement sur le territoire. Il s'agit de bâtir un véritable projet de territoire agricole.

En 2023, les études et la concertation avec les agriculteurs se sont poursuivies et l'année 2024 devra permettre de finaliser le pré-projet.

▪ **L'extension des périmètres irrigués**

En 2023, les travaux d'extension en cours portés par le Département du périmètre irrigué du Bras de Cilaos dans les secteurs de Pièce Louise, Les Canaux et l'Éperon permettront à terme d'irriguer 160ha de terres agricoles.

Au second semestre 2024, ce nouveau réseau mis en service.

Par ailleurs **en 2024**, les études PRODEO sur les secteurs des Makes, de Bois de Nèfles et du Tapage portées par le Département se poursuivront.

▪ **La modernisation des voiries agricoles**

L'amélioration du fonctionnement des exploitations par la réalisation de voiries de désenclavement agricoles demeure une nécessité.

En 2023, les nouvelles mesures de financement au titre du FEADER ont été publiées. Cela permettra en 2024 d'engager la mise en œuvre des opérations.

▪ **Le soutien à l'écoulement de la production agricole**

Les deux marchés forains hebdomadaires de Saint-Louis et de La Rivière consolident leur ancrage territorial.

En 2023, on observe une certaine attractivité sur le marché de Saint-Louis avec l'inscription de 10 nouveaux forains.

En 2024, la dynamique sera à conforter (communication, animation) afin de donner un nouvel élan. Le développement des marchés de producteur sera également une priorité.

E. LA POLITIQUE D'INSERTION

L'analyse des besoins sociaux réalisée en février 2021 a mis en exergue les enjeux du territoire en termes de politiques publiques liées notamment à l'accompagnement social, aux politiques éducatives, de cohésion sociale et en faveur de l'emploi.

Sur la base d'un écosystème favorable pour corriger les inégalités territoriales au bénéfice des habitants des QPV prioritairement, la stratégie déployée consiste à organiser une logique de parcours pour le bénéficiaire ciblé en faisant disparaître les cloisons verticales des différents dispositifs :

- La cité éducative pour agir sur la cible des 0-25ans en optimisant tous les moyens des acteurs de l'éducation
- La cité de l'emploi pour faire de l'accompagnement sur mesure et organiser le traitement social du chômage par le prisme de l'insertion en maillage partenarial avec pôle emploi
- Les quartiers productifs comme réponse aux difficultés économiques des QPV et aux besoins de création d'activités pour le territoire en lien avec le monde de l'entreprise.

1. La Cité de l'emploi

Le bilan des actions de 2023 fait état de plus de 500 demandeurs d'emplois qui ont pu bénéficier d'un accompagnement lié à la cité de l'emploi au travers des actions proposées.

Quelques actions phares de 2023 :

- Cité tour : découverte des métiers en tension
- Action coaching
- Impact jeune : CV musical
- Formation préqualification au BPJEPS
- BAFA Citoyen
- Action « Métiers de développement durable » Ateliers de pré-professionnalisation
- Fond Initiative Cité de l'emploi (FICE)
- Action 1 jour, 1 quartier : renforcement des actions de proximité au cœur des QPV et développement des actions dans les autres quartiers. Plus de 300 personnes ont été touchées grâce à ces actions.
- Projet impact 2024 action ParcoursSport « plus vite, plus haut, plus fort ensemble » : démarche ayant permis de faire émerger des actions de remobilisation à l'emploi structurées autour de la coopération entre les acteurs de l'insertion et les acteurs du sport sur le territoire (60 jeunes concernés).

Par ailleurs en 2023, les équipes de proximité ont été renforcées avec :

- La mise en place de permanences d'un Conseiller en Insertion Professionnelle dans les 5 QPV depuis le 1er octobre afin de pouvoir mener un accueil et un accompagnement du public axé sur une plus grande proximité dans les quartiers.
- La présence en proximité d'un adulte relais sur des missions de médiation relative à l'emploi

Pour 2024, année de transition en lien avec la nouvelle contractualisation des Contrats de Ville, les actions se poursuivront dans le nouveau cadre de la Cité de l'Emploi. Il s'agira en outre, de mobiliser au mieux les partenaires et les dispositifs existants.

Par ailleurs, deux projets majeurs seront consolidés :

- Action 1 jour, 1 quartier : Cette action est renouvelée avec les crédits fléchés « stratégie pauvreté » de 50 000€ qui prévoit 30 actions de proximité d'ici fin septembre 2024.
- Projet impact 2024 action ParcoursSport « plus vite, plus haut, plus fort ensemble » : ce dispositif est renouvelé jusqu'en décembre 2024 avec des financements de l'Etat « JO 2024 » en lien avec la Mission Locale

2. Les différentes actions partenariales avec les autres acteurs du service public de l'emploi

En 2023, plusieurs actions partenariales ont été organisées dans une approche favorisant la proximité dans les quartiers.

Pour 2024, la municipalité entend renouveler les actions de proximité avec les partenaires publics pour conforter la dynamique engagée.

Les actions les plus significatives organisées en 2023 et les perspectives 2024 :

- Cité Tour : Découverte des métiers en tensions : 26 demandeurs d'emploi résidant en Quartiers Prioritaires ont pu bénéficier de cette action. **En 2024**, il est programmé des visites dans le secteur du commerce-vente / des services à la personne / de la ressourcerie -recyclerie.
- Caravanes Tour de l'Insertion : 2 évènements ont été réalisés et 118 personnes touchées. **En 2024**, cette action sera renouvelée en partenariat, notamment, avec le CCAS dans le cadre de l'appel à projet « territoire national zéro non-recours ».
- Permanence de l'ADIE sur les marchés forains : promouvoir les missions et actions de l'association auprès des entrepreneurs du marché (39 ont pu bénéficier de financement. **En 2024**, cette action sera reconduite.
- Village de l'Emploi et de l'Insertion : près de 700 personnes et plus de 90 partenaires étaient présents pour cette manifestation d'envergure qui a permis d'accompagner les personnes en recherche d'un emploi, d'une formation, d'un métier ou en questionnement sur un projet professionnel ou de création d'entreprise. **En 2024**, cette action sera reconduite.
- La tournée du RSMA : permanence sur l'esplanade de la ZAC avenir à destination du public de 18 à 25 ans, pour les sensibiliser aux formations proposées. **En 2024**, cette action sera reconduite.
- Recrutement et accueil des volontaires en service civique : 22 jeunes ont pu bénéficier d'une mission de Service Civique de 8 mois sur les thématiques du sport, de la solidarité, de l'environnement et de la culture et loisirs. **En 2024**, un minimum de 22 personnes seront accueillies.

Par ailleurs, cette année la Ville de Saint-Louis accueillera un des 5 évènements majeurs de la semaine de l'emploi : le Job Dating dans le secteur commerce.

3. Accompagnement à l'entrepreneuriat & l'insertion par l'activité économique

En 2023, la mission accompagnement à l'entrepreneuriat s'est traduite par l'accueil de 19 porteurs de projet du territoire et orientation auprès des partenaires de l'entrepreneuriat. L'accompagnement d'association en charge d'Atelier Chantier d'Insertion (ACI) a permis de favoriser le recrutement de 10 demandeurs d'emploi

En 2024, des partenariats avec les partenaires permettront de développer ces dynamiques, notamment avec la mise en place de chantiers pédagogiques et la mise en place de nouveaux ACI.

III. LA REFONDATION DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE ET LA POURSUITE DE SA MODERNISATION

A. ORGANISATION DES RESSOURCES ET RENFORCEMENT DES MOYENS

1. La phase 2 de la réorganisation des services

L'audit organisationnel réalisé fin 2020 a mis en exergue les prémices de ce qui allait être la phase 1 de la réorganisation votée en mai 2021 par le conseil municipal. L'architecture de cet organigramme devait permettre de rendre lisible la façon d'organiser la réalisation du service public communal.

Au moment du bilan de mi-mandat partagé à la fois par thématiques avec les forces vives du territoire mais aussi dans les quartiers avec la population, les enseignements de notre organisation ont été tirés : ce qui a fonctionné, ce qui n'a pas marché, ce qui a rendu complexe l'avancement des projets, ce qui doit être amélioré pour un meilleur service à la population.

Ainsi, deux ans et demi après l'adoption du nouvel organigramme de la Ville, nous avons conclu à la nécessité de procéder à **de nouveaux ajustements dans l'organisation de l'administration**, y compris au niveau des Directions afin de tenir compte de l'expérience et des enseignements de la première moitié de mandat. L'enjeu de cette démarche visant à faire évoluer certains volets du fonctionnement des services communaux était également de se donner les moyens organisationnels de poursuivre la montée en puissance de la réalisation du programme de mandature.

Fin 2023, la délibération actant l'entrée dans **la phase 2 de la réorganisation des services** a donc été validée en conseil municipal, articulée autour d'objectifs définis à l'épreuve de la réalité du quotidien :

- revoir certains périmètres de directions à la faveur d'une meilleure réactivité et d'une plus grande proximité des services concernés,
- renforcer et développer certaines missions dans une logique opérationnelle plus efficiente,
- fusionner des directions ou services qui concourent à la réalisation d'objectifs convergents.

Le lancement de cette phase 2 de la réorganisation des services s'inscrit pleinement dans le cadre de **la trajectoire de progrès** qui avait été identifiée et annoncée dès l'adoption du nouvel organigramme de la mandature en mai 2021.

Compte tenu des enjeux identifiés, **cette phase 2 se concrétisera en plusieurs étapes** distinguant les projets de réorganisation aboutis et partagés et ceux restant à consolider dans le cadre de l'arrivée récente ou prochaine de nouveaux cadres supérieurs.

Les services du CCAS et ceux de la Caisse des écoles feront également l'objet d'une réorganisation avant la fin du premier semestre 2024.

2. La refonte et la modernisation des archives municipales

Les archives communales constituent une ressource précieuse pour la recherche et l'éducation ainsi que la préservation de notre patrimoine culturel et historique. De plus, elles garantissent la bonne conservation de la production administrative, la transparence des actes dans le cadre d'une bonne gestion des données.

Or, force a été pour la nouvelle équipe municipale élue en 2020 de constater l'état d'abandon dans lequel les archives ont été laissées, avec une inaction caractérisée des précédentes mandatures : absence de structuration du service, absence d'investissement entraînant un délabrement rapide du bâtiment accueillant les archives et son sous-dimensionnement, éclatement des archives dans différents lieux, absence de tri etc.

Face à ce constat et consciente de l'importance de disposer d'archives sécurisées, la mandature 2020-2026 a entrepris la mise en place d'une **véritable stratégie de préservation, de sécurisation et de valorisation des archives communales démarrée depuis 2022.**

L'objectif principal est de transformer ce service en une entité dynamique et efficace, répondant non seulement aux exigences et besoins internes de la collectivité, mais aussi, et de manière progressive, aux attentes variées de la population.

Cette stratégie de sécurisation et de valorisation des archives s'appuie sur 3 axes qui vont constituer la feuille de route de 2024 :

- Amélioration des espaces et préservation des archives
- Modernisation et gestion des ressources archivistiques
- Visibilité de la direction des archives et de la documentation pour en faire un outil pleinement partagé.

En 2023, les actions concrètes suivantes ont été réalisées :

- Nomination d'un directeur des archives/DPO. Les missions du délégué à la protection des données et celles du directeur des archives ont été fusionnées ; cela permettra de renforcer à terme la stratégie en matière de gouvernance des données. Cette synergie des missions améliorera la compréhension des enjeux de protection et de conservation des données, optimisant ainsi notre conformité réglementaire et la gestion de celle-ci.
- Réalisation d'une prestation par Archives Réunion qui a consisté au déménagement, à l'identification, au tri, au classement, et le cas échéant, à la destruction des archives stockées au sein du bâtiment « Vogue ». Cette mission a également traité une portion des documents archivés à la mairie de Saint-Louis.

En 2024, les actions programmées sont les suivantes :

a) Amélioration des espaces et préservation des archives

Le bâtiment, utilisé depuis plusieurs années pour le stockage des archives, présente des limites significatives, tant en termes de capacité d'espace disponible pour les collections que de sécurité de ces dernières. Il existe un problème récurrent d'infiltrations d'eau dans

le local, provoquant des accumulations d'eau au sol et de l'humidité, mettant ainsi en péril l'intégrité des archives conservées.

Afin de répondre à cet impératif de sécurisation des archives, il est prévu :

- **Une application rigoureuse des protocoles de conservation** afin de se conformer aux exigences législatives et normatives en matière d'archivage, intégrant la phase destruction sécurisée des éliminables.
- **Des travaux de sécurisation, d'étanchéité et de rénovation du local** pour d'une part sécuriser les lieux et d'autre part optimiser l'utilisation de l'espace et améliorer les conditions de travail. Cela inclura également l'achat de mobilier adapté aux besoins des archives, incluant la création d'un bureau pour le directeur.
- **La poursuite des opérations de classement des archives** dans la continuité de ce qui a été réalisé en 2023.

b) Modernisation et gestion des ressources archivistiques

La modernisation et la gestion des archives concerneront le volet RH et celui de l'acquisition d'outils de gestion.

- S'agissant des outils, il est prévu **l'acquisition d'un logiciel de gestion d'archives**. Le système actuel qui est en service depuis plus de quinze ans nécessite d'être remplacé. L'investissement pour ce renouvellement dépendra essentiellement des spécificités techniques requises et du nombre d'utilisateurs.

Par ailleurs, la collectivité entend intégrer le **projet ANET (Archivage Numérique en Territoires)** destiné à aider les porteurs de projet dans les différentes étapes de leur projet d'archivage numérique. Cette AMO sera coordonnée par la CIVIS au bénéfice des communes membres.

- S'agissant du volet RH, il est prévu **l'élaboration d'un plan de formation adapté** afin de permettre à l'équipe de disposer des compétences et de l'expertise requises. Ce plan de formation sera élaboré en lien avec le service formation de la DRH. En outre, des mobilités internes pourront s'effectuer afin de renforcer les équipes.

c) Visibilité de la direction des archives

Afin de faire de la direction des archives un outil partagé et ouvert sur l'extérieur, il est prévu :

- La création de **programmes de sensibilisation en interne** afin d'augmenter la visibilité et la compréhension du rôle des archives au sein de la collectivité
- La collaboration avec les autres directions et services pour souligner l'importance des archives dans leurs activités et disposer de **référents spécialisés en interne**
- La promotion des archives comme un acteur clé dans la conservation du patrimoine documentaire et la transmission de la mémoire collective
- **La participation à des échanges externes** : avec les archives départementales et d'autres services d'archives de différentes collectivités, pour un partage de connaissances et de ressources.

Au-delà de ces chantiers relatifs aux infrastructures et à la sécurisation des archives, le choix du mode de gestion des archives (externalisation vers une gestion privée ou gestion en interne) et d'une potentielle mutualisation des espaces avec l'intercommunalité feront l'objet de réflexion durant l'année 2024 avec l'ensemble des parties prenantes.

3. Le nécessaire renforcement des capacités d'ingénierie et d'encadrement

L'une des problématiques les plus saillantes de l'administration communale demeure le manque d'encadrement, avec un pourcentage d'agents de catégories B et A qui demeure faible (4,9%) malgré les efforts entrepris depuis 2020 pour renforcer la collectivité à ce niveau, tant par le biais de recrutements externes que par le biais de la promotion interne.

Face à ce déficit structurel, il s'agira pour la collectivité **en 2024 de poursuivre ses efforts pour consolider l'ingénierie interne et le socle de compétences**, indispensables pour réaliser les projets et organiser le service public.

Ainsi, au-delà du levier de la promotion interne qui sera à nouveau activée en 2024, il s'agira pour la Commune de renforcer son encadrement en recrutant notamment dans les secteurs suivants : métiers techniques, développement territorial, digitalisation, ressources humaines, ...

Par ailleurs, pour accompagner les DGA dans leur mission de pilotage, **des missions d'appui au pilotage** seront mises en place.

B. LA DECLINAISON DE LA POLITIQUE DES RESSOURCES HUMAINES

L'arrivée de la DGA Ressources et modernisation ainsi que la nomination prochaine d'un(e) DRH permettront enfin d'engager la restructuration de la direction des ressources humaines. De véritables chantiers vont s'ouvrir en 2024 en termes de politique des ressources humaines à la faveur de meilleures conditions pour les agents.

1. Une DRH modernisée et rendue plus efficace par une simplification des procédures

a) Digitalisation de la fonction RH

La DRH est au cœur des projets de transformation digitale que souhaite mettre en œuvre l'équipe municipale. Dans ce cadre et dans la continuité des actions engagées durant la première moitié de la mandature, **la dématérialisation des processus RH et la digitalisation de la fonction RH** constituent des axes de travail de la DRH en 2024. Il est prévu notamment :

- Le déploiement d'un SIRH permettant une véritable optimisation du pilotage de la RH grâce à la capitalisation et à l'exploitation des data au service de la stratégie RH
- La mise en œuvre de la gestion électronique des dossiers individuels
- Le lancement d'un système automatisé de décompte du temps de travail effectif des agents
- La fiabilisation de l'ensemble des données intégrées dans le logiciel de gestion des ressources humaines.

b) Des procédures simplifiées pour gagner en efficacité

Les procédures actuellement en vigueur seront questionnées et simplifiées dans une logique d'efficacité tout en veillant au respect des obligations réglementaires de la commune.

Les travaux de refonte du règlement intérieur seront poursuivis dans le cadre de la mise en œuvre d'ateliers construits avec les partenaires sociaux.

c) Une DRH renforcée en termes d'agents

Au regard de l'importance des effectifs de la collectivité et de la demande croissante des agents désireux de mieux comprendre les règles applicables, il importe en 2024 de mettre en cohérence les moyens humains dédiés à la DRH avec cette exigence de modernisation et de sécurisation des procédures.

Aussi, à côté de l'arrivée prochaine de la Responsable du service effectifs, le service contentieux et mobilité et le service carrière seront renforcés.

Les agents du service effectifs poursuivront les actions de formation et de montée en compétences engagées fin 2023 afin de leur permettre de travailler en transversalité et dans une approche globale de la notion « d'absence » laquelle doit intégrer à la fois les problématiques d'absence pour santé, pour congés annuels ordinaires ou respect des heures travaillées.

d) Améliorations des conditions de travail

Les travaux de réhabilitation électrique qui ont démarré en 2023 dans le bâtiment Hippolyte Foucque se termineront en 2024 et seront suivis de la réalisation de travaux d'étanchéité.

L'aménagement intérieur des services des ressources humaines sera mis à l'étude en lien avec la direction du patrimoine bâti pour des travaux à démarrer en 2024. Ces derniers sont nécessaires pour respecter l'exigence de confidentialité inhérente aux activités de la DRH (maladie et paye notamment) et de sécurisation des dossiers des agents.

Par ailleurs, des études de conception d'un espace d'attente sécurisé et ombragé à l'extérieur du service état civil de St Louis avaient été réalisées en 2023. La réalisation des travaux en 2024 est à programmer.

2. Un pilotage de la masse salariale rendu complexe par la prise en compte des enjeux réglementaires

a) Les paramètres exogènes

➤ Les différentes revalorisations du point d'indice et du SMIC

La collectivité est impactée par les différentes revalorisations du point d'indice et du salaire minimum. **Ainsi en 2022, le salaire minimum interprofessionnel de croissance (SMIC) a été revalorisé 3 fois, et à 2 fois en 2023.**

Au 1^{er} janvier 2024, le SMIC a été revalorisé de **1,13%**.

Ces évolutions impactent directement le chapitre 012 d'une part sur le personnel contractuel de droit privé (parcours emploi compétences, apprentis, contrat adulte-relais), mais aussi sur le personnel contractuel de droit public et les fonctionnaires disposant des indices de rémunération les plus faibles en activant le paiement de l'indemnité différentielle à chaque revalorisation.

Depuis le 1^{er} juillet 2023, la valeur mensuelle du point d'indice a été revalorisée de 1,5% passant ainsi à **4,92€**. Les effets de cette revalorisation qui n'ont été portés que pour le 2^{ème} semestre 2023 le seront intégralement sur l'année d'exercice 2024.

En outre, il a été attribué à l'ensemble des agents publics une augmentation de l'indice de rémunération de 5 points à compter du **1^{er} janvier 2024** estimée à **832 500 €** charges incluses.

La situation économique actuelle étant encore instable par rapport aux évolutions du coût des matières premières et en prévision d'évolutions réglementaires futures, il est important pour la collectivité d'effectuer des évaluations budgétaires RH à la hausse.

La collectivité prévoit une évolution propre au « glissement, vieillesse, technicité » (GVT) de **1,5%** au titre de l'année 2024.

➤ **L'augmentation de la cotisation du CDG**

La collectivité est affiliée au Centre de Gestion de La Réunion, établissement public également soumis aux mêmes contraintes budgétaires explicitées ci-dessus. Afin de répondre à l'augmentation des dispositifs réglementaires qui lui sont confiés, la grille tarifaire et de cotisations a été revalorisée pour l'année 2024. Le coût estimé de cette revalorisation est de **71 000 €**.

➤ **L'action sociale en faveur du personnel**

L'obligation de participation financière en prévoyance s'impose aux employeurs territoriaux **à compter du 1^{er} janvier 2025**. La participation de la commune ne pourra pas être inférieure à 20 % du montant de référence fixé à 35 €, soit 7 €.

En 2024 les derniers échanges auront lieu avec les partenaires sociaux et le choix entre la labellisation et la participation sera effectué. Le CDG sera également associé à cette dernière étape avant l'application effective de la participation financière de la commune au risque prévoyance.

b) Les paramètres endogènes

➤ **Les astreintes**

Le régime des astreintes sera entièrement refondu à l'aune de l'expérience des besoins réels du terrain. Les emplois habilités à assurer des astreintes seront redéfinis. En effet, le régime actuel date de 2009 et n'a jamais été actualisé.

➤ **Les heures supplémentaires**

Cantonnée pour l'heure à un simple regard budgétaire et donc quantitatif, la gestion des heures supplémentaires payées ou récupérées fera l'objet d'une analyse davantage qualitative. Elle a pour objectif d'aboutir à la mise en place d'un système plus fiabilisé et plus sécurisé des modalités de paiement et de récupération à partir de données fiables et objectives.

➤ **L'absentéisme**

L'un des leviers identifiés par la collectivité pour contenir la masse salariale est d'agir sur l'absentéisme. En 2024, une réflexion sera engagée sur les actions à mener pour améliorer la situation en matière d'absentéisme.

c) La poursuite des efforts de régularisation des situations administratives antérieures

➤ **La mise en œuvre des décisions de justice dans le cadre du contentieux des retraits de titularisations**

A la suite du contentieux des retraits de titularisations, la Ville a mis en œuvre les réintégrations d'agents et les reconstitutions de carrière. Des opérations de régularisation ont eu lieu sur la paie de **décembre 2023**. La collectivité entend faire aboutir la régularisation définitive de la situation des agents au cours du **1^{er} trimestre 2024**.

➤ **Le paiement des rétroactivités de rachat de points**

La collectivité doit également procéder, au même titre que les années précédentes, au paiement des rétroactivités de rachat des points de retraite des agents titulaires. Au titre de l'année 2024, le montant prévisionnel engagé s'élève à **120 000 €**.

Il s'agit pour la DRH de s'atteler à examiner les situations administratives des agents concernant les droits qui leur sont ouverts et de les régulariser le cas échéant.

➤ **L'évolution de certaines pratiques de rémunération**

Nous avons constaté que certains éléments de rémunération comme le SFT ou la GIPA ne sont pas versés par la collectivité. Il s'agit d'une pratique ancienne qui a perduré au détriment des agents. L'enjeu pour la collectivité est désormais de faire évoluer cette situation et d'intégrer ces éléments dans la paye des agents éligibles.

ANNEXE : La programmation pluriannuelle d'investissement 2021-2026

Envoyé en préfecture le 12/03/2024
 Reçu en préfecture le 12/03/2024
 Publié le 13/03/2024
 ID : 974-219740149-20240304-DCM002_2024-DE



Libellé	TOTAL 2021-2026	TOTAL 2021-2027	RETROSPECTIVE			PROJECTION DES DEPENSES			Reste à financer en 2027
			2021	2022	2023	2024	2025	2026	
Programme de requalification des voies structurantes des hauts (Dejean, Richard, Canots)	2 133 425	2 133 425			1 633 425	500 000			-
Requalification du chemin Kerveguen parties basse et haute	2 784 119	2 784 119			84 119	2 700 000			-
Programme de modernisation de la voirie communale	12 598 055	12 598 055	3 713 957	1 464 279	3 819 819	2 100 000	1 000 000	500 000	-
Programme de suppression des radiers	1 000 000	1 000 000				600 000	400 000		
Construction des ouvrages d'arts sur 3 ravines	6 250 000	6 250 000				250 000	3 000 000	3 000 000	
Aménagement des centres-villes de Saint-Louis et de La Rivière	2 500 000	2 500 000				100 000	1 400 000	1 000 000	-
Programme de rénovation de l'éclairage public	1 527 345	2 200 000	-		177 345	450 000	450 000	450 000	672 655
Programme d'électrification rurale et urbain	1 655 185	2 455 185	455 185		-	400 000	400 000	400 000	800 000
Construction d'un groupe scolaire de 24 classes dans la Zac Avenir	11 416 697	11 416 697	300 000	4 523 449	3 593 248	2 500 000	500 000		-
Programme de réhabilitation du patrimoine bâti communal	4 103 971	4 103 971	176 193	445 778	1 025 547	1 467 000	500 000	489 453	
Programme de réhabilitation du bâti scolaire	6 611 495	7 431 916	811 271	520 645	1 179 580	2 100 000	1 000 000	1 000 000	820 421
Agenda d'Accessibilité Programmée	1 359 760	2 145 830	54 700	33 270	1 364	400 000	351 008	519 418	786 070
Construction de maisons funéraires	1 137 506	1 137 506			52 506	360 000	670 000	55 000	-
Réhabilitation de la bibliothèque de la Rivière	465 736	465 736		100 736	14 093	50 000	115 000	185 907	-
Création et rénovation de maisons de quartiers	964 021	964 021	1 348	146 673	91 951	416 000	308 049		-
Programme de réhabilitation et de création d'équipements sportifs	2 537 937	3 097 818	253 657	426 161	440 119	618 000	400 000	400 000	559 881
Réhabilitation de la piscine de Saint-Louis	904 469	904 469	5 411	13 013	46 046	40 000	800 000	-	-
Construction d'un centre culturel	5 605 130	8 605 130	-	-	5 130	650 000	750 000	4 200 000	3 000 000
Construction d'une salle des fêtes	2 050 000	2 050 000	-	-	-	450 000	1 500 000	100 000	-

Libellé	TOTAL 2021-2026	TOTAL 2021-2027	RETROSPECTIVE			PROJECTION DES DEPENSES			Reste à financer en 2027
			2021	2022	2023	2024	2025	2026	
Réalisation de kiosques économiques	614 645	614 645		1 200	450	300 000	312 995		
Plan numérique dans les écoles	1 747 344	1 747 344	27 183	88 119	1 332 042	100 000	100 000	100 000	-
Construction d'un gymnase et de la maison des associations au Gol	6 991 370	8 991 370	24 000	-	467 370		2 900 000	3 600 000	2 000 000
NPNRU Le Gol - Démolition et reconstruction de l'école Edmond Albuis	13 786 950	16 286 950	-	-	36 950	750 000	6 500 000	6 500 000	2 500 000
NPNRU Le Gol - Démolition et reconstruction de l'école Sarda Garriga	4 660 259	12 260 259	-	-	40 259	2 100 000	120 000	2 400 000	7 600 000
NPNRU Le Gol - Aménagement urbain du secteur collège	650 000	950 000	-	-	-	50 000	300 000	300 000	300 000
NPNRU Le Gol - Aménagement urbain du secteur Kayamb	6 025 145	11 225 145	27 782	38 314	259 050	1 500 000	2 100 000	2 100 000	5 200 000
NPNRU Le Gol - Aménagement Avenue Pasteur	4 784 389	10 584 388	-	-	34 389	450 000	700 000	3 600 000	5 799 999
NPNRU Le Gol - Aménagement urbain du secteur Piment	3 864 719	3 864 719	-	-	14 719	1 500 000	2 100 000	250 000	-
NPNRU - Assistance à Maîtrise d'Ouvrage	400 000	730 000	-	20 000	20 000	150 000	105 000	105 000	330 000
Réhabilitation Maison du projet du Gol	758 600	758 600	-	-	8 600	700 000	50 000	-	-
Le Gol Baquet - Résorption de l'habitat insalubre	-	300 000	-	-	-	-	-	-	300 000
Bel Air - Résorption de l'habitat insalubre	900 000	900 000				450 000	450 000	-	-
Programme d'acquisitions foncières hors EPFR	866 417	1 019 689	84 717	464 972	16 728	100 000	100 000	100 000	153 272
Programme de modernisation du parc informatique communal et du renforcement de l'infrastructure	1 800 105	1 800 105	286 859	382 652	830 594	100 000	100 000	100 000	
Programme de renouvellement du parc automobile et engin	2 943 088	3 488 329	-	1 288 329	454 759	400 000	400 000	400 000	545 241
Programme de réoutillage des services communaux	2 136 826	2 136 826	296 987	760 023	779 816	100 000	100 000	100 000	
Aménagement du terrain Bory	1 440 000	1 440 000				1 440 000			
Programme de petits aménagements de proximité	2 001 419	2 001 419			397 141	1 604 278			
Total dépenses programme	123 976 128	155 343 668	6 519 250	10 717 610	16 857 160	27 945 278	29 982 052	31 954 778	31 367 539

Envoyé en préfecture le 12/03/2024

Reçu en préfecture le 12/03/2024

Publié le 13/03/2024



ID : 974-219740149-20240304-DCM002_2024-DE